

---

---

# L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'Ecole et de la Famille

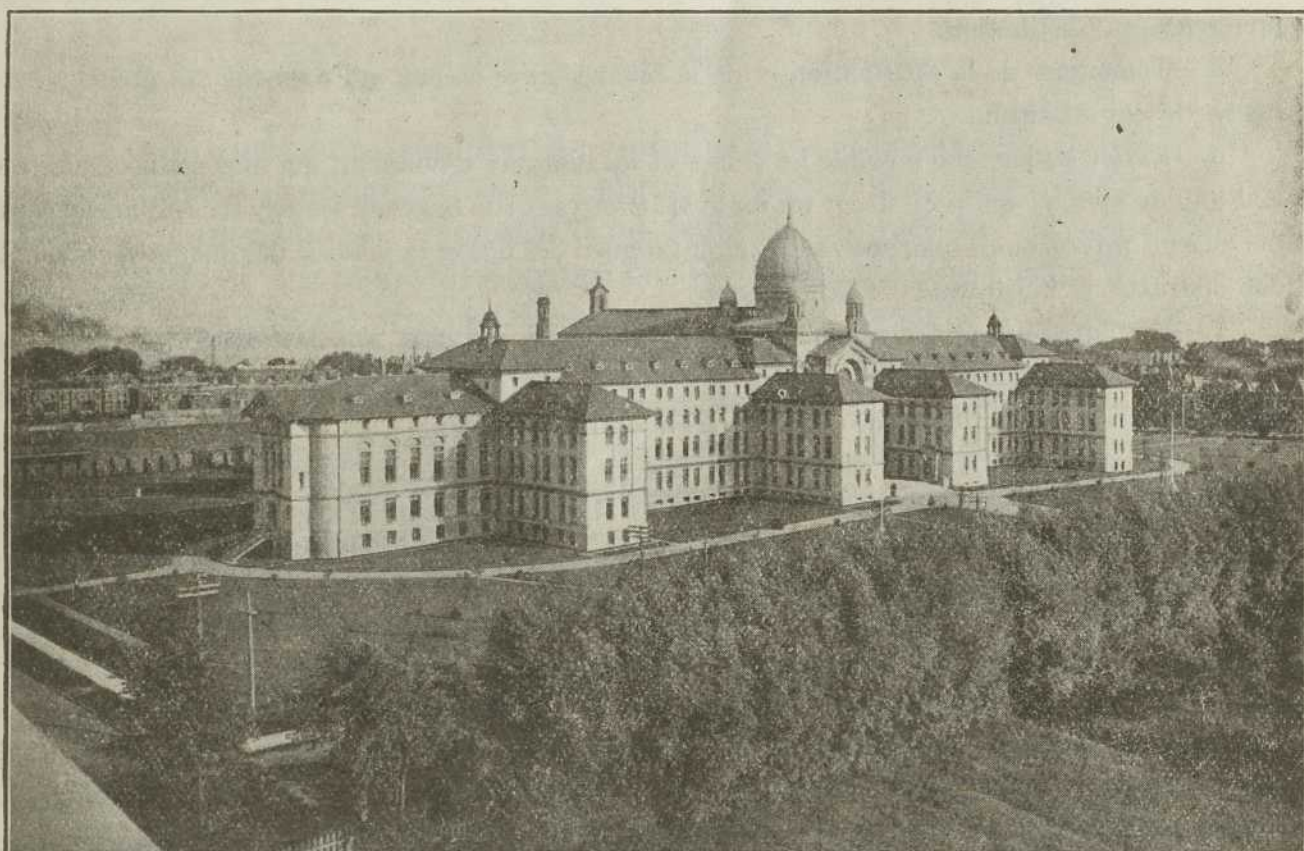
---

---

C.-J. MAGNAN . . . . . Propriétaire et Rédacteur-en-chef

---

---



## Congrégation de Notre-Dame

MAISON-MERE, RUE SHERBROOKE, MONTREAL.

Cette communauté fut fondée à Montréal le 30 avril 1657, par la Vénérable Mère Marguerite Bourgeois (1620-1700). *But:* Education et instruction de la jeunesse, œuvre des retraites. *Statistiques:* Sœurs professes, 1544, Novices, 173, Postulantes, 50. Les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame enseignent dans 32 diocèses: 9 dans la province de Québec, 3 dans Ontario, 1 dans le Nouveau-Brunswick, 1 dans la Nouvelle-Ecosse, 1 dans l'Ile-du-Prince-Edouard et 6 dans les États-Unis. Elles dirigent 133 établissements d'enseignement, fréquentés par 38,850 élèves.

## TRIBUNE PEDAGOGIQUE

### Quels sont les moyens d'exercer et d'entretenir l'attention et la curiosité des enfants

Pour exciter et entretenir l'attention et la curiosité des enfants, voici les moyens que l'expérience a signalés comme les plus propres et les plus efficaces.

- 1.—Tâcher de gagner l'affection et la confiance des élèves par de bons procédés.
- 2.—Faire connaître de chaque objet d'enseignement les avantages qui peuvent en résulter.
- 3.—Tenir en même temps leur esprit et leur sens en action, et leur rendre l'instruction facile et attrayante par des objets sensibles.
- 4.—Adresser pendant l'explication quelques demandes tantôt à l'un tantôt à l'autre, sans préférence, ni distinction.
- 5.—Témoigner de la satisfaction et de la bienveillance à ceux qui donnent des preuves évidentes de leur attention.
- 6.—Eviter autant que possible les éloges et les marques d'honneur, qui font souvent plus de mal que de bien, et qui produisent un mauvais effet tant sur ceux qui les reçoivent que sur ceux qui en sont privés, en ce que, pouvant exciter l'orgueil des uns et la jalousie des autres, ils causent des distractions nuisibles à l'enseignement.
- 7.—Employer au contraire les marques d'approbation tacite, qui, facilement comprises de ceux à qui elles s'adressent, les engagent à prêter la plus grande attention pour les recueillir, et ne peuvent aucunement aigrir ceux qui n'en sont pas l'objet.
- 8.—Montrer soi-même du plaisir et du zèle en enseignant. Car plus l'instituteur est zélé, en enseignant, plus les élèves le sont à leur tour. Une explication lâche et indolente dégoûte les élèves, tandis qu'une leçon vive et pleine de feu égaie les enfants, excite leur zèle, enflamme leur curiosité et tient leur attention continuellement active.

### L'explication française à l'école primaire

- 1.—Choisir des textes appropriés à l'âge, au sexe, au caractère des enfants, et qui soient aussi variés que possible;
- 2.—Commencer par les lire, d'une lecture bien articulée, lente, correcte, nuancée et vivante; puis les faire relire par quelques enfants;
- 3.—Opérer dans l'explication avec le concours constant des élèves;
- 4.—S'inspirer de ces deux principes, qu'il faut dire tout le nécessaire et ne rien dire de superflu, qu'il faut être précis et sobre;
- 5.—Situer, s'il y a lieu, son texte dans le temps, et donner sur l'auteur quelques indications sommaires, mais caractéristiques;
- 6.—Etudier le texte dans son fond, en dégagant l'idée générale et marquant les diverses parties du développement;
- 7.—Etudier le texte dans sa forme, en faisant toutes les remarques historiques, littéraires et surtout grammaticales qui conviennent;
- 8.—Apprécier quelquefois, mais toujours brièvement, la valeur esthétique du texte;
- 9.—Enfin, insister longuement sur la valeur morale.

---

---

## PEDAGOGIE

### Convention des commissaires d'écoles du diocèse des Trois-Rivières

28 AOUT 1913.

*Discours de M. C.-J. Magnan, Inspecteur général.*

Monseigneur,(1)

M. le Surintendant,(2)

M. le Maire.(3)

Messieurs,

Cette imposante réunion de commissaires d'écoles est la huitième du genre, depuis l'inauguration, à Laprairie, le 1er septembre 1912, de cette série de conventions régionales dont celle de ce jour est peut-être la plus importante et par le grand nombre des représentants des pères de famille ici réunis et par le nombreux clergé, son premier pasteur en tête, honorant de sa présence ce congrès d'éducation. Vous avez, MM. les commissaires, laissé un instant vos champs tout débordants de précieuses moissons, afin de vous occuper sérieusement de cette autre moisson future, et combien infiniment plus digne de votre attention: je veux dire l'enfance et la jeunesse. Vous êtes venus ici nombreux et de loin, soyez-en félicités de nouveau. Vous êtes venus de tous les points des trois beaux comtés de Champlain, St-Maurice et Maskinongé, qui forment ce diocèse des Trois-Rivières si fécond en œuvres sociales. Vous êtes fiers de votre diocèse que le majestueux St-Laurent limite au sud et que les splendides Laurentides couronnent au nord; vous êtes fiers, et avec raison, de sa magnifique organisation religieuse dont la vie si bien ordonnée se répand dans quarante-huit belles paroisses et sept missions où se dévouent sans compter 132 prêtres au service de 90,000 catholiques; vous êtes fiers aussi des beautés et des richesses naturelles dont la Providence a comblé ce beau coin de la province de Québec, votre petite patrie, celle qui occupe toujours la meilleure place dans le cœur de l'homme. Vous avez raison, Messieurs, d'en être fiers, d'être fiers aussi de ceux qui l'ont créée cellule par cellule, je veux dire vos vaillants évêques et votre généreux clergé. Permettez-moi ici de laisser parler mon cœur et de vous dire que moi aussi je suis fier d'être enfant du diocèse des Trois-Rivières, et que jamais, là-bas, au pied des Laurentides, je ne revois le joli clocher de Sainte-Ursule, sans une vive émotion.

Et Messieurs, vous voulez développer et enrichir de toutes façons ce

---

(1) S. G. Monseigneur F.-X. Cloutier.

(2) L'honorable P. Boucher de LaBruère.

(3) M. J.-A. Tessier, M. P. P.

magnifique territoire où un demi-million de nos compatriotes pourraient vivre à l'aise dans une réconfortante atmosphère religieuse et sociale. Mais vous comprenez que pour assurer le progrès moral et matériel d'une région, le concours de l'école est indispensable. Et voilà pourquoi, Messieurs, à l'appel de votre vénérable Evêque, et sur l'invitation de M. l'inspecteur Beaumier, vous vous êtes rendus ici aujourd'hui en aussi grand nombre; voilà pourquoi aussi, M. le Surintendant, malgré ses nombreuses occupations, vient vous rappeler, de sa parole autorisée, vos graves devoirs comme officiers de l'Instruction publique et représentants des pères de famille en matière d'éducation.

Vous avez raison, Messieurs, jamais la nécessité d'une solide éducation chrétienne, renforcée d'une bonne instruction primaire, n'a été plus grande qu'à notre époque. En effet, ce n'est plus comme au temps jadis: d'une part, les théories religieuses et sociales les plus erronées circulent jusque dans nos campagnes les plus reculées; d'autre part, le développement économique du pays réclame une instruction plus complète, mieux appropriée qu'il y a seulement une trentaine d'années.

Nous aimons tous profondément notre province française et catholique; nous souhaitons ardemment de la voir, et à tous les points de vue, à la tête des autres provinces du Canada, et ce désir est noble et légitime. Mais pour que ce rêve se réalise, il faut savoir donner à nos filles une éducation telle que la famille canadienne se perpétue avec ses traditions de courage, d'honnêteté et de patriotisme; il faut savoir, à la campagne, attacher nos jeunes gens au sol, et, à la ville, les orienter vers les métiers, les industries et les commerces les plus rémunérateurs. Mais dans les deux cas, une solide instruction primaire est indispensable. Par elle, nous arrêterons la désertion de la campagne pour la ville, en formant des générations d'agriculteurs progressifs, des citoyens tempérants, des amis de l'épargne, en un mot, de vrais patriotes, à la condition qu'ils soient de vrais chrétiens, sincères et éclairés; par elle, nous préparerons des générations de femmes fortes qui tiendront en honneur les travaux domestiques.

Je viens de mentionner la désertion de la campagne. A ce sujet, permettez-moi de vous rappeler que le dernier recensement a mis à découvert une plaie qu'il ne nous est pas permis de négliger. Voyez plutôt ce tableau attristant:

RECENSEMENT	Population urbaine	Rurale	Dim. Pop. rurale.
1891	28,7%	71,3%	.....
1901	37,7%	62,3%	9% en 10 ans.
1911	45,5%	54,5%	7,8% en 10 ans 16,8% en 20 ans.

Au lieu d'augmenter, depuis 20 ans, la population des campagnes, au Canada, a diminué de plus de 16%. Tandis qu'en 1891, la population

rurale renfermait 71% de la population totale du pays, en 1911, elle ne compte plus que pour 54%. Et dans ce tableau général, la province de Québec n'échappe pas au mal, et je ne vous surprendrai pas en disant que dans cette dernière les comtés de Maskinongé, Saint-Maurice et Champlain ont eu à souffrir du mal dont je viens de vous parler.

Voici ce qu'il en est à ce sujet:

	1901	1911
St-Didace.....	1499	1463
St-Joseph-de-Maskinongé.....	2060	2043
St-Justin.....	1619	1435
Ste-Ursule.....	2105	2075
St-Léon.....	1653	1593
Pointe-du-Lac.....	1337	1316
St-Elie.....	1375	1281
St-Etienne-des-Grès.....	1741	1688
Ste-Flore.....	3144	2541
Yamachiche.....	2195	1845
Ste-Anne-de-la-Pérade.....	2550	2513
St-Narcisse.....	2015	1579
St-Prosper.....	1334	1316
St-Tite (village et paroisse.).....	3314	3046

Mais le progrès matériel du pays n'importe pas seul. Vous admettez, comme moi, qu'il est encore plus nécessaire d'assurer le progrès moral et intellectuel du peuple; d'ailleurs, le premier sans le second serait un grand mal. Mais comment, je le répète, réaliser des vœux aussi opportuns? La réponse est sur vos lèvres: *Par l'école.*

#### *L'Ecole*

En notre province, Messieurs, la loi de l'Instruction publique reconnaît aux parents le droit d'organiser et d'administrer les écoles primaires. Cette loi nous fait honneur, et nous devons faire en sorte que son principe fondamental ne soit jamais altéré. En la créant, l'Etat, chez nous, n'a pas voulu se substituer aux pères de famille en matière d'éducation, mais il a cru de son devoir de coordonner tous les efforts individuels ou municipaux, de leur donner une vie légale, assurant ainsi une meilleure efficacité et plus d'unité. L'Etat a laissé aux municipalités le soin de pourvoir à l'instruction du peuple, se contentant de leur accorder aide et secours en temps opportun, ne gardant pour lui qu'une direction toute paternelle et un contrôle peu gênant, en somme.

Mais il fallait un ministère ou pouvoir local à qui reviendrait la tâche

difficile et délicate de créer, d'organiser, d'administrer et de diriger les écoles dans chaque municipalité. Ce pouvoir, ce ministère si honorable et si important c'est la *commission scolaire* dont vous êtes les dignes officiers, après avoir été choisis librement et au grand jour par les parents ou contribuables.

#### *La Commission scolaire.*

M. le Surintendant de l'Instruction publique, avec toute l'autorité de sa haute situation et l'autorité aussi de sa longue expérience, vient de vous dire, MM. les commissaires, vos devoirs vis-à-vis de l'école et vous démontrer la responsabilité que comportent ces devoirs honorables. Il a traité son sujet de la façon la plus complète, et j'aurais mauvaise grâce d'y revenir. Aussi, dans cette conférence, je me propose tout simplement d'étudier avec vous les moyens à prendre pour mieux mettre en pratique les sages conseils de M. le Surintendant; car il serait vraiment malheureux que de tels conseils fussent oubliés. Soit qu'il s'agisse du simple choix d'un emplacement scolaire, de la construction d'une école, de la création d'un arrondissement scolaire, et ce qui est plus grave, de l'engagement des maîtres et des maîtresses, tout importe dans ces multiples devoirs. C'est pourquoi M. le Surintendant vous a dit et répété combien vos fonctions sont pleines de responsabilités. Une école spacieuse, meublée convenablement, où le bon goût règne et les lois de l'hygiène sont observées importe beaucoup à la formation des enfants, mais le choix du maître ou de la maîtresse importe plus encore, car "tel maître, tel élève." Et l'école serait-elle irréprochable au point de vue matériel, et le maître aurait-il toutes les qualités voulues, les commissaires ont encore la tâche d'assurer l'ordre et la discipline en classe par des règlements sages et des visites opportunes, appuyant ainsi, discrètement mais fermement, l'autorité des titulaires et soutenant aussi le courage des enfants en provoquant une louable émulation. De plus, et ce n'est pas la moindre de vos obligations, vous devez favoriser la fréquentation scolaire et contrôler la mise en opération du programme d'études.

M. le Surintendant vous a dit tous ces devoirs, toutes ces obligations, je n'insiste pas. Mais permettez-moi de vous signaler les points faibles que notent les inspecteurs d'écoles dans leurs bulletins, et de vous dire aussi les conséquences de certaines négligences ou lacunes.

#### *Lacunes et Points faibles.*

Afin de mieux préciser, voici quelques statistiques qui ne laisseront pas de vous intéresser: Le diocèse des Trois-Rivières, au point de vue scolaire, est divisé en 53 municipalités renfermant 280 arrondissements. Voici par comté: Maskinongé, 12 municipalités scolaires, 64 arrondisse-

ments; St-Maurice, 12 municipalités, 59 arrondissements; Champlain, 28 municipalités, 156 arrondissements; Trois-Rivières, une municipalité.

Les écoles sous contrôle sont ainsi réparties: Maskinongé 64, St-Maurice, 63, Champlain, 156, Trois-Rivières, 7; total 290. Il y a en plus 16 écoles indépendantes: 4 dans Maskinongé, 4 dans St-Maurice, 6 dans Champlain, et 2 dans Trois-Rivières.

Les 290 écoles sous contrôle comprennent 482 classes ou départements et ces classes sont fréquentées par 18,651 élèves, donnant, en moyenne, 39 élèves par classe. Ces 18,651 élèves sont classés comme suit: Cours élémentaire: 17,652; Cours intermédiaire ou modèle: 824; Cours supérieur ou académique: 175. Parmi les élèves du cours élémentaire, 1,698 sont en 4e année, la plus élevée de ce cours, laissant la grande masse des élèves dans les classes inférieures, soit: 15,954 dans les trois premières années du cours élémentaire. Il n'est pas sans intérêt de dire que sur les 290 écoles mentionnées il y a un instant, 10 sont dirigées par des Frères, 29 par des Religieuses, et 251 par des institutrices laïques.

Voici maintenant le classement des élèves par comté:

*Elèves dans le Cours supérieur (7e et 8e année):* Maskinongé, 7; St-Maurice, 30; Champlain, 92; Trois-Rivières, 46.

*Elèves dans le Cours intermédiaire, (5e année et 6e année):* Maskinongé, 138, St-Maurice, 178; Champlain, 358; Trois-Rivières, 150.

*Elèves en 4e année du Cours élémentaire:* Maskinongé, 288; St-Maurice, 450; Champlain, 783; Trois-Rivières, 177.

Voilà pour les écoles. Quant au personnel enseignant, j'ai noté, chez les laïques, que dans 160 écoles il se renouvelait chaque année. Voici des statistiques instructives sur ce point. En 1911-12, sur 251 écoles, 157 étaient confiées à des institutrices de première année d'enseignement: Champlain, 83; St-Maurice, 48 et Maskinongé, 26. En 1912-13, sur les mêmes 251 écoles, 167 sont confiées à des institutrices de première année: Champlain, 94; Maskinongé, 37 et St-Maurice, 36.

Ainsi donc, en 1911-12, MM. les commissaires, vous avez changé le personnel enseignant dans 63% des cas, et en 1912-13, vous avez opéré le même changement dans la proportion de 66%.

Enfin, la moitié à peine des commissions scolaires font les deux visites exigées par la loi, et plusieurs même négligent ce grave devoir qui ne devrait jamais être omis, même si la loi était muette sur ce point.

Des statistiques qui précèdent, permettez-moi d'en mettre une en relief, celle de la scolarité, la plus importante, puisqu'elle est l'indice certain de l'efficacité de l'école. Vous avez sans doute remarqué, Messieurs, que sur un total de 18,651 élèves, 17,652 étaient dans le cours élémentaire, et que 1,698 seulement de ces derniers avaient atteint la 4e année. Et vous avez remarqué aussi que sur 19,000 élèves près, un milier à peine suivaient les cours intermédiaire et supérieur.

*Une Scolarité écourtée*

Voilà donc le point faible: la vie scolaire dure trop peu chez les neuf dixièmes de nos enfants, qui quittent l'école juste au moment où ils en profiteraient le mieux. Dans son rapport pour 1910-11, M. l'inspecteur Beaumier notait que 430 élèves de 14 à 16 ans étaient inscrits dans les écoles des comtés de Maskinongé et de St-Maurice, sur un total de 10,524. "Ce tableau, disait M. Beaumier, fait voir que seulement 4,7% des élèves inscrits fréquentent l'école après l'âge de 13 ans."

Je le sais, et je me hâte de le dire, il faut ici tenir compte d'une élite, celle qui bénéficie des magnifiques institutions d'enseignement secondaire et primaire supérieur que possède Trois-Rivières et quelques paroisses du diocèse. Mais cette élite ne comprend guère plus de 2,000 élèves, ce qui porterait à 20% au plus le nombre des élèves fréquentant une école après l'âge de 13 ans.

La fréquentation scolaire dans les écoles sous contrôle, considérée au seul point de vue de la présence moyenne en classe, est très satisfaisante, elle varie de 76% à 82%: c'est une moyenne supérieure à celle de quelques pays où l'instruction est obligatoire. Mais la durée de la fréquentation scolaire, ou scolarité, est trop courte. Peu d'élèves des écoles rurales, les garçons surtout, se rendent à la quatrième année, et le nombre de ceux qui atteignent les cours intermédiaire et supérieur est infime.

Voilà donc le point faible: les élèves de nos écoles primaires, règle générale, quittent trop tôt la classe, insuffisamment préparés pour le rôle social qu'ils auront à remplir plus tard.

*La Cause du Mal.*

Pourquoi donc, chez nous, n'a-t-on pu encore généraliser dans les écoles primaires sous votre contrôle, MM. les commissaires, le passage régulier par la masse des élèves, d'une année du programme à la suivante, à chaque nouvelle période scolaire? Pour quelle cause la désertion presque en masse des écoliers a-t-elle lieu généralement vers l'âge de 13 ans, âge, je le répète, où l'élève est le mieux préparé à profiter des années supérieures du cours primaire? La cause de ce mal, Messieurs, réside en grande partie dans le changement trop fréquent des institutrices et dans l'absence d'instituteurs dans les municipalités où le nombre et l'âge des petits garçons justifieraient la présence d'un maître. J'ajoute: dans bien des cas aussi, les institutrices sont trop jeunes ou incompetentes, et trop souvent les classes sont encombrées.

Donc, instabilité du personnel enseignant, incompetence dans certains cas, absence de bons maîtres et encombrement des classes; voilà ce qui éloigne les enfants de l'école; là est le mal. Et l'indifférence de plusieurs commissions scolaires ne fait qu'aggraver ce mal devenu chronique.

On comprend facilement que dans une école où le titulaire change tous les ans, la promotion annuelle des élèves est très irrégulière. Le changement trop fréquent de titulaire retarde les progrès scolaires en déroutant les élèves. Qui dit nouveau maître, dit nouvelle méthode, nouvelle manière de procéder; de là une perte de temps, un arrêt dans la marche du progrès. Et l'expérience qui vaut à elle seule presque toute la science de l'instituteur ou de l'institutrice, ne s'improvise ni se donne: elle s'acquiert avec les années.

Le mal ainsi fait aux enfants par le changement presque annuel des maîtres ou des maîtresses est souvent irréparable. N'est-ce pas, en effet, dans la plupart des cas, les années passées à l'école primaire qui orientent la vie entière du jeune garçon et de la jeune fille. De sorte que l'on peut dire que de la première éducation des enfants dépend leur avenir.

C'est donc, Messieurs, chose grave que choisir un instituteur ou une institutrice. Ce choix ne doit pas se faire à la légère, et lorsque l'on constate qu'il a été bien fait, que l'on a eu la main heureuse, c'est encore un devoir que de prendre les moyens nécessaires pour assurer la permanence, au moins une permanence relative, du personnel enseignant dans les écoles placées sous notre contrôle. Et c'est bien en vain que nous aurions trouvé un bon maître, si sa classe est encombrée d'un trop grand nombre d'élèves. Vous avez remarqué que d'après les statistiques citées plus haut, il y a en moyenne 39 élèves par classe dans vos écoles. Mais 39 "en moyenne" signifie encombrement des classes élémentaires. En effet, les classes supérieures sont nécessairement moins nombreuses, déversant ainsi la masse des élèves dans les classes inférieures, les plus difficiles à diriger, néanmoins.

#### *Le Remède*

Le remède au mal signalé, l'inefficacité de l'école, se trouve surtout dans un choix plus judicieux du personnel enseignant, dans le maintien en fonction de ce personnel, au même poste, aussi longtemps que possible; dans le désencombrement des classes, et enfin de la part des commissaires, dans une surveillance plus suivie et plus méthodique de la mise en opération du programme d'études.

Permettez-moi, Messieurs, de vous dire en toute franchise que trop souvent le choix des maîtres et des maîtresses vous laisse indifférents. Tandis que le syndicat des fabricants de beurre ou de fromage remue ciel et terre et ne craint pas d'offrir un salaire généreux pour trouver un employé compétent et honnête, la commission scolaire, trop souvent, hélas! se désintéresse du choix des maîtres, ou lorsqu'elle daigne s'en occuper, c'est pour refuser une légère augmentation de traitement deux fois méritée. Et quel traitement offre-t-on? \$125, 130, 140, parfois \$150 et rarement \$175; c'est-à-dire douze piastres et cinquante, treize piastres, quatorze, quinze piastres, et très rarement dix-sept à dix-huit piastres par mois. Les servantes

gagnent aujourd'hui de \$12 à \$15 par mois, et les jeunes filles, dans les bureaux, sont payées jusqu'à \$10 par semaine. On s'étonne, après cela, s'il est parfois difficile de trouver des personnes vraiment qualifiées. Mais, étant donné le coût de la vie, qu'est-ce que \$12 ou \$15 par mois, sinon un salaire de famine. Certes, je le sais, la valeur du maître ne s'évalue pas au chiffre de son traitement, mais encore faut-il que ce maître puisse vivre convenablement du fruit de son travail. Sa tâche n'est-elle pas assez lourde de responsabilité, son labeur assez absorbant, sa vie tout entière assez prise par le souci de son important devoir—ici, je parle du maître et de la maîtresse digne de son état—pour qu'en retour il ait le droit de recevoir non seulement un salaire lui assurant sa pitance quotidienne, mais encore un traitement lui permettant de prévoir les jours inévitables de la maladie, puis de la vieillesse.

A propos des traitements, je suis heureux de faire connaître à cette assemblée que la majorité des institutrices laïques de ce diocèse a reçu une augmentation de traitement en 1912-13. Voyez plutôt par comté, le nombre des titulaires dont le salaire a été élevé en moyenne de \$23.00: Maskinongé, 49; St-Maurice, 44; Champlain, 98.(1) Voilà un bon mouvement qui mérite des félicitations, et j'espère que l'on ne s'arrêtera pas en si bonne voie. D'ailleurs, les commissions scolaires qui ont bien voulu délier les cordons de leur bourse municipale ont reçu du gouvernement une compensation généreuse. Au hasard, j'ai comparé ce que les municipalités dont les noms suivent avaient donné aux institutrices sous forme d'augmentation de salaire et ce qu'elles avaient reçu du gouvernement sous forme de primes spéciales, en 1912: St-Alexis, déboursé pour augmentation \$110; reçu du gouvernement, \$186.12; Mont-Carmel, déboursé pour augmentation, \$120. reçu du gouvernement \$214.11; St-Stanislas, déboursé pour augmentation, \$30; reçu du gouvernement, \$136.48; Laffèche, déboursé pour augmentation, \$30; reçu du gouvernement \$148.92; St-Séverin, déboursé pour augmentation, \$55. reçu du gouvernement, \$148.05.

Dans chaque cas, les commissaires ont reçu bien plus qu'ils n'avaient déboursé. Et, remarquez-le bien, les sommes reçues du gouvernement ne représentent, dans la plupart des cas, qu'une prime, celle que mérite un traitement minimum de \$100. Les municipalités qui ont porté le minimum à \$150 pour toutes leurs institutrices sans exception, recevront le triple du montant reçu le dernier.

#### *Enco traitement généreux du Gouvernement*

Non seulement le gouvernement, appuyé par toute la Législature, a voté les primes de \$125,000, \$60,000 et \$40,000 pour favoriser l'élévation des salaires, mais il accorde aussi des primes aux municipalités les plus méritan-

(1) Ces renseignements sont tirés des Bulletins de MM. les inspecteurs J.-O. Goulet et Beau-mier.

tes. Il y a quelques années, la pension des institutrices fut augmentée de 50%, et l'octroi aux municipalités pauvres notablement élevé. Depuis 1905, les écoles normales ont été multipliées, facilitant ainsi le recrutement d'institutrices bien préparées. Enfin, l'octroi aux écoles publiques, fixé à \$160,000 depuis 1867, est désormais de \$200,000, et sera partagé au prorata des enfants inscrits à l'école et non d'après le chiffre de la population: ce qui est infiniment plus judicieux. En résumé, le budget de l'instruction publique qui ne dépassait pas \$500,000 il y a quelques années à peine, dépasse maintenant \$1,300,000.

Le gouvernement a donc fait son devoir vis-à-vis des commissions scolaires en leur accordant une aide substantielle. A vous aussi, Messieurs, de vous imposer de généreux sacrifices, afin d'assurer à vos écoles le grand bienfait de titulaires vraiment qualifiés. Non seulement le bon maître et la bonne maîtresse possèdent des connaissances classiques suffisantes, mais ils sont aussi et surtout des enseignants, des éducateurs. Et pour être un véritable éducateur, il faut aussi être un chrétien convaincu et un patriote éclairé.

#### *Conclusion.*

Messieurs les commissaires, je suis convaincu qu'une fois de retour dans vos paroisses respectives, vous vous efforcerez de mettre en pratique, et dès cette année, les excellents conseils de M. le Surintendant. Vous êtes plus convaincus que jamais de l'importance de l'école primaire bien organisée et bien dirigée. L'idéal de l'école primaire est de bien enseigner plutôt que d'enseigner beaucoup; l'éducation intellectuelle que l'école primaire est appelée à donner ne comprend qu'un nombre limité de connaissances. Mais ces connaissances sont choisies de telle sorte que non seulement elles assurent à l'enfant tout le savoir pratique dont il aura besoin dans la vie, mais encore elles agissent sur ses facultés, forment son esprit, le cultivent, l'étendent et constituent, chez nous, vraiment une éducation, puisqu'elles ont pour base l'enseignement religieux. En Suisse, que j'ai eu l'avantage de visiter au point de vue scolaire, l'école primaire est une grande institution dont tout le monde s'occupe; elle est l'une des bases de la prospérité publique; pour les familles, une garantie que leurs enfants seront élevés en vue du lendemain scolaire. Comme dans la province de Québec, on est convaincu, en Suisse, de la haute valeur de la morale et de la religion en éducation. Avec leur célèbre maître Foerster, les instituteurs suisses admettent que "science sans conscience n'est que ruine de l'âme"; ils croient aussi "en la valeur unique de la religion au point de vue de l'éducation morale." Mais l'école suisse est supérieure à la nôtre dans la mise en opération du programme d'études; dans cette école, les élèves sont amenés méthodiquement, en vertu d'une émulation permanente, à suivre le programme d'études année par année. En Suisse, on évite autant que possible les déplacements

des titulaires, considérant ces déplacements incompatibles avec le progrès des élèves.

Nous aussi, Messieurs, attachons une grande importance au choix des maîtres et assurons, par notre zèle, l'efficacité de leur tâche. Croyons à la nécessité de l'école au point de vue social et économique, et ne craignons pas d'y placer nos capitaux : l'école est encore la meilleure des banques. Quant il s'agit de l'instruction publique, soyons généreux, ne mesquillons pas. En telle occurrence, c'est l'intérêt supérieur de notre race qui est en jeu, car son avenir sera ce que l'école l'aura fait. La province de Québec a besoin de tous ses fils, et elle se doit à elle-même de les armer convenablement pour les luttes de demain. Ces luttes deviennent de plus en plus difficiles à mesure que les flots toujours de plus en plus grossissants de l'immigration étrangère menacent notre province même.

Si nous voulons résister aux assauts inévitables de l'avenir, préparons la résistance sans retard. Et l'école, l'école primaire, voilà la vraie réserve nationale!

A vous, MM. les commissaires, la tâche patriotique de créer cette réserve et de la maintenir sur un pied réellement efficace.

Pour accomplir cette tâche, vous n'avez, Messieurs, qu'à suivre les conseils si sages et si pratiques que M. le Surintendant vous a donnés au cours de sa belle conférence.

## Enseignement du Dessin

### UN NOUVEAU PROGRAMME.

A sa dernière réunion, le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique a approuvé un nouveau programme de dessin, préparé, à la demande de M. le Surintendant, par le Directeur général de l'enseignement du dessin, M. C.-A. Lefèvre.

Ce programme, concernant les écoles primaires catholiques des trois degrés, a été préparé avec le plus grand soin. Il est simple, mais complet, absolument méthodique et parfaitement adapté à nos écoles canadiennes. S'inspirant des progrès modernes, le nouveau programme de dessin n'oublie pas le côté éducatif de cet enseignement et tient compte en même temps des besoins de l'industrie, de là un cachet utilitaire suffisamment prononcé.

Nous ne saurions mieux dire du nouveau programme qu'il est *pédagogique*.

Nos lecteurs pourront le lire en entier dans le procès-verbal de la dernière session du Comité catholique que nous publions dans la présente livraison.

C.-J. MAGNAN.

## HYGIÈNE

Nous devons prendre de l'enfant, à l'école, un soin tout particulier, premièrement par humanité pour l'enfant lui-même; secondement, par patriotisme, pour la race, pour la patrie.

Est-il une question sociale plus intéressante que celle qui concerne la formation de l'enfant ?

L'instituteur qui connaît bien son devoir, devra se comporter vis-à-vis de l'enfant qui lui est confié, absolument comme il se comporterait à l'égard de son propre enfant. Il comprendra que toute fatigue morale, tout surmenage intellectuel est une rigueur qu'il devra éviter à son élève.

Au seul point de vue des résultats immédiats à obtenir, on ne devrait imposer au cerveau de l'enfant que la somme de nourriture intellectuelle qu'il peut digérer. Au point de vue physique, l'estomac surchargé souffre, et se révolte et refuse de digérer et d'assimiler les aliments qu'on lui a servis en trop grande abondance; il en est de même pour le cerveau.

Pour éviter toute fatigue mentale inutile à son élève, le professeur lui présentera les choses sous une forme claire, simple, concise, et lui servira ces matières à doses raisonnables.

Ménageons cet admirable et fragile organisme qu'est le cerveau de l'enfant. D'un autre côté, il est non moins important d'éviter toute fatigue et toute souffrance physique à l'écolier. Quand le corps éprouve de la lassitude ou de la souffrance, le cerveau travaille nécessairement de pauvre façon.

Aux connaissances pédagogiques, l'instituteur unira une connaissance suffisante de l'hygiène pour lui permettre de comprendre que l'enfant est un merveilleux instrument qui fonctionne admirablement, lorsque l'on sait en faire vibrer les différentes parties dans un harmonieux unisson; mais cet instrument se détraque et ne rend que des sons faux, si on abuse de quelques-uns de ses organes au détriment des autres, et si l'on ne sait pas diriger les différentes parties de cet ensemble si merveilleusement construit par le divin Créateur.

J.-G. PARADIS, M.D.



## DE LA PREPARATION DES CLASSES

*Conférence donnée devant l'Association des Instituteurs de la Circonscription de l'école normale Jacques-Cartier, le 30 mai 1913, par M. N.-Eudore Gobeil, professeur à l'école Sarsfield, de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal.*

“LE MAITRE DOIT-IL PREPARER SES CLASSES?”

Monsieur le Président,  
Messieurs,

En venant parler devant vous, d'un sujet aussi important que celui qui fait l'objet de cette causerie, je me sens animé d'un vif désir d'apporter, moi aussi, ma faible collaboration à l'œuvre si digne et si belle de l'enseignement, et fort de l'esprit d'entente et de solidarité qui nous rapproche de plus en plus, quand il s'agit de promouvoir les intérêts de cette cause qui nous est si chère, “la formation de l'enfance,” je me sens doublement heureux et fier, de m'être fait inscrire sur l'ordre du jour, afin de pouvoir participer, au meilleur de ma connaissance, à ce monument patriotique, auquel un grand nombre de mes confrères ont déjà consacré plus d'une énergie, en des travaux de grand mérite et de réel intérêt.

Je n'ai pas cherché à donner à ce travail une forme littéraire remplie d'images et de figures emphatiques, ni à imposer des méthodes, ni à faire de nombreuses citations d'autorités reconnues en matière pédagogique; je me suis plutôt attaché à donner mes impressions telles qu'elles se sont produites depuis 20 ans de professorat: ces impressions n'étant que le fruit d'une expérience acquise, comme bien d'autres, au prix d'une abnégation constante, et de labeurs incessants!

Un instituteur, soucieux de la dignité de ses fonctions, de l'importance de ses devoirs et de leur multiplicité, doit savoir tirer profit de tout: de ses lectures, des observations qu'il fait, des bons conseils qu'il reçoit, et des réflexions qui ne manquent pas de frapper son esprit au cours de sa carrière, et c'est un résultat de ces causes diverses que je dois d'avoir pu réunir les quelques notes dont je vais vous donner lecture, et auxquelles vous voudrez bien accorder votre bienveillante attention.

Pourquoi, me demanderez-vous peut-être, ai-je donné une forme interrogative à mon sujet? Il est évident que mon unique but doit être d'exciter davantage votre intérêt, de rendre, au cours de cette causerie, les comparaisons plus saillantes, plus vives et de donner ainsi plus d'ampleur à ce travail, et vous le savez, Messieurs, il n'est rien de plus suggestif qu'une interrogation: cette méthode éveille l'attention, et avive le travail de l'esprit.

Sans plus de préambule, je pose donc immédiatement la question: “Le maître doit-il préparer ses classes?” Sans hésitation, je répons: “Oui”, et j'ajoute: il faut encore que cette préparation soit faite avec beaucoup de soin.

Le maître est maintenant en présence d'un devoir impérieux, d'un problème difficile, et il se demande instinctivement: “Pourquoi faut-il que je prépare mes classes, et qu'advierait-il si je ne les préparais pas?” La réponse me vient de la classe elle-même. Si les progrès ne se manifestent pas en raison directe de la peine que je me donne, cet état stationnaire de mes élèves m'avertit que je n'ai pas rempli fidèlement les préceptes suivants:

1. Ai-je préparé la leçon, quelle qu'en soit la nature, suffisamment pour que l'enseignement soit efficace, ou est-ce que je parle sans méthode et sans suite?
2. L'élève ne fait-il que répéter tant bien que mal la leçon, ou bien la comprend-il, et peut-il sans trop de difficultés en réunir les principales parties?
3. Est-ce que j'enseigne aux élèves la manière d'étudier la leçon?
4. Est-ce que je vois à ce que l'élève consacre le temps voulu pour préparer la leçon, ou bien est-ce que je l'abandonne à sa propre initiative?
5. Est-ce que je m'occupe particulièrement des élèves moins doués, ou est-ce que je ne leur porte qu'un intérêt secondaire?”

Ces considérations m'amènent naturellement à établir que le maître doit exercer sur lui-

même une surveillance minutieuse, qu'il doit scruter tous ses actes, afin que l'élève, dont le sens d'observation est plus éveillé qu'on le croit, constate que son précepteur est un homme à l'esprit cultivé, qu'il est laborieux et qu'il lui porte un bien vif intérêt. De plus, cette surveillance tiendra le maître constamment à la hauteur de sa mission, et centuplera ses efforts à bien préparer toutes les matières du programme d'études qu'il est tenu d'enseigner. Le maître se fait un plan d'exécution, car l'ordre doit toujours présider à la vulgarisation de son enseignement: c'est le point de départ de toute activité humaine. Si le maître ne se trace pas un programme défini, il s'expose à donner à ses élèves un enseignement sans suite, et par conséquent d'un effet plus ou moins négatif. Il est donc indispensable que le professeur suive une marche sûre et méthodique dans la préparation de ses leçons. Quelle serait la situation d'un instituteur qui arriverait en classe sans aucune préparation? Il serait invariablement impatient, énervé, sujet aux emportements, sans ascendant sur lui-même, et ne réussirait que difficilement à créer de l'intérêt autour de lui, ses élèves seraient plutôt distraits, et le maître s'ennuierait lui-même. La circonspection doit donc être la devise du bon maître.

Suivant toujours le même ordre d'idées, j'entre maintenant dans le vif sujet qui nous occupe, la préparation proprement dite des leçons.

Le titulaire d'une classe, quel que soit le degré du cours, doit suivre son horaire rigoureusement. Supposons qu'il ait à donner une leçon de lecture, de grammaire, de géographie, d'histoire ou de mathématiques, il est incontestable qu'il est de première nécessité qu'il s'y prépare bien. Boileau a dit, avec beaucoup de vérité: "Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement, Et les mots pour le dire arrivent aisément." Il faut au maître un choix de questions claires, précises, se rapportant exactement à la leçon étudiée. Alors il sera en état de s'enquérir si l'élève est au fait de sa leçon, si en la résumant, il en saisit bien les points les plus importants pour pouvoir les désigner sans trop de difficulté.

C'est là que la préparation du maître devient d'un précieux appoint pour corriger l'élève en défaut, le faire réfléchir, l'amener graduellement au point principal par des exemples choisis, des exposés clairs et concis qu'il aura préalablement préparés lui-même. Ainsi pas d'hésitation, pas de suspension, pas de perte de temps, l'intérêt est soutenu, et s'accroît au fur et à mesure que le développement se poursuit. Une préparation soignée rend le maître plus sûr de lui-même, et le dispose sans cesse à améliorer son enseignement. En procédant ainsi, le maître peut toujours perfectionner son mode d'opération. On dit qu'il n'y a rien de parfait sous le soleil, mais que tout est susceptible de perfection. Imbu du désir de bien réussir, le maître est ainsi sans cesse préoccupé du jour au lendemain de ses obligations, et désireux de se rendre compte si sa préparation est complète, il se demande:

"Mes questions ne s'appliquent-elles qu'à développer la mémoire de l'enfant où tendent-elles plutôt à grouper dans son esprit des connaissances générales? L'élève répond-il ce qu'il sait, ou devine-t-il sa réponse? Est-ce que je sais si bien si la réponse de l'enfant est complète, ou suis-je satisfait d'une réponse qui ne touche que peu à la question? Suis-je toujours en état de constater ce que l'enfant ne sait pas et pourquoi il ne le sait pas? Est-ce que je prends toujours les moyens d'amener l'enfant à corriger cette irrégularité? Mes questions et ma manière de procéder sont-elles assez attrayantes et intéressantes pour décider l'enfant à demander des explications sur ce qu'il ne comprend pas, ou sont-elles tellement abstraites qu'elles le réduisent au silence?"

Est-ce que je fais toujours usage du cahier de bonnes notes pour créer de l'émulation et encourager les élèves à sortir le plus vite de leur ignorance? Est-ce que je récompense les meilleurs efforts ou si je les paralyse? Est-ce que je donne toujours une chance à l'élève de le laisser réciter ou si je l'interromps à la première hésitation? Est-ce que j'oblige l'élève à réciter ou si je récite à sa place pour aller plus vite? Est-ce que je répète la réponse de l'enfant? La leçon est-elle une sorte de conversation amicale entre moi et l'élève, ou est-ce seulement la simple exécution d'un commandement ou de l'obéissance? La leçon a-t-elle été assez clairement exposée de façon à qu'elle se rapporte à celle qui a précédé et qu'elle s'enchaîne bien à celle qui va suivre? L'élève est-il amené à parler de la leçon ou si on le laisse errer? Est-ce que la récitation de la leçon augmente chez l'élève le désir de l'exactitude, de la vérité, de l'habileté, de l'honnêteté et de la probité? Les leçons se font-elles toujours oralement ou alternativement par écrit? Le maître procède-t-il

immédiatement à l'étude de la leçon ou bien perd-il quelque fois un temps précieux en de longs discours inutiles comme entrée en matière ?

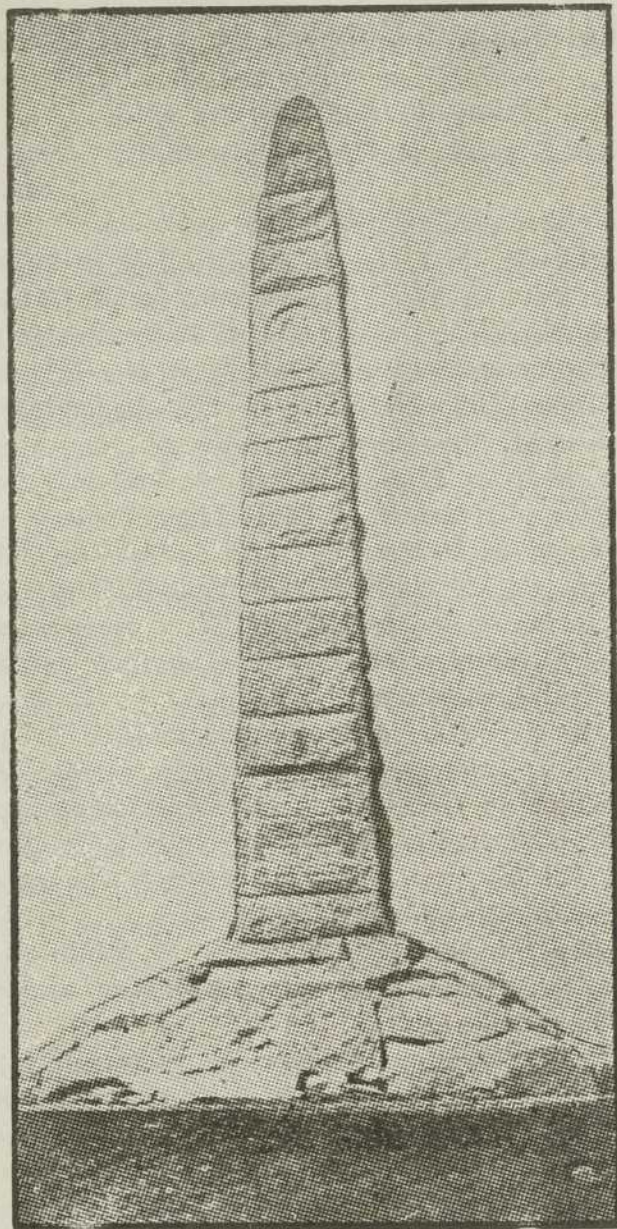
Après une série de questions semblables, le maître se rend compte des obligations sérieuses de son état, il se met résolument à l'œuvre, et accomplit la plus grande partie de son travail hors de la classe, réservant tout son temps à l'école, non pour étudier, réfléchir ou se préparer, mais bien pour la direction de l'enfant qui profitera doublement d'une leçon bien donnée et bien contrôlée.

Le but de cette causerie n'est pas de démontrer comment doit se donner une leçon au point de vue purement pédagogique, ce sujet a été maintes fois traité ici, mais je vise à faire voir la nécessité et l'utilité de la préparation des classes qui exige tant d'attention de la part du maître. S'il n'y a pas de préparation, on oublie les bonnes méthodes, on est porté à la routine, et l'enseignement perd de son intérêt. C'est par la réflexion qu'on solutionne les problèmes les plus compliqués et qu'on parvient à mettre de la gradation dans les idées; or, comment espère-t-on obtenir de bons résultats si l'esprit qui est naturellement enclin à la nonchalance ne reçoit pas la nourriture nécessaire à sa vitalité.

Il ne suffit pas de donner aux enfants un exposé de la leçon, il faut, en outre, lui enseigner comment étudier. Pour cela, le maître doit encore préparer son sujet avec précaution afin que l'élève ne fasse pas fausse route; il lui dira, par exemple, qu'un enfant peut apprendre facilement avec de la bonne volonté; il lui représentera toute la beauté de l'étude par des courtes citations au niveau de son intelligence; il étudiera lui-même en sa présence une leçon non apprise en la lui donnant à petits traits et en excitant son ambition par de bonnes paroles d'encouragement; enfin le maître donnera à l'élève cette intuition du beau qu'il possède déjà et qui se développera graduellement sous la pression des bons conseils. C'est toujours le maître qui prend l'initiative et de son dévouement dépend le succès de ses élèves. Il faut qu'il soit constamment autour d'eux, qu'il les encourage au travail par l'exemple qu'il donnera en classe de son activité; et qu'est-ce qui lui dictera une telle conduite si ce n'est la préparation des classes qui le disposera à se dépenser pour ses élèves sans compter.

Certain maître serait peut-être tenté de dire: "Moi, je fais une petite classe, je n'ai pas besoin de préparation, ou bien, je viens de sortir d'une école normale, j'ai toutes mes matières encore fraîches à la mémoire, je puis me dispenser de ce travail supplémentaire," ou encore, "j'enseigne depuis 20 ans et au-delà, qu'ai-je besoin de cela." Ces raisonnements sont faux, et voici pourquoi: Le maître d'une petite classe a sous sa direction de tout jeunes enfants dont l'intelligence encore obscure, mais apte à tout saisir, a besoin d'une culture toute spéciale. Il est tenu d'enseigner les rudiments de la langue, chose facile on dira, mais qui exige beaucoup de patience et de sollicitude. C'est alors que le maître doit réfléchir et inventer mille moyens qui faciliteront sa tâche et l'achemineront vers le succès. Notre vocabulaire s'épuise toujours trop vite, il faut lui fournir sans cesse des munitions si nous ne voulons pas nous répéter indéfiniment. Il faut savoir créer de l'intérêt chez les tout petits, et c'est la préparation soignée de la classe qui le fera naître plus sûrement. On sait que l'étude, de la lecture, celle de l'écriture et celle de l'orthographe doivent marcher de pair; or quand l'élève sera en état de commencer à reproduire quelques mots, à former de petites phrases en rapport avec les éléments de la grammaire, si la préparation en classe n'est pas faite au préalable, le maître perdra un temps précieux à faire des exercices de transcription inutiles. L'expérience établit qu'il est plus pratique de dicter des petits devoirs gradués, s'enchaînant bien les uns aux autres, et formant un groupe de mots que l'enfant écrira d'une façon imparfaite au début, mais qui se perfectionnera au fur et à mesure que ses études se poursuivront. (à suivre.)





**Monument sur le champ de bataille de Chateauguay**

INAUGURE LE 26 OCTOBRE 1895.

Une grande démonstration a eu lieu à Châteauguay, le 26 du présent mois, à l'occasion du centenaire de la victoire éclatante des Canadiens français, commandés par de Salaberry, sur les Américains, dix fois plus nombreux. La victoire de Châteauguay contribua, dans une large mesure, à conserver le Canada à l'Angleterre. C'est le 26 octobre 1813, que de Salaberry repoussa le général Hampton. Ce fut l'action la plus brillante de toute la campagne de 1812-15.

## DOCUMENTS OFFICIELS

## Comité Catholique du Conseil de l'Instruction publique

SESSION DE L'AUTOMNE 1913

Séance du 24 septembre 1913  
(Avant-midi)

Présents:—L'honorable M. de LaBruère, surintendant de l'Instruction publique, président; Mgr l'archevêque de Québec, Mgr l'archevêque d'Ottawa; Messieurs les évêques de Rimouski, de Valleyfield, de Sherbrooke, de Nicolet, de St-Hyacinthe; Mgr l'évêque de Cythère, vicaire-apostolique du Témiscamingue; l'honorable Dr J.-J. Guerin, l'honorable juge J.-E. Robidoux, l'honorable Cyrille Delâge, l'honorable Hector Champagne, M. Mathias Tellier, l'honorable juge Paul-G. Martineau, M. Jules-Edouard Prévost, M. John Ahern, Mgr Th.-G. Rouleau, M. l'abbé L.-A. Desrosiers, M. Nap. Brisebois, M. Nérée Tremblay; M. le chanoine G. Dauth, représentant Mgr l'archevêque de Montréal; M. l'abbé Lionel Lindsay, représentant Mgr l'évêque de Pembroke; Mgr Eug. Lapointe, représentant Mgr l'évêque de Chicoutimi; M. le chanoine Ubalde Marchand, représentant Mgr l'évêque des Trois-Rivières; M. le chanoine Eustache Dugas, administrateur du diocèse de Joliette; Mgr H. Têtu, représentant Mgr l'évêque de Sicca, vicaire-apostolique du Golfe St-Laurent; M. l'abbé J.-S. Turbide, représentant Mgr l'évêque de Charlottetown et M. J.-N. Miller, secrétaire.

Lecture de lettres de Mgr l'archevêque de Montréal, de Mgr l'évêque de Pembroke, de Mgr l'évêque de Chicoutimi, de Mgr l'évêque des Trois-Rivières, de Mgr l'évêque de Charlottetown et de Mgr le vicaire-apostolique du Golfe-St-Laurent, désignant respectivement M. le chanoine G. Dauth, M. l'abbé Lionel Lindsay, Mgr Eugène Lapointe, M. le chanoine Ubalde Marchand, M. l'abbé J.-S. Turbide et Mgr H. Têtu, pour les représenter à la présente session.

Le procès-verbal de la dernière session est adopté.

M. le Surintendant rappelle le souvenir du regretté M. Paul de Cazes dont il fait l'éloge, et le Comité adopte la résolution suivante sur proposition de Mgr l'archevêque de Québec, appuyé par l'honorable juge Robidoux:

“Les membres du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique ont appris avec “un profond regret la mort de M. Paul de Cazes, et ils tiennent à déposer sur sa tombe le témoignage de leur sincère estime et de leur vive reconnaissance pour les services importants qu'il “a rendus à la cause de l'Instruction publique, pendant de nombreuses années, en sa qualité de “secrétaire du département de l'Instruction publique et de secrétaire de ce Comité, et ils désirent “transmettre à la famille de M. de Cazes cet ordre du jour avec l'expression des plus vives sympathies des membres du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique”.

L'honorable M. Champagne propose, appuyé par Mgr l'évêque de Nicolet, que M. J.-N. Miller soit nommé secrétaire du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, et que son traitement soit de quatre cents piastres par année.—Adopté.

Le sous-comité des livres de classe présente le rapport suivant:

## RAPPORT DU SOUS-COMITE CHARGE DE L'EXAMEN DES OUVRAGES CLASSIQUES

Séance du 23 septembre 1913

PRÉSENTS:—Mgr Blais, président; Mgr Emard, Mgr Brunault, l'honorable juge J.-E. Robidoux, M. John Ahern, M. Nap. Brisebois, M. le Surintendant de l'Instruction publique et M. J.-N. Miller, secrétaire.

Le sous-comité a examiné les ouvrages suivants qui lui ont été soumis:

1.—“Série de tableaux de lecture”, par les Sœurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge.—Le sous-comité est d'avis que ces tableaux peuvent être mis à la libre disposition des écoles comme l'un des moyens propres à l'enseignement de la lecture, d'après le procédé phonique.

- 2.—“Religion First Book and First Reader”, par le révérend T.-E. Shields.—Recommandé.
- 3.—“Religion Second Book and Second Reader”, par le même.—Recommandé.
- 4.—“Religion Third Book and Supplementary Third Reader”, par le même.—Recommandé.
- 5.—“Teachers’ Manual of Primary Methods”, par le même.—Recommandé comme livre du maître.
- 6.—“English Accentuation (abridged)—Speller and Reader”, by F.-T. Barré, C.S.C.—Non recommandé.
- 7.—“Cours de langue française rédigé d’après la méthode analytique”.—Cours élémentaire, par les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame.
- 8.—Idem.—Cours moyen, par les mêmes.
- 9.—Idem.—Cours supérieur, par les mêmes.—Ces trois derniers livres sont recommandés.
- 10.—“Méthode de lecture”, par les Frères de l’Instruction chrétienne.—Recommandée.
- 11.—“Arithmétique élémentaire (2è degré)”, par les mêmes.—Recommandée.

(Signé) † ANDRE-ALBERT,  
Evêque de St-Germain-de-Rimouski,  
*Président.*

Il est proposé par M. Tellier, secondé par M. Tremblay, que ce rapport soit adopté.

M. le juge Martineau propose en amendement: “Que ce rapport ne soit pas adopté quant aux livres mentionnés aux Nos 7 à 11 inclusivement, attendu qu’il existe déjà plusieurs traités sur ces sujets et que les manuels maintenant soumis ne paraissent point constituer un progrès appréciable sur les anciens”.

La motion en amendement étant mise aux voix est rejetée par le vote suivant:

Pour: L’honorable juge Martineau (1).

Contre: Mgr Bégin, Mgr Gauthier, Mgr Blais, Mgr Emard, Mgr Larocque, Mgr Brunault, Mgr Bernard, Mgr Latulipe, M. le chanoine Dauth, M. l’abbé Lindsay, Mgr Eug. Lapointe, M. le chanoine Marchand, M. le chanoine Dugas, Mgr H. Têtu, M. l’abbé Turbide, l’honorable Dr Guerin, l’honorable juge Robidoux, l’honorable M. Delâge, l’honorable M. Champagne, M. Tellier, M. Prévost, M. Ahern, Mgr Rouleau, M. l’abbé Desrosiers, M. Brisebois et M. Tremblay (26).

La motion principale est adoptée sur la même division.

Il est résolu, sur proposition de M. Brisebois, secondé par M. Prévost, que le manuel intitulé “Précis élémentaire de l’histoire d’Angleterre”, par l’abbé Drioux, soit retranché de la liste des livres approuvés.

Le Comité prend communication du procès-verbal suivant de la vingt-neuvième session du Bureau d’examineurs pour les aspirants à la charge d’inspecteur des écoles catholiques, tenue à Québec, les 26, 27, 28 et 29 août 1913:

“Présents: Mgr Th.-G. Rouleau, président; M. l’abbé L.-A. Desrosiers, M. F.-X. Drouin M. John Ahern, M. C.-J. Magnan, M. J.-N. Perrault et M. J.-N. Miller, secrétaire.

Les membres du bureau souhaitent la bienvenue à M. l’abbé Desrosiers qui est devenu ex-officio membre du Bureau par suite de sa nomination à la position de principal de l’Ecole normale Jacques-Cartier.

Le procès-verbal de la dernière session est lu et approuvé.

Il est unanimement résolu d’inscrire au procès-verbal les deux résolutions suivantes:

1° Les Membres du Bureau d’examineurs des candidats à la charge d’inspecteur d’écoles ont appris avec un profond regret la mort de M. Paul de Cazes, et ils tiennent à déposer sur sa tombe le témoignage de leur vive reconnaissance pour les services importants qu’il a rendus à la cause de l’Instruction publique pendant de nombreuses années.

2° Le Bureau désire exprimer sa reconnaissance à M. l’abbé Naz. Dubois pour les services qu’il a rendus comme membre de ce Bureau.

Aux séances du matin et de l’après-midi du 19 août, les membres du Bureau préparent et adoptent les questions et problèmes qui suivent:

*Sujet de composition:*—Vous êtes invités, par M. le Surintendant de l'Instruction publique, à adresser la parole devant une réunion de commissaires d'écoles de votre district.—Faites le discours.

*Thème anglais:*—"Cours de lecture à haute voix", par l'abbé Lagacé. Les deux premiers alinéas de la page 167.

*Version anglaise:*—"Modern History", par Fredet.—Page 374, le premier alinéa.

*Pédagogie:*—Indiquez quels sont les instruments de travail que l'instituteur doit avoir à son service pour l'enseignement de la géographie, et quel parti il peut en tirer.

2.—Par quels moyens l'instituteur peut-il arriver à inspirer à ses élèves le goût de la lecture? Quels conseils doit-il leur donner pour que ce qu'ils lisent leur soit profitable, et comment peut-il s'en assurer?

3.—Dites en quoi diffèrent à l'école, les *Récapitulations*, les *Revisions* et les *Compositions*, et indiquez le point d'attache ou de ressemblance qui existe entre ces procédés.

4.—Faites connaître les différentes manières d'enseigner à lire aux commençants, et indiquez celle que vous préférez.

*Loi et règlements scolaires:* 1.—Quels sont les principaux devoirs des inspecteurs d'écoles?

2.—Quel contrôle les inspecteurs peuvent-ils exercer sur les secrétaires-trésoriers des municipalités scolaires?

3.—A quels tribunaux les contribuables peuvent-ils appeler des décisions des commissaires d'écoles, et de quelle décisions peut-il y avoir appel?

4.—Qui sont visiteurs d'écoles?

5.—Où et comment doivent être construites les maisons d'école?

*Histoire:*—1.—Comment l'Acte de Québec rendait-il justice aux Canadiens?

2.—Que savez-vous sur le cardinal de Richelieu?

3.—Racontez la révolution anglaise sous Charles I?

4.—Dites quels furent les développements successifs du territoire des Etats-Unis actuels.

5.—Quelle fut la conduite des Athéniens envers Miltiade?

6.—En quoi consistait la querelle des Investitures?

7.—Qu'entend-on par gouvernement responsable, quel est l'homme d'Etat qui en a été l'inspirateur et le défenseur?

*Géographie:*—1.—Comparez au point de vue des ressources naturelles la province de Québec à la province d'Ontario.

2.—Quelles sont la situation et l'importance relative du canal de Suez et du canal du Sault-Ste-Marie? Quelles régions en profitent davantage?

3.—Comparez la vallée du Mississipi à la vallée du Saint-Laurent.

4.—Quelle est l'importance des transcontinentaux canadiens au point de vue national et économique?

5.—Indiquez la situation de chacune des villes capitales des provinces du Canada.

*Arithmétique:*—1.—Partagez \$738 entre A et B de telle sorte que les  $\frac{3}{4}$  de la part de A égalent les  $\frac{5}{7}$  de celle de B.

2.—De la somme de  $6\frac{2}{3}$ ,  $8\frac{3}{4}$ ,  $12\frac{7}{8}$ ,  $5\frac{1}{2}$  soustrayez  $18\frac{5}{8}$ , multipliez le reste par  $3\frac{2}{5}$  et divisez le produit par  $1\frac{3}{4}$ .

3.—Je place deux sommes égales: l'une à 4.75%, l'autre à 3.25%. Si la première me donne un intérêt annuel de \$270 supérieur à l'intérêt de la deuxième, quel est le capital placé à chaque taux, et le revenu total?

4.—Une personne avait prêté une somme à 5%. Au bout de 3 ans, on lui a remis cette somme plus les intérêts; elle a replacé le tout dans une affaire rendant  $6\frac{2}{5}\%$ ; elle touche ainsi \$220.80 d'intérêts. Quel était son premier capital?

5.—Deux tapissiers doivent faire un ouvrage en 12 jours en travaillant ensemble. Au bout de 4 jours, le plus habile tombe malade, et l'autre seul met 18 jours pour terminer l'ouvrage. D'après cela, établissez le temps que chaque ouvrier seul mettrait pour exécuter la commande.

*Géométrie:*—1.—Une salle de classe doit avoir une surface de 15 pieds par élève. De com-

bien doit-on agrandir dans le sens de la longueur une salle de 360 pieds de surface dont la largeur est de 18 pieds pour qu'elle puisse contenir 32 élèves ?

2.—On échange une pièce de terre rectangulaire de 87.6 verges de long sur 52.5 verges de large contre une autre pièce qui a la forme d'un triangle, dont le côté servant de base a 68 verges. Quelle est la hauteur de ce triangle ?

3.—Une cuve cylindrique a 0.8 verge de rayon et 0.95 verge de hauteur. Quelle est la surface totale de la tôle employée, couvercle compris ? Combien contient-elle de gallons, si dans un gallon il y a 277.274 pouces cubes ?

4.—Sur une route de  $1\frac{1}{4}$  mille ayant 13 verges de large, il y a 500 tas de pierres de chacun 15.6 verges cubes. On répand ces pierres sur la route. Quelle épaisseur, en pouces, aura cette couche de réfection ?

5.—Combien de verges de tapis ayant  $\frac{3}{4}$  de verge de large faudrait-il pour couvrir le plancher d'une chambre qui a 30 pieds de long et 22 pieds de large, s'il y a une perte de 15 pouces par laize en appareillant le tapis ?

*Algèbre:*—1.—Trouvez deux nombres consécutifs tels que la somme du tiers et du quart du premier soit égale à la somme de la moitié et du sixième du second.

2.—Un capitaliste place \$6,400 en partie dans des parts de chemin de fer, et en partie dans des obligations municipales. Le placement dans les parts de chemin de fer rapporte  $4\frac{3}{4}\%$  et à ce taux lui donne \$16 de plus que le placement dans les obligations à  $6\%$ . Quel est le montant de chaque placement ?

3.—Un réservoir est muni de deux robinets A et B, le premier servant à le remplir, le second à le vider. Si, lorsque le réservoir est vide, on ouvre les deux robinets, il sera rempli en  $M$  minutes; si, au contraire, le réservoir est plein et qu'on ouvre le seul robinet B, il sera vide en  $T$  minutes. Combien de minutes le robinet A mettrait-il à remplir le réservoir, si le robinet B est fermé.

4.—A part de Montréal pour se rendre à une distance de 56 milles, B part 3 heures  $\frac{1}{3}$  plus tard, mais comme il fait 5 milles de plus par heure que A, il arrive au terme du voyage en même temps que lui. On demande la vitesse de chaque voyageur.

5.—Le périmètre d'un rectangle est de 302 verges et la surface de 5,460 verges carrées. Quelle en est la diagonale ?

*Dessin:*—Dessinez la chaise placée devant vous.

*Examen oral:* Lecture expliquée et littérature: "Le chêne et le roseau", (Cours de lecture Lagacé, page 277).

1.—Expression, prononciation, articulation.

2.—Lecture expliquée et littérature.

1° Expliquez les mots roitelet, aiglon, zéphyr.

2° Quel est le sens du vers:

"*Cependant que mon front, au Caucase pareil*".

3° Que signifie cette phrase:

"*Sur les humides bords du royaume du vent*".

4° Indiquez le vers où commence le dénouement.

5° A quel genre de poésie appartient le morceau ? Dans quel siècle vécut Lafontaine ?

Les candidats ont, de plus, subi un examen oral sur l'agriculture, les sciences naturelles et la philosophie.

Aux séances des 20, 21 et 22 août MM. Joseph-Noël Gingras, Jos.-Emile-Alphonse Gosselin, Pierre-Arthur Ladouceur et Théophile Tourillon subissent les examens et obtiennent les notes suivantes sur les différentes matières du programme:

NOMS DES CANDIDATS	Composition	Pédagogie	Thème anglais	Version anglaise	Loi et règlements scolaires	Géographie	Arithmétique	Géométrie	Algèbre	Histoire	Lecture française	Exercice de langue	Lecture anglaise	Agriculture	Sciences et philosophie	Dessin	Examens <sup>2</sup> spécial sur l'anglais	Total des points conservés	Moyenne	Note obtenue
	Gingras, J.-Noël.....	5	5	4	5	5	3.4	5.9	3.3	1	1.3	6	3	5	6	4.8	4.5	.....	68.2	4.3
Gosselin, J.-E.-A.....	3.8	4.5	3	3.5	5	3.2	6	5.8	4.1	4.3	4	4.5	4	6	5.8	4.5	.....	72	4.5	Bien.
Ladouceur, P.-Arth.....	5.5	5.5	5	5.5	5.5	5	6	5.5	5.6	5.7	5.5	6	6	6	4.9	4.5	6	93.1	5.5	Gde dist.
Tourillon, Théop.....	5.2	5.9	4.5	6	5.8	5.7	6	6	6	5	6	6	4	6	4.7	5	.....	92.8	5.8	Gde dist.

M. Théophile Tourillon et M. Pierre-Arthur Ladouceur obtiennent leurs diplômes avec la note "grande distinction", avec mention spéciale, pour le dernier, de la langue anglaise. M. Joseph-Noël Gingras mérite de recevoir le diplôme avec la note "bien".

M. Joseph-Emile-Alphonse Gosselin n'a pas droit au certificat, parce qu'il n'a pas conservé au moins la note "5" sur la composition française et la pédagogie.

(Signé) TH.-G. ROULEAU, ptre.  
Président.

Il est donné lecture du rapport suivant du Bureau central des examinateurs catholiques:

"Pour se conformer aux prescriptions de l'article 160 des Règlements refondus du Comité catholique, le Bureau central des examinateurs catholiques a l'honneur de vous soumettre son rapport pour l'année 1912-13; c'est le seizième rapport qu'il fait depuis sa fondation, en 1898.

"Les membres du Bureau se sont réunis deux fois, à Québec, le 24 avril et les 29 et 30 juillet derniers.

"A leur réunion du 24 avril, ils se sont occupés, comme d'habitude, de l'organisation générale des examens, du choix des examinateurs-délégués chargés de la surveillance des candidats, et de l'adoption des questions et problèmes à être soumis aux aspirants aux brevets de capacité. Les questions et problèmes adoptés sont annexés au présent rapport.

"Le 29 et le 30 juillet, le Bureau a procédé à la correction finale des épreuves d'examen et à l'octroi des diplômes aux candidats qui avaient conservé le nombre de points requis, par les règlements scolaires, sur les différentes matières du programme.

"Les examens ont eu lieu les 24, 25, 26 et 27 juin dernier, dans les trente localités mentionnées à l'article 127 des Règlements refondus du Comité catholique, et le Bureau est heureux de pouvoir rendre le témoignage que les nombreux aspirants qui se présentent devant lui sont de mieux en mieux préparés. Cette remarque s'applique spécialement cette année aux candidats au brevet d'école élémentaire.

"Le nombre des aspirants et des aspirantes qui ont été admis à subir les examens, après s'être conformés strictement à toutes les prescriptions des règlements, s'élève à 1,950 (114 garçons et 1,836 filles). Sur ce nombre, 346 revenaient devant le Bureau pour reprendre l'examen sur lequel ils avaient échoué l'an dernier.

"Les 1,950 candidats se répartissent comme suit:

932 pour le diplôme d'école élémentaire,

866 pour le diplôme d'école modèle,

152 pour le diplôme d'école académique.

1,486 ont passé leurs examens avec succès, savoir:

730 pour le brevet élémentaire,

677 pour le brevet modèle,

79 pour le brevet académique.

464 n'ont pas réussi à obtenir des diplômes, savoir:

202 le diplôme d'école élémentaire,

189, le diplôme d'école modèle,

73 le diplôme d'école académique.

"Soit une moyenne de 76 pour cent qui ont obtenu leurs diplômes et de 24 pour cent qui ont été renvoyés.

"Voici l'opinion des membres du Bureau sur l'ensemble des épreuves qu'ils ont corrigées:

MATIERES	ELEMENTAIRES	MODELE	ACADEMIQUE
Prîeres et catéchisme. . . . .	Très bien. . . . .	Très bien. . . . .	Très bien. . . . .
Lecture française. . . . .	Bien. . . . .	Bien. . . . .	Très bien. . . . .
Lecture latine. . . . .	Bien. . . . .	Bien. . . . .	Très bien. . . . .
Grammaire française et analyse. . . . .	Bien. . . . .	Très bien. . . . .	Très bien. . . . .
Dictée française. . . . .	Bien. . . . .	Bien. . . . .	Passable. . . . .
Ecriture. . . . .	Passable. . . . .	Passable. . . . .	Passable. . . . .

Littérature (préceptes).....	Bien.....	Très bien.....	Très bien.....
Composition française.....	Bien.....	Faible.....	Assez bien.....
Histoire Sainte.....	Très bien.....	Bien.....	
Histoire du Canada.....	Bien.....	Très bien.....	Très bien.....
Géographie.....	Passable.....	Passable.....	Passable.....
Instruction civique.....	Bien.....	Bien.....	Bien.....
Arithmétique.....	Bien.....	Bien.....	Bien.....
Calcul mental.....	Bien.....	Très bien.....	Très bien.....
Toisé.....		Bien.....	Assez bien.....
Comptabilité.....	Assez bien.....	Bien.....	Bien.....
Pédagogie.....	Assez bien.....	Bien.....	Très bien.....
Agriculture.....	Assez bien.....	Assez bien.....	Assez bien.....
Connaissances scientifiques usuelles.....	Assez bien.....	Bien.....	Bien.....
Hygiène.....	Assez bien.....	Très bien.....	Très bien.....
Bienséances.....	Médiocre.....	Assez bien.....	Assez bien.....
Dessin.....	Bien.....	Assez bien.....	Passable.....
Histoire de France.....		Très bien.....	Bien.....
Histoire d'Angleterre.....		Bien.....	Bien.....
Histoire des Etats-Unis.....			Très bien.....
Histoire Ancienne et Romaine.....			Très bien.....
Histoire de l'Eglise.....			Bien.....
Algèbre.....			Assez bien.....
Physique.....			Bien.....
Cosmographie.....			Assez bien.....

## LANGUE ANGLAISE

Grammaire anglaise.....	Faible.....	Passable.....	Très mal.....
Dictée anglaise.....	Très bien.....	Très bien.....	Très bien.....
Composition anglaise.....	Bien.....	Bien.....	Très bien.....
Littérature anglaise.....	Faible.....	Assez bien.....	Faible.....

## LANGUE ANGLAISE POUR LES CANDIDATS DONT LA LANGUE MATERNELLE EST LE FRANCAIS

Grammaire anglaise.....	Passable.....	Faible.....	Assez bien.....
Dictée anglaise.....	Bien.....	Très bien.....	Très bien.....
Composition anglaise.....	Mal.....	Très mal.....	Passable.....

“Le Bureau signale particulièrement à l'attention du personnel enseignant et aux aspirants et aspirantes, les matières suivantes:

“BREVET ELEMENTAIRE: Ecriture, passable; Géographie, passable; Pédagogie, assez bien; Bienséances, médiocre; Comptabilité, assez bien.

“BREVET INTERMEDIAIRE: Ecriture, passable; Composition, française, faible; Géographie, passable.

“BREVET SUPERIEUR: Ecriture, passable; Dictée française, passable; Composition, assez bien; Géographie, passable; Dessin, passable.

LANGUE ANGLAISE.—BREVET ELEMENTAIRE: Littérature, faible; Grammaire, faible et passable pour les aspirants de langue française; Composition anglaise, mal, pour les aspirants de langue française.

“BREVET INTERMEDIAIRE: Grammaire, passable et faible pour les aspirants de langue française; Composition anglaise, très mal, pour les aspirants de langue française.

“BREVET SUPERIEUR: Grammaire, très mal; Composition, passable, pour les aspirants de langue française.

“Le Bureau désire de plus faire les remarques suivantes: Pour la pédagogie, au degré élémentaire, on abuse du mot à mot et le travail des candidats n'est pas assez personnel; au degré modèle, plusieurs candidats n'ont pas traité le sujet demandé, et le développement a souvent été incomplet.

“Composition française: le sujet n'est pas assez développé, plusieurs se contentent d'un canevas; les idées ne sont pas toujours exprimés dans l'ordre logique, et souvent l'expression choisie ne leur convient pas; impropriété des termes; plusieurs candidats pèchent contre les règles de la grammaire et de la syntaxe.

“A propos de la composition, le Bureau signale aux candidats futurs l'importance des trois parties élémentaires de la rhétorique: invention, disposition, élocution; elles correspondent aux opérations que l'esprit doit nécessairement accomplir dans le travail de la composition, soit littéraire, soit pédagogique.

Nous avons l'honneur d'être, etc;

(Signé) LIONEL LINDSAY,  
*Président.*

J.-N. MILLER,  
*Secrétaire.*

Le Comité prend en considération le rapport qui suit:

RAPPORT DU SOUS-COMITE CHARGE D'ETUDIER LA QUESTION DE L'INSPECTION MEDICALE DES  
ECOLES

“Votre sous-comité, nommé à la séance du 14 mai dernier, pour étudier la question relative à l'inspection médicale des écoles, a l'honneur de vous faire rapport qu'il s'est réuni à l'archevêché de Montréal, le 2 septembre courant, sous la présidence de Mgr Bruchési.

“Etaient aussi présents: L'honorable M. de la Bruère, l'honorable C.-F. Delâge, M. Jules-Edouard Prévost et M. J.-N. Miller, secrétaire.

“Après discussion, votre sous-comité se déclare favorable au principe de l'inspection médicale des écoles, sous la direction du Conseil de l'Instruction publique, et il suggère que la loi scolaire soit amendée de manière à imposer aux commissaires et aux syndics d'écoles l'obligation de faire faire l'inspection médicale de leurs écoles, suivant des règlements qui seront adoptés à cet effet par le Conseil de l'Instruction publique”.

(Signé) † PAUL, ARCH. DE MONTREAL,  
*Président.*

Séance du 24 septembre 1913.  
(Après-midi)

Présents:—Les mêmes qu'à la séance du matin, moins M. l'abbé Tarbide, l'honorable juge Robidoux et l'honorable M. Delâge.

M. le Dr Guerin propose, secondé par M. le juge Martineau: “Que le rapport du sous-comité chargé d'étudier la question de l'inspection médicale des écoles soit reçu et que le même sous-comité, auquel seront adjoints Mgr Emard et M. Tellier, reçoive instruction de siéger de nouveau et de préparer un projet d'amendements à la loi scolaire et les règlements qu'il a eus en vue en faisant son rapport.—Adopté.

Le secrétaire donne ensuite lecture du rapport suivant:

Le sous-comité nommé à la dernière session du Comité catholique pour étudier la question relative à la revision du programme d'études concernant l'enseignement du dessin, de l'histoire Ancienne, de l'histoire de France, de l'histoire d'Angleterre et de celle des Etats-Unis, a l'honneur de faire rapport qu'il s'est réuni, à Québec, le 23 septembre courant.

Etaient présents: L'honorable juge Martineau, président; Mgr Brunault, Mgr Th.-G. Rouleau, M. John Ahern et M. le Surintendant de l'Instruction publique.

Après discussion, le sous-comité croit devoir exprimer l'opinion:

1.—Que le programme de l'enseignement du dessin, préparé par M. le Directeur général de l'enseignement du dessin et qui sera soumis à l'approbation du Comité catholique, répond aux besoins signalés par la motion de M. le juge Martineau;

2.—Qu'il n'y a pas lieu de changer cette partie du programme se rapportant aux notions de l'histoire Ancienne dans le cours académique, mais que les directions pédagogiques, à partir des mots "Voici dans quelle mesure" vers le bas de la page 45 des Règlements refondus du Comité catholique, jusqu'à la fin de la page 46, soient retranchées;

3.—Que l'histoire des Etats-Unis soit retranchée du programme d'études autorisé.

(Signé) PAUL-J. MARTINEAU,  
*Président.*

Ce rapport est adopté après avoir été étudié item par item.

Le Surintendant soumet au Comité l'item 7 de l'ordre du jour qui se lit comme suit:

Rapport du sous-comité conjoint de cinq principaux des Ecoles normales et de quatre membres du Bureau d'examineurs sur la question de l'assimilation des programmes d'examen des Ecoles normales et du Bureau d'examineurs, et sur la motion suivante de M. Jules-Ed. Prévost:

"Que l'article 126 des règlements du Comité catholique soit amendé de manière à se lire comme suit:

"Art. 126.—Les brevets accordés par le bureau central des examineurs seront de trois degrés, savoir: pour école élémentaire, pour école modèle et pour école académique. Le bureau central des examineurs sera autorisé à faire subir aux aspirants à ces différents brevets, un examen pratique ou d'aptitude pédagogique.

"Aux aspirants qui ne subiront pas cet examen, le bureau ne décernera qu'un brevet de capacité ou certificat d'études correspondant aux différents degrés du cours.

"Aux aspirants qui subiront avec succès et l'examen de capacité et l'examen d'aptitude pédagogique, le Bureau décernera un diplôme d'enseignement.

"Le simple brevet de capacité ne constituera qu'un permis d'enseignement bon pour deux ans seulement".

Mgr Emard propose l'ajournement de l'étude de cette question à la séance du lendemain, à dix heures.—Agréé.

Séance du 25 septembre 1913.  
(Avant-midi)

PRESENTS.—M. le Surintendant de l'Instruction publique, président; Mgr l'archevêque de Québec, Mgr l'archevêque d'Ottawa, Mgr l'évêque de Rimouski, Mgr l'évêque de Sherbrooke, Mgr l'évêque de Nicolet, Mgr l'évêque de St-Hyacinthe, Mgr Latulipe, Mgr H. Têtu, Mgr Eug. Lapointe, M. le chanoine Dauth, M. le chanoine Marchand, M. le chanoine Dugas, M. l'abbé Lindsay, M. l'abbé Turbide, l'honorable Dr Guerin, l'honorable M. Delâge, M. M. Tellier, l'honorable juge Martineau, M. Jules-Ed. Prévost, M. John Ahern, Mgr Th.-G. Rouleau, M. Nap. Brisebois et M. Nérée Tremblay.

Il est résolu, à la demande de M. Prévost, que la considération de l'item 7 de l'ordre du jour, moins ce qui concerne l'assimilation des programmes d'examen des Ecoles normales et du Bureau d'examineurs, reste devant le Comité pour plus ample étude, à une séance ultérieure.

Mgr Brunault propose, secondé par M. Ahern:

1.—"Que les examens du Bureau central des examineurs catholiques se fassent d'après un programme unique, et que ce programme soit celui des écoles normales de garçons, attendu que les diplômés du Bureau sont appelés en grand nombre à donner l'enseignement aux garçons;

"2.—Que le programme des examens du Bureau central soit celui des Ecoles normales, tel qu'il se trouve dans les Règlements refondus du Comité catholique", section 2, pages 144 à 162;

“3.—Que ce nouveau règlement ne devienne en vigueur qu'au premier de septembre 1914”.  
 Cette proposition étant mise aux voix, est adoptée sur la division suivante:

*Pour*:—Mgr Bégin, Mgr Gauthier, Mgr Blais, Mgr Brunault, Mgr Latulipe, Mgr Têtu, Mgr Rouleau, M. le chanoine Dauth, M. le chanoine Marchand, M. le chanoine Dugas, M. l'abbé Lindsay, M. l'abbé Turbide, M. le Dr Guerin, M. Delâge, M. Martineau, M. Prévost, M. Ahern, M. Brisebois, M. Tremblay. (19)

*Contre*:—Mgr Larocque, Mgr Bernard, Mgr Lapointe. (3)

Proposé par Mgr L.-N. Bégin, appuyé par Mgr Rouleau, que M. Henri Gagnon soit nommé professeur de musique à l'École normale Laval en remplacement de M. Gustave Gagnon, son père, qui démissionnerait en sa faveur, et que son salaire annuel soit de mille piastres”. Adopté.

Proposé par M. John Ahern, appuyé par Mgr Rouleau, que M. le Surintendant de l'Instruction publique soit autorisé à nommer professeur honoraire et émérite de l'École normale Laval M. F.-X. Chauvin, inspecteur des écoles bilingues de la Saskatchewan, pour reconnaître les services importants qu'il rend à la cause de l'Instruction publique au Nord-Ouest.—Adopté.

M. le juge Martineau propose que l'ordre du jour N° 8 qui se lit comme suit soit rescindé: “Qu'après un certain délai pour écouler la première édition, et sur paiement d'une royauté à l'auteur, l'impression des livres autorisées soit entièrement libre”, et que son avis de motion soit remplacé par le suivant:

“Que l'article suivant soit ajouté aux règlements du Comité catholique:

“Article 208a.—Aux fins de permettre aux membres du comité de se renseigner et de juger, en égard à toutes les circonstances, si les prix auxquels doit être vendu un livre est juste et raisonnable, la personne en sollicitant l'approbation devra déclarer le nombre d'exemplaires qui en a été tiré ou qu'elle se propose immédiatement de tirer.

“A chaque tirage subséquent, les mêmes renseignements devront être fournis”.—Adopté.

M. Tellier donne l'avis de motion qui suit: “Que ce Comité est d'avis que les articles 2748 et 2749 des Statuts refondus de Québec, 1909, devraient être rappelés, parce que les restrictions qu'ils imposent n'ont plus leur raison d'être”.

M. le Dr Guerin propose, secondé par M. Delâge, et il est résolu: “Que le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique se réunisse, à l'avenir, trois fois par année, au lieu de deux fois, et que la nouvelle session ait lieu le premier mercredi du mois de février”.

M. le Surintendant met devant le Comité une correspondance du Ministère de l'Agriculture, d'Ottawa, relative à l'enseignement agricole dans les écoles primaires.

Séance du 25 septembre 1913.

(Après-midi)

PRESENTS:—Les mêmes qu'à la séance du matin, moins M. le chanoine Dauth et M. Jules-Edouard Prévost.

Il est résolu sur proposition de Mgr l'évêque de Nicolet, appuyé par Mgr Latulipe:

“Que ce Comité, désireux de favoriser l'extension de l'enseignement agricole dans les écoles rurales de la province et de faire profiter celles-ci des allocations du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial en faveur de l'agriculture, décide de nommer un Comité spécial chargé d'étudier les moyens les plus pratiques à prendre et les modifications qu'il serait utile de faire aux programmes des écoles normales et des écoles primaires pour arriver au résultat désiré, et que ce dit Comité spécial se compose de l'hon. M. Delâge, de M. le Surintendant de l'Instruction publique, de Mgr H. Baril, de M. le chanoine Ross et de M. Charles Chapais”.

Sur proposition du Surintendant, le Comité recommande:

1.—“Que l'article 2950 des statuts refondus de la province, 1909, soit retranché et remplacé par le suivant:

Art. 2950—“Le Lieutenant-Gouverneur en Conseil peut adopter toutes les mesures nécessaires pour l'établissement et le maintien d'écoles normales primaires et d'écoles normales ménagères afin de former à l'art de l'enseignement des instituteurs et des institutrices pour les écoles primaires et les écoles ménagères de la province.

“A ces écoles normales devront être annexées des écoles modèles ou intermédiaires d'application”.

2.—“Que les mots “et une école académique” dans la dernière ligne de l'article 2547 des S.R.P.Q., 1909, tel qu'amendé par le Statut 2 Geo. V, ch. 24, sec. 1, soient retranchés et remplacés par les suivants: “une école académique et une école ménagère”.

Il est aussi résolu d'amender comme suit les règlements refondus du Comité catholique:

Article 40.—Substituer, dans la première ligne du second alinéa, le mot “deux” au mot “trois”.

Article 44.—Ajouter après les mots “de haut en bas”, dans la deuxième ligne, les mots suivants “par le moyen de poulies et de pesées”.

Ajouter l'article suivant après l'article 208:

Article 208a.—“Dans les écoles normales à la fois primaires et ménagères, le Surintendant pourra conférer des brevets de capacité distincts, l'un d'école normale primaire et l'autre d'enseignement ménager, et ce sur le certificat du Principal constatant que la candidate a subi les examens requis sur les matières inscrites, soit au programme d'études des écoles normales primaires, soit au programme de l'enseignement ménager, selon le cas, et rempli les conditions exigées par les règlements.

“Toutefois, une élève d'école normale ménagère qui obtiendra son brevet d'enseignement ménager ne pourra être admise à enseigner le cours ménager dans une école primaire ou dans une école normale avant qu'elle ait obtenu un brevet d'institutrice primaire”.

A la demande de Mgr Eug. Lapointe, M. le Surintendant informe le Comité que le Gouvernement a érigé une école normale classico-ménagère à Saint-Pascal, comté de Kamouraska, par arrêté ministériel du 27 juin 1913.

Mgr Bégin propose, appuyé par Mgr Brunault: “que le Comité catholique recommande au Gouvernement la nomination de M. l'abbé A.-A. Beaudet à la position de principal de l'Ecole normale classico-ménagère de Saint-Pascal, et celle de M. Donat Dufour, comme professeur laïque de cette institution”.—Adopté.

M. le président soumet certains amendements aux règlements des Ecoles normales pour les rendre applicables aux écoles normales ménagères, et il est résolu de les déférer, pour étude et rapport, à un sous-comité composé de Mgr Th.-G. Rouleau, M. le chanoine F.-X. Ross, M. l'abbé A.-A. Beaudet, M. l'abbé Elzéar Delamare, M. Nérée Tremblay et M. le Surintendant.

Le Comité prend en considération un nouveau programme pour l'enseignement du dessin qui lui est soumis par M. le Surintendant, et il est unanimement résolu de remplacer le programme actuel du dessin, tel qu'il se trouve aux pages 109 à 113 inclusivement des “Règlements refondus du Comité catholique”, par le suivant:

## PROGRAMME

### 1ère ANNEE

#### (Cours élémentaire)

- 1.—Crayonnages libres, spontanés ou suggérés, faits en classe ou hors la classe, (suggérer des motifs simples et familiers).  
Tracés rapides d'entraînement de la main.
- 2— Exercices d'observation. (appels à l'esprit d'initiative).  
Silhouettes, *d'après nature*, d'objets usuels très simples.
- 3— Arrangements décoratifs élémentaires *imaginés*. (alignements et combinaisons au moyen de menus objets: bâtonnets, boutons, fèves, feuilles etc. Puis, copies de ces combinaisons, au *crayon ordinaire ou aux crayons de couleurs*.  
Notions pratiques sur la couleur: (a) diversité des couleurs; (b) couleurs primaires. (au moyen d'objets, de papiers, de laines, etc, de couleur).

2<sup>me</sup> ANNEE*(Cours élémentaire)*

- 1.—Crayonnages libres, spontanés ou suggérés, faits en classe ou hors la classe. (suggérer des motifs ou des scènes simples déjà vus ou décrits).
- 2.— Tracés rapides d'entraînement de la main.  
Exercices d'observation. (appels à l'esprit d'initiative).  
Silhouettes, *d'après nature*, d'objets usuels très simples.
- 3.— Arrangements décoratifs élémentaires *imaginés*: répétitions suivies et répétitions *renversées*.  
Notions pratiques sur la couleur: couleurs binaires.

3<sup>me</sup> ANNEE*(Cours élémentaire)*

- 1.—Dessins libres et dessins suggérés de scènes simples vues ou décrites.—Croquis explicatifs de leçons de choses, de géographie, etc., (en classe ou hors la classe).
- 2.— Tracés rapides d'entraînement de la main.  
Exercices d'observation et de contrôle. (appels à l'esprit d'initiative).  
Dessins *d'après nature*: (a) d'objets usuels très simples, (b) d'échantillons empruntés au règne végétal ou animal; (c) de draperies.
- 3.—Dessins de mémoire, de motifs ou d'objets dessinés préalablement.
- 4.— Arrangements décoratifs élémentaires *imaginés*: répétitions alternées.  
Notions pratiques sur la couleur: tonalités.

4<sup>me</sup> ANNEE*(Cours élémentaire)*

- 1.—Dessins libres et dessins suggérés de scènes vues, décrites ou lues.—Croquis explicatifs de leçons de choses, de géographie, d'histoire, etc., (en classe ou hors la classe).
- 2.— Tracés rapides d'entraînement de la main.  
Exercices d'observation et de contrôle. (appels à l'esprit d'initiative).  
Dessins *d'après nature*: (a) d'objets usuels très simples; (b) d'échantillons empruntés au règne végétal ou animal; (c) de draperies.
- 3.—Dessins de mémoire, de motifs ou d'objets *non* dessinés précédemment.
- 4.— Arrangements décoratifs élémentaires *imaginés*: répétitions symétriques.  
Notions pratiques sur la couleur: (a) nuances; (b) harmonies analogiques.

5<sup>me</sup> ANNEE*(Cours intermédiaire)*

- 1.— Croquis géométraux cotés *d'après nature et à main libre*: (a) de solides géométriques; (b) d'objets usuels *simples*; (c) d'échantillons empruntés à l'industrie. (élevations de *face* ou de *côté, d'abord*; puis plans horizontaux faciles).
- 2.— Dessin géométrique au tableau. (Tracés élémentaires, au tableau, au moyen de la règle, de l'équerre, du compas et du rapporteur).
- 3.— Exercices d'observation et de contrôle.—Phénomènes perspectifs.  
Dessins *d'après nature*: (a) d'objets usuels simples; (b) d'échantillons empruntés au règne végétal ou animal; (c) d'éléments de paysage en arrière-plans.

- 4— Dessins et croquis de mémoire.
- 5— Dessins libres et dessins résumant des récits et des leçons.—Illustrations de devoirs. (en classe ou hors la classe).
- 6— Arrangements décoratifs élémentaires *imaginés*: stylisation.  
Notions pratiques sur la couleur: (a) couleurs complémentaires; (b) harmonies contrastantes.

## 6e ANNEE.

(Cours intermédiaire)

- 1.— Croquis géométraux cotés *d'après nature et à main libre*. (élevations, plans et coupes).  
"Projets" géométraux imaginés.
- 2.— Dessin géométrique au tableau, et (facultativement) sur papier.  
Notions intuitives sur l'emploi industriel des principales moulures.
- 3.— Exercices d'observation et de contrôle.—Phénomènes perspectifs.  
Dessins *d'après nature*: (a) d'objets usuels isolés ou groupés; (b) d'échantillons empruntés au règne végétal ou animal; (c) d'éléments de paysage en avant-plans.
- 4— Dessins et croquis de mémoire.
- 5.— Dessins libres et dessins résumant des récits, des lectures, des leçons.—Illustrations de devoirs. (en classe ou hors la classe).
- 6.— Arrangements décoratifs élémentaires *imaginés*: convenance et adaptation.  
Notions pratiques sur la couleur: couleurs ternaires et teintes neutres.

## 7e ET 8e ANNEE.

(Cours supérieur).

- 1.— Croquis géométraux cotés.  
"Projets" géométraux imaginés.
- 2.— Dessins géométriques au tableau et sur papier. (mises au net, à l'encre, d'après échelles, et à l'aide d'instruments, de croquis cotés faciles, *relevés d'abord, à main libre par l'élève lui-même*).  
Notions sommaires sur les plans topographiques et les cartes.
- 3.— Exercices d'observation et de contrôle.—Perspective d'observation.  
Dessins *d'après nature*: (a) d'objets usuels isolés ou groupés; (b) d'échantillons empruntés au règne végétal ou animal; (c) de paysages; (d) du modèle vivant vêtu.
- 4.— Dessins et croquis de mémoire.  
Dictées de dessins.
- 5.— Dessins libres et dessins d'après des thèmes familiers proposés.—Illustrations de devoirs. (en classe ou hors la classe).
- 6.— Arrangements décoratifs *imaginés*: convenance et adaptation.  
Notions pratiques sur la couleur: propriétés optiques des couleurs.  
Pratique de l'aquarelle et du lavis.
- 7.— (Facultativement) Notions élémentaires: (a) sur les arts industriels; (b) sur l'art décoratif appliqué à l'industrie; (c) sur les caractères distinctifs des principaux styles; (d) sur les arts du dessin.

## DIRECTIONS GENERALES

L'enseignement du dessin, à l'école primaire, a pour but:

- 1—De faire acquérir des connaissances et des pratiques techniques, utiles à tous et indispensables aux carrières industrielles, aux métiers et aux travaux manuels.

2.—D'aider aux autres études, en y collaborant et en se mêlant intimement à la vie intellectuelle de l'école.

3.—De contribuer à la formation intégrale: (a) en développant distinctement l'esprit d'observation et d'initiative, l'imagination et le jugement; (b) en épurant le goût et en disciplinant les habitudes de méthode et de précision; (c) en affinant l'œil et en assouplissant la main.

Pour atteindre ces fins, les moyens suivants ont prouvé leur spéciale efficacité:

1.—Amener graduellement à mieux voir, exprimer et retenir les formes et les couleurs telles qu'elles PARAISSENT OU PARAITRAIENT: (a) par l'observation et la représentation *directe* du modèle-nature; (b) par des travaux d'imagination, des résumés graphiques de leçons et des illustrations de devoirs; (c) par des dessins de mémoire.

2.—Apprendre à lire, écrire et utiliser les formes telles qu'elles SONT OU POURRAIENT ETRE: (a) par des croquis et des "projets" géométraux cotés (élévations, plans et coupes) *d'objets réels ou imaginés*; (b) par des esquisses de patrons divers, réalisables dans les travaux manuels ou dans les travaux à l'aiguille.

3.—Familiariser avec le maniement de la règle, de l'équerre, du compas et du rapporteur: (a) par des tracés précis de constructions géométriques; (b) par la mise au net exacte, d'après échelles variables, de croquis cotés relevés d'abord à vue et à main libre, ou imaginés par l'élève lui-même.

4.—Initier aux lois premières de la décoration et de l'harmonie des couleurs, par des applications usuelles de ces lois.

Ces moyens sont les moyens mêmes du Programme, c'est-à-dire la "METHODE". Par suite, l'enseignement ne devra jamais les perdre de vue.

Toutefois, la plus large initiative est laissée au personnel quant aux applications des divers genres d'exercices: question de ressources, de milieux, de besoins particuliers.

#### RECOMMANDATIONS.

1.— Les leçons de dessin devront, dès le commencement de l'année scolaire, être données, chaque semaine, à tous les élèves, durant les heures réglementaires des classes.

2.— Chacun des exercices du Programme devra recevoir régulièrement sa due part d'attention et de pratique.

3.— Tous les travaux graphiques devront avoir pour base *directe* la forme réelle ou la forme imaginée.

Ils seront exécutés à *main libre* (exception faite pour les dessins géométriques).

Ils pourront être *sommairement* coloriés et ombrés.

4.— Chaque mois, un dessin de chaque élève devra être gardé dans les archives de chaque école, pour être transmis, *quand demandé*, au Département de l'Instruction publique.

Ces derniers dessins seront exécutés sur papier non ligné et de format approchant 7 x 10 pcs. (Ils n'auront pas moins de 6 pcs de plus grande dimension.)

5.— Dans toutes les divisions, deux heures, au moins, devraient être consacrées, chaque semaine, à l'enseignement du dessin. Ces deux heures seraient réparties dans trois leçons aux degrés élémentaires, et dans deux leçons aux degrés intermédiaire et supérieur.

6.— Dans les cours préparatoires aux écoles techniques, aux carrières industrielles et aux travaux manuels, on multipliera tout spécialement les exercices de croquis et de projets géométraux cotés, ainsi que les exercices de dessin géométrique.

Le Comité prend en considération le rapport suivant de la Commission administrative du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire:

"La commission administrative du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire, à une session spécialement convoquée à cet effet, et tenue à Montréal, le 30 août 1913, a pris en considération la requête de l'Association des instituteurs de la circonscription de l'école normale Laval demandant que l'article 2994 de la loi de l'Instruction publique soit amendée de façon à rétablir à \$1050.00 le maximum de la pension que peut recevoir un fonctionnaire de l'en-

seignement primaire à la retraite, et celle du conseil de l'Association des institutrices catholiques, section de Québec, demandant que l'article 2992 de la loi de l'Instruction publique soit amendé de façon à fixer à cinquante ans l'âge auquel une institutrice aura droit de prendre sa retraite et de recevoir sa pension; lesquelles requêtes ont été référées par le comité catholique à cette commission, avec prière de faire rapport sur les conséquences de la législation demandée au point de vue financier du fonds de pension.

"Cette commission a l'honneur de vous faire rapport:

1°. Que l'état financier du fonds de pension permet de rétablir le maximum des pensions à \$1050.00, tel qu'il était avant que la législature ait décrété l'article 2994 de la loi actuellement en vigueur.

2°. Que vu la faculté dont jouissent actuellement les institutrices de se retirer de l'enseignement et de recevoir leur pension à l'âge de cinquante ans, si elles sont incapables de remplir leurs fonctions, par suite d'un accident grave ou de l'altération de leur santé, cette commission ne juge pas à propos d'appuyer la requête du conseil de l'Association des institutrices catholiques, section de Québec, et elle est d'opinion que la législation demandée aurait pour effet de déséquilibrer d'une façon notable les finances du fonds de pension.

Le tout humblement soumis.

(Signé) BOUCHER DE LA BRUERE,  
Président.

AVILA DE BELLEVAL,  
Secrétaire.

M. Nap. Brisebois propose, appuyé par M. le juge Martineau, que ce rapport de la Commission administrative du fonds de pension soit reçu et approuvé dans ses conclusions. Adopté.

Le Comité ayant pris communication d'une lettre de M. l'inspecteur Nansot, recommande au gouvernement la création d'un nouveau district d'inspection comprenant partie de son district et partie de celui de M. l'inspecteur Z. Dubeau, chacun de ces districts devant comprendre les municipalités scolaires suivantes:

(a) Le district de M. Z. Dubeau comprendra:

1.—Dans le comté de L'Islet, les municipalités de Ste-Louise, St-Roch-des-Aulnaies, St-Jean-Port-Joli, St-Aubert, Lac-Noir, Ste-Perpétue, St-Pamphile, St-Cyrille, St-Marcel, St-Adalbert (canton Leverrier).

2.—Dans le comté de Kamouraska, les municipalités de Ste-Anne, village, Ste-Anne, paroisse, St-Pascal, St-Pacôme, Rivière-Ouelle, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, St-Onésime, St-Denis, St-Philippe-de-Néri et des cantons Ixworth, Chapais et Painchaud. (132 écoles)

(b) Le district nouveau (?) comprendra:

1. Dans le comté de Kamouraska, les municipalités de St-Alexandre, St-Eleuthère, Ste-Hélène, St-André, St-Germain, St-Louis (Kamouraska), St-Bruno, et les cantons Bungay, Parke, Chabot.

2. Dans le comté de Témiscouata, les municipalités de Notre-Dame-du-Portage, St-Antonin, St-Modeste, St-Honoré, St-Hubert, St-Louis-du-Ha! Ha!, St-Mathias-de-Cabano, Notre-Dame-du-Lac, St-Eusèbe, Rivière-Bleue, Ste-Rose-du-Dégelé, St-Benoît-Abbé et les cantons Botsford et Robinson. (128 écoles).

(c) Le district de M. Nansot comprendra.

1. Dans le comté de Témiscouata, les municipalités de Fraserville, cité, Rivière-du-Loup, Caouana village et paroisse, St-Arsène, St-Epiphanie, L'Isle-Verte, Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (Ile-Verte) St-Paul-de-la-Croix, St-Clément, St-Cyprien, St-Eloi, St-Jean-de-Dieu, Raudot, Ste-Françoise, St-Joseph-de-Viel (Squattek), Trois-Pistoles No 1, Trois-Pistoles No 2, Rivière-Trois-Pistoles et les cantons Auclair et Rouillard.

2. Dans le comté de Rimouski, les municipalités de St-Simon et de St-Mathieu-de-Rioux. (131 écoles).

(d) Le district d'inspection de M. Chabot se trouvera ainsi diminué des municipalités scolaires de St-Simon et de Saint-Mathieu-de-Rioux, dans le comté de Rimouski.

(e) Le district de M. L. P. Goulet, se trouvera soulagé des municipalités de St-Cyrille, St-Marcel et St-Adalbert.

Il est aussi résolu, sur proposition de Mgr Latulipe, appuyé par M. l'abbé Lindsay: "Que le comté de Témiscamingue forme un nouveau district d'inspection, et que les districts voisins de MM. les inspecteurs Marien, Filteau et Cléroux soient modifiés suivant les recommandations qui seront suggérées par le Surintendant de l'Instruction publique."

Le Comité ne croit pas devoir recommander une demande qui lui est soumise par une lettre de M. l'abbé A Delay, à l'effet d'ajouter un certain territoire au district d'inspection comprenant le comté de Charlevoix.

Lecture d'une lettre de M. Arthur Godbout, député du comté de Beauce, demandant que le Bureau d'examineurs soit autorisé à faire subir les examens pour diplômes à St-Georges, comté de Beauce. Sur proposition de l'honorable M. Delâge, cette demande est déferée au Bureau central des examinateurs catholiques qui devra faire rapport à ce Comité.

Mgr Blais propose, et il est résolu, que l'article 127 des règlements refondus du Comité catholique soit amendé en remplaçant le mot "Percé", à la septième ligne, par le mot "Grande-Rivière."

Il est résolu, sur proposition de Monseigneur l'archevêque de Québec, appuyé par l'honorable M. Delâge: "Que ce Comité recommande l'établissement d'une Ecole normale à Beauceville, comté de Beauce, sous la direction des Religieuses de Jésus-Marie de Sillery."

Le Comité accorde le titre d'école modèle aux institutions suivantes:

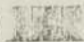
- Comté de Bagot.*—Upton, village, mod. garçons.  
*Comté de Bellechasse.*—St-Nérée, Ecole No 1, mod. mixte.  
*Comté de Berthier.*—Isle-Dupas, Ecole No. 1, mod. mixte; St-Damien-de-Brandon, Ecole No.1 mod. mixte; St-Michel-des-Saints, Ecole No. 1, mod. mixte.  
*Comté de Brome.*—Knowlton, Ecole No. 1, mod. mixte.  
*Comté de Chambly.*—Couvent St-Lambert.  
*Comté de Champlain.*—La-Tuque, mod. garçons.  
*Comté de Dorchester.*—Ste-Germaine-du-Lac-Etchemin, Ecole No. 1 mod. mixte; St-Léon-de-Standon, Ecole No. 1, mod. mixte.  
*Comté de Drummond.*—St-Eugène-de-Grantham, Ecole No. 1, mod. mixte.  
*Comté de Frontenac.*—Courcelles, Ecole No 1, mod. mixte.  
*Comté de Gaspé.*—Cap-Chat, Ecole No. 1. mod. garçons; Percé, Ecole No. 1, mod. garçons.  
*Comté de Jacques-Cartier.*—Couvent de St-Pierre-aux-Liens.  
*Comté de Joliette.*—Ste-Emélie-de-l'Energie, Ecole No 1, mod. mixte.  
*Comté de Kamouraska.*—St-Pascal, village, mod. garçons.  
*Comté de Labelle.*—L'Ange-Gardien, Ecole No 1, mod. mixte. La-Nativité, Ecole No 1, mod. mixte.  
*Comté du Lac-St-Jean.*—Ste-Lucie-d'Albanet, Ecole No 1, mod. mixte; St-Prime, Ecole No 1, mod. mixte; St-Edouard-de-Péribonka, Ecole No 1, mod. mixte.  
*Comté de Lotbinière.*—Ste-Croix, Ecole No 2, mod. garçons.  
*Comté de Matane.*—St-Rémi-de-la-Rivière-Métis, Ecole No 1, mod. gar.  
*Cité de Montréal.*—Ecole Garneau, mod. filles, No 463, rue Visitation;  
*Comté de Montréal.*—Maisonnewè.—St-Grégoire-le-Thaumaturge, Ecole Marie-Immaculée, mod. garçons; St-Grégoire-le-Thaumaturge, Ecole St-Frs-Xavier, mod. couvent.  
*Comté d'Ottawa.*—Hull, Couvent du Très-St-Rédempteur; Aylmer, mod. garçons; Maniwaki, Ecole No 1, mod. garçons.

- Comté de Portneuf.*—St-Rémi-du-Lac-au-Sable, Ecole No 1, mod. mixte.  
*Comté de Québec.*—St-Louis-de-Courville, Ecole No 1, mod. mixte.  
*Cité de Québec.*—Ecole Ste-Marie, mod. filles.  
*Comté de Rimouski.*—Couvent de Rimouski, ville.  
*Comté de Saguenay.*—Les Escoumains, Ecole No 1, mod. garçons.  
*Comté de St-Hyacinthe.*—Girouard, Ecole Raymond, mod. mixte.  
*Comté de Soulanges.*—Ste-Marie-de-St-Polycarpe, Ecole No 1, mod. mixte.  
*Comté de St-Maurice.*—St-Barnabé, Ecole Notre-Dame-de Charette, mod. mixte.  
*Comté de Vaudreuil.*—Rigaud, mod. garçons.  
*Comté de Wolfe.*—Beaulac, Ecole No 1, mod. garçons.

Le Comité confère le TITRE D'ACADEMIE aux institutions suivantes:

- Comté de Beauce.*—St-Georges, Ecole des garçons.  
*Comté de Chambly.*—Couvent (mod.) de Boucherville.  
*Comté de Champlain.*—Couvent (mod.) du Cap-de-la-Madeleine.  
*Comté de Châteauguay.*—Couvent (mod.) de Ste-Martine.  
*Comté de Compton.*—East-Angus, ancienne école modèle mixte de St-Louis-de-Westbury.  
*Comté de Frontenac.*—Couvent (mod.) de Mégantic, village; Mégantic, village, Ecole modèle des garçons.  
*Comté de Jacques-Cartier.*—Couvent (mod.) de Ste-Anne-de-Bellevue.  
*Comté de Kamouraska.*—Couvent (mod.) de St-André.  
*Comté de Labelle.*—Couvent (mod.) de Nominique (Loranger).  
*Comté de Montcalm.*—St-Jacques No 1, Ecole modèle des garçons.  
*Comté de Montmagny.*—Cap-St-Ignace, Ecole des garçons.  
*Comté de Montmorency.*—Ste-Anne-de-Beaupré, Ecole modèle des garçons.  
*Comté de Montréal-Laurier.*—Couvent de L'Enfant-Jésus; Ecole des garçons de L'Enfant-Jésus.  
*Comté de Napierville.*—Couvent (mod.) de St-Cyprien.  
*Comté de Portneuf.*—Couvent (mod.) de St-Augustin; St-Casimir, Ecole modèle des garçons.  
*Comté de Québec.*—Couvent de Jeune-Lorette (Loretteville).  
*Cité de Québec.*—Ecole modèle des garçons de St-Malo.  
*Comté de St-Hyacinthe.*—Couvent (mod.) de St-Hyacinthe, ville (Acad. Prince).  
*Comté de Soulanges.*—Couvent (mod.) de St-Laurent-des-Cèdres.  
*Comté du Témiscamingue.*—Ville-Marie, Ecole des garçons.  
*Comté de Terrebonne.*—Couvent (mod.) de Ste-Agathe-des-Monts.

Le Comité distribue le fonds de l'Education supérieure et celui des Municipalités pauvres.  
 Et la session est ajournée au premier mercredi du mois de février 1914.

(Signé)  J.-N. MILLER,  
 Secrétaire.

## BUREAU CENTRAL DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES DE QUEBEC

SESSION DE JUIN 1913

DIPLOMES ELEMENTAIRES

MONTREAL

*Elémentaire français.*—*Distinction.*—Charette, Emelia; Lebeau, Marie Louise; Buck, Clotilde; Buck, Armandine; Dufresne, Rolina; Norbert, Alphonse; Monchamp, Joséphine; Chalifour, Colombe; Clair, Emma; Morin, Imelda; Lacroix, Marie-Rose; Taillefer, Léonie; Théoret, Yvonne;

Pesant, Analda, Régina; Pigeon, Marie Reine; Carrières, M. Anastasie; Lauzon, M.-Reine; Robert, Blanche-Hélène; Landry, Elvina;

*Elémentaire français.—Satisfaisant*—Gagnon, Ambroise; Poirier, M.-Florette; Raymond, M.-Arzélia-A.; Desjardins, Elisabeth; Dubreuil, Hélène; Trudel, Léonie; Moisan, M.-Bl.-Alice; Gagné, Augustine; Boivin, Rose-Blanche; Filliatrault, M.-Rose; Belisle, Florida; Robert, Blanche-Hélène; Cholette, Eva; Laplante, Zénaïde; St-Pierre, M.-Louise-Alice; Aumond, Marie-Ange; Corbeil, Joseph-Ep.; Dextrateur, Emilia.

*Elémentaire anglais.—Distinction*—Robert, Anny-R.; Shore, John; Lyng, James; Casey, Thomas. M.

*Elémentaire français et anglais.—Distinction.*—Lemerise, Arthur-G; Caplette, Delphis; Lapiere, M.-Anne-Blanche.

*Elémentaire, français et anglais.—Satisfaisant*—Dumoulin, M.-Jeanne.

### QUEBEC

*Elémentaire français.—Distinction*—Mailly, Angéline; Gagné, M. Selvina; Bernier, Gabrielle; Gamache, M.-Anna; Aubin, M.-Bl.-Antoinette; Lamontagne, M.-Julia; Létourneau, Marie-Blanche, V. A.; Desrochers, M.-Emma; Beaudoin, Eugénie; Hottole, M.-Blanche; Gingras, Bernadette; Corriveau, Marie-Anne; Ouellet, M.-Albertine; Chamard, M.-Ernestine; Fillion, Béatrix; Bédard, Emma; Daigle, M.-Yvonne-Marg.; Hébert, Marie-Ange; Laliberté, M.-Laure-Anna; Legendre, Aurélie; Leclerc, M.-Béatrix; Couture, M.-Eugénie; Laflamme, M.-Emma-Léontine; Roy, M. Clémentine; Roy, M.-Laure-Alice; Dumas, M.-Adèle-Angéline; Lessard, M.-Ange-Angéline; Nadeau, Maria; Guay, Antoinette; Allen, Alice; Demers, Marie; Carrier, Ovélia; Si-rois, Marie-Anne; Gingras, Odélie; Lemay, Marie-Anna; Gingras, N.-Blanche; Fréchette, Anysie; Martin, M.-Anne; Gauthier, Blanche; Rochette, Bernadette, Laliberté, Bertha; Hamann, Alice; Brochu, Marie-Louise; Guilmette, M.-Aurore-Emma; Laliberté, Antoinette; Roy, M.-Lse-Alphon-sine; Couture, Marie-Anna; Demers, M.-Eva; Coulombe, M.-Rose; Bolduc, Elisabeth-M.-C.; Bernier, Dorilda; Julien, Alice; Langlois, Joséphine; Laflamme, Alice; Létourneau, Annie.

*Elémentaire français.—Satisfaisant.*—Boivin, Rose-Anna; Beaudet, Florence; Beaudoin, Marie; Menuet, Marie; Fillion, Léonie; Croteau, Marie-Anne; Audet, M.-Yvonne; Rhéaume, Catherine; St-Onge, Paschal; St-Onge, M.-Antoinette; Perreault, M. Corinne; Turgeon, M.-Ange-Bernadette; Richard, Valéda; Richard, M.-Rose; Chamberland, Albertine; Arguin, Blanche; Anctil, M.-Bl.-Cécile; L'Italien, M.-Lse-Thérèse; Paradis, Odélie; Maud, Marie-Anne; Paquin, Alice; Moussette, Marie-Anne; Labbé, M.-Calixta; Letellier, M. Elodie-Corinne; Boisvert, M.-Lse-Anna; Nadeau, Gratia; Lemay, M.-Anne Julie; Lafleur, M.-Adélaïde-Yvonne-Alphéda.; Bédard, Laura; Paradis, Yvonne; Métivier, Bernadette; Noonan, M.-Gertrude; Labonté, Marie-Anna; Boucher, Clara; Moreau, Diana; Ménard, Imelda; Hébert, M.-Rose-Anna; Laplante, Alice; Guay, Marie-Louise.

*Elémentaire anglais.—Satisfaisant*—Campbell, Helen Gertrude; Synett, M. Marg. Ida; Doherty, Félicitas Annetta; Barden, Agnes Christina.

*Elémentaire anglais et français.—Distinction*—Heney Lillian.

### TROIS-RIVIERES

*Elémentaire français.—Distinction*—Pronovost, M.-Alice-Anna; Lavigne, M.-Aurore-Clémentine; Bergeron, M.-Odila; Richard, Rose-Alma; Boisvert, Jeanne; Cadotte, Laurida; Grandmont, Annette, alias Jeannette; Fugère, Annette.

*Elémentaire français.—Satisfaisant*—Belle-Isle, Aurore; Malbœuf, Espérance; Rivard, Hélène; Gervais, M. Coraille-Jenette; Pronovost, M.-Alice-Bernadette; Allard, M.-Amande; Bergeron, M.-Rose-Anna; Cyrène, Bibiane; Grégoire, Flora; Carpentier, Dorilla; Rivard, M.-Arline; Avotte, Eva; Brouillette, Marie-Rose; Grandmont, Doria; Dufresne, Alice; Gouin, Madeleine.

## NICOLET

*Elémentaire français.—Distinction.*—Picher, Corinne; Beaudet, Albina; Lavigne, Laurée; Beaulac, Philomène; Belcourt, Cécile; Fréchette, Annoncia; Cantin, Alice; Charpentier, Donald; Lebel, Evéline; Boucher, M.-Doria; Saucier, Antoinette; Tousignant, Albertine; Paulhus, Exilia; Pelletier, Marie-Rose-Alma; Guérin, Bella; Vigneault, Rachel; Hébert, Sévérine; Proulx, Pulchérie; Bourk, Adéline; Leblanc, Lucia; Lauzier, M.-Reine; Duchesneau, Rachel; Fleurent, Aldéa; Gèlinas, Aurore; Mailhot, Clara; Falardeau, Emérentienne; Beaulac, M.-Rose; Allard, Angéline; Beauchemin, Rose; St-Martin, Catherine; Duff, Alberte; Blanchard, Aldéa; Lachapelle, M.-Armélia-Zélica; Grenier, M.-Rosanna; Parenteau, M.-Délia-Emélia; Caya, M.-Berthe; Perrier, Marie-Jeanne-Eva; Hamel, M.-A. Bernadette; Gagnon, Armantine; Gagnon, Marie-Emélia.

*Elémentaire français.—Satisfaisant.*—Bastien, M.-Marg.-Jeanne; Morin, M.-L.-Hortense; Baril, Maria; Lumcau, Marie; Baril, Marie-Ange; Schelling, Laura; Mailhot, Concorde; Lambert, Marie; Baril, Odila; Jacques, Corinne; Tousignant, Léonie; Brodeur, M.-Rose-Alma; Abraham, Yvonne; Fréchette, Victoire; Demers, Bernadette; Brunelle, Marie-Louise; Mathieu, Diana; Houle, Florida; Duval, Amanda; Bergeron, Exilia; Bergeron, Rébecca; Proulx, Alice; Leblanc, Léda; Côté, Christine; Villeneuve, Graziella; Diamond, Hortense; Lamy, Maria; Allard, Marie; Bourgeois, Léona; Beauchemin, Albertine; Chassé, Parmélie; Hébert, M. Henriette; Noël, Corinne; Poirier, Antoinette; Moreau, Blanche Annette; Béliveau, M.-Eva-Albina; Laflamme, Emma.

*Elémentaire français et anglais.—Distinction.*—Brunelle, Gabrielle;

## ST-HYACINTHE

*Elémentaire français.—Distinction.*—Chaume, M.-Mérisia; Sirard, M.-Evéline-Laura; Lanoue Ernestine; Pelletier, Alphonsine; Larochelle, Rose-de-Lima; Boucher, Lucia; Picard, Emma; Charbonneau, Aurore; Caron, Antoinette; Tétreault, Irène; Lecours, M.-Yvonne; L'Ecuyer, Marg.-Irène; Campbell, Alice-Lila; Beaupré, M.-Rose; Falardeau, Evéline; Joyal, Laura; Richard, Adonalda; Brouillard Ida; Fafard, Marie-Hortense; Sévigny, M.-Aldéa; Blanchard, M.-A.-Bernadette; Drolet, M.-R.-Anna; Lemire, M.-Anne-Elmire; Vadenais, Marie-Anne; Couillard, de Beaumont, Oliva Georgiana; Melançon, Isabelle; Héroux, Victoria; Trudel, M.-Ange; Légaré, M.-Bernadette; Laflamme, Marie-Anne; Leblanc, M.-Olivine; Bergeron, M.-Rose-Anna; Bélisle, M.-B. Stella; Martel, Emma; Gagnon, M.-Rose-Eva; Daneau, M. Olivine.

*Elémentaire français.—Satisfaisant.*—Leblanc, Rosa; Bernier, Donald; Langlois, dit Lachapelle, Blanche; Perreault, Berthe; Tétreault, Aline; Denoncourt, M.-Blandine; Saucier, M.-Aurore; Bouthillette, Aurore; Limoges, M.-Eva; Fafard, M. Oliva-Aldéa; Chagnon, Bl.-M. Armélia-Eva; Dessert, Marie; Gauthier, Marie-Anna; Ménard, M.-Elisa-Albina;

*Elémentaire français et anglais.—Distinction.*—Lassonde, Anna.

## RIMOUSKI

*Elémentaire français.—Distinction.*—Pelletier, Rose-Aimée; Lévesque, Marie-Alphonsine; Martel, Adéline; Pelletier, Yvonne; Marmen, Anne-Marie; Beaulieu, Marie-Anne; Camuel, Marie-Ange; Rioux, Alice; Lamontagne, Alphonsine;

*Elémentaire français.—Satisfaisant.*—Lepage, Marie; Gagnon, Rose; Thibault, Marie-Anne; Quimper, Rosalie; Camuel, Lucie; Roy, M.-A.-Georgiana; Pelletier, Marie-Ange; Blanchet, M.-Aristide; Joubert, Hélène; Landry, Anna; Labrie, Marie-Anne; Pelletier, Omérille; LeBlanc, Sara.

## STE-MARIE

*Elémentaire français.—Grande Distinction.*—Roy, Dina.

*Elémentaire français.—Distinction.*—Pouliot, M.-Marguerite; Pouliot, Anselmie; Grondin, M. Olive; Roy, M.-Valérie; Dallaire, Hélène; Grenier, Georgianna; Guay, Marie; Lessard, Valéda; Perron, Georgianna; Allen, Alice; McCullough, M. Elizabeth; Toulouse, Emérentienne; Beau-

doin, Marie-Louise; Morin, Marie-Anne; Bernard, M.-Céline; Dutil, M.-Alice; Boucher, Délina; Rodrigue, Isménie; Vachon, Alphonsine; Vachon, Eloise; Vachon, Laura; Cameron, Blandine; Hébert, Alma; Perreault, M.-Antoinette; Crete, Aurore; Bilodeau, Alice; Turmel, M.-Ange; Ferland, Elise; Baillargeon, M.-Louise; Bissonnette, Angéline; Carrier, Alma; Doyon, Aline; Bluteau, Emérina; Daigle, Antoinette; Roy, Félixine; Dallaire, M.-Anna; Drouin, Victoria; Longchamps, Marie-Anna; Turcotte, Gérardine; Vaillancourt, M.-Rose-Anna; Boulanger, Léa; Mercier, Delphine; Gilbert, Marie-Louise; Laflamme, Marie-Ange; Samson, Alice; Bluteau, Marie-L.; Dupont, Marie-Anna; Poulin, Marie-Anna; Racine Alice; Cayouette, M.-Jos.-Emilienne-Emma; Tanguay, Claire; Gagné, Marie-Yvonne; Labbé, M.-Anne-Elise-Victoria; Champagne, Marie-Léda; Gagné, Olivine; Giguère, Albertine; Fecteau, Marie-Louise; Fontaine, M.-Anne; Beaudoin, Maria; Perron, Anais; Ferland, Elmire; Talbot, Marie Octavie; Lachance, Octavie; Dubé, Joséphine; Boisvert, Marie-Anne; Tournière, Vve. Georges; Fournier, Angéline; Fournier, Alma; Gagnon, Anna-Marie-Madeleine; Larochelle, Marie-Rébecca; Groleau, Marie-Georgiana; Couture, M.-Rose Antoinette; Richard, M.-Ludivine; Dion, M.-Ernestine-Alice; Parent, Marie-Alice; Boutin, M.-Rose-Alma; Bernier, Marie-Laetitia; Vachon, Marie-Emma; Bellavance, M.-Eugénie-Eva; Pouliot, Marilda; Labrecque, Rosalie; Bourassa, Eva; Lessard, M.-Léonie.

*Elémentaire français.—Satisfaisant.*—Guay, Vitaline; Marcoux, Armosa; Mathieu, M.-Lse-Emma; Lapointe, M.-Corinne-Yvonne; Beaudoin, Maria; Boutin, Anna; Jacques, M.-Anna; Drouin, Aldérie; Bolduc, Rose-Anna; Poulin, Marie-Corinne; Lacasse, Olivine; Brochu, M.-Eva Denise; Dion, M.-Ridna; Deblois, M.-Anna-Alphonsine; Leclerc, Amanda; Rodrigue, Desneiges.

*Elémentaire français et anglais.—Distinction.*—Courtney, Mary Elisabeth; Lessard, Anna;

## SHERBROOKE

*Elémentaire français.—Distinction.*—Paquin, Jeanne; Dionne, Elise; Gauthier, M. Graziella; Moreau, Angéline; Lavallée, M.-Rose-Yvonne; Gosselin, Graziella; Héroux, Maria; Loignon, M.-Laure; Couture, M.-Anne; Lefebvre, Eugénie; Racicot, Rose; Gravel, Blanche; Papineau, Laura; Fontaine, Marie-Rose; Delage, Laura; Desmarais, Laura; Dunn, Mary Ann-Geneviève; Bibeau, Félicienne; Tremblay, Rose-Alba-Alberta.

*Elémentaire français.—Satisfaisant.*—Royer, Gabrielle; Grenier, Maria; Duquette, M.-Rose; Sinotte, Annette; Trudeau, Edwidge; Morissette, M.-Rose-Désilda; St-Jacques, Angéline; Belle-rose, M.-Eveline.

*Elémentaire anglais.—Distinction.*—O'Mailly, Bernadette.

*Elémentaire français et anglais.—Distinction.*—Ducharme, Emma; Houle, Alice; Patenaude, Bernardine; Pinard, Rosa; Poirier, Marie-Antoinette; Bombardier, Béatrice; Bourque, Louisa; Poirier, Florence.

*Elémentaire anglais et français.—Distinction.*—Tremblay, Mary-Helen; O'Connell, Lina.

## JOLIETTE.

*Elémentaire français.—Distinction.*—Carpentier, Ernestine; Jacob, Florette; Gauthier, M.-Rose Alboma; Robert, M.-Ménodore; Beaulieu, Marie-Louise; Joly, Marie-Anne; Tellier, Rose-de-Lima; Houle, Blanche; Bordeleau, M.-Blanche-Brigitte; Lefebvre, Bertha; Bordeleau, M.-A.-Jeannette; Auger, M.-Anne; Rondeau, Emilienne; Roch, Edna; Poirier, Laura; Lafrenière, M.-Anne; Massé, M.-Rose; Pelletier, Berthe; Riberdy, Doria; Héroux, Zéphyrina; Simard, Florida; Comtois, Ernestine; Tessier, M.-Anna; Beaudry, M.-Anne; Savignac, M.-Blanche; Ratelle, M.-Eva-Dora; Dubeau, Victoria; Landry, Fortunate; Massé, Albertine; Coutu, Marie-Louise; Héту, Marie-Anne; Gravel, Laurianne; Plouffe, Aldéa.

*Elémentaire français.—Satisfaisant.*—Vandal, Jeannette; Lavigne, M.-Caroline; Laforest, Florida; Ratelle, Laurence; Vadnais, Léona; Goyet, Ida; Simard, Juliette; Mathieu, Rose-Anna; Savoie, M.-Anne; Dubois, M.-Couranna; Plouffe, Rose-Alba; Simard, Florence; Robillard, Marie-Valérie; Aubin, Alice-Ang.; Marchand, Bernadette.

*Elémentaire anglais.—Satisfaisant.*—Kelly, Mary-Elizabeth.  
*Elémentaire français et anglais.—Distinction.*—Bélanger, Délia.  
*Elémentaire anglais et français.—Distinction.*—McDonald, Lillian.

## FARNHAM

*Elémentaire français.—Distinction.*—Bienvenue, Léonina alias Léa; Durivage, Rose-Blanche; Ménard, M.-Anne; Langevin, Annette;

*Elémentaire français.—Satisfaisant.*—Tétreault, M.-Olive; Balthazard, Marguerite; Fournier, Rosalinde.

*Elémentaire français et anglais.—Distinction.*—Rodier, Laure.

## VALLEYFIELD

*Elémentaire français.—Distinction.*—Taillefer, Eveline; Lefebvre, Agnès-Laure; Roy, M.-Albina; Denis, Marie-Anna; Joly, Blanche-Bertha.

*Elémentaire français.—Satisfaisant.*—Tessier, Alice; Daoust, M.-Aurore; Laplante, Cécile; MacKenzie, Lillie; Leduc, Rébecca.

## ST-FERDINAND.

*Elémentaire français.—Distinction.*—Beaudoin, M.-Léda; Dallaire, Doria; Simoneau, Juliette; Pepin, Eva; Gagné, Blanche; Martel, M. Marthe; Michel, Imelda; Dubois, Maria; Charpentier, M.-Colombe, alias Yvonne; Landry, Généria; Lachance, Odélie.

*Elémentaire français.—Satisfaisant.*—Perreault, Rébecca.

*Elémentaire anglais.—Distinction.*—Gagné, Mary Louise; Denery, Loretta;

## VICTORIAVILLE

*Elémentaire français.—Distinction.*—Lecomte, Rachel; Daigle, Anais; Massé, Régina; Richer, Rosa; Poisson, Eva; Ling, Irène; Bernier, M.-Anne; René, Juliette; Lavigne, Maria; Houle, M.-A.-Angéline; Lupien, M.-Antoinette; Roy, M.-Emma-Olia; Richard, M.-Aurore; Baril, M.-Flore; Filiault, Marie-Ange-Ang.; Vézina, M.-Anna-Amilda; Désilets, Cécile; Labonté, Alice; Boucher, Adèle; Marceau, Maria; Lajeunesse, Reina; Houle, Aurore; Prince, Hélène; Beaudet, Yvonne; Hébert, Beatrice; St-Pierre, Yvonne; Poisson, Eva.

*Elémentaire français.—Satisfaisant.*—Cantin, M.-Anna; Richard, M.-Flore; Petitclerc, Yvonne (dit Leclerc); Lachapelle, Sara; Goudreau, Yvonne; Fréchette, Emilda; Vidal, Laura; Leclerc, Alice;

*Elémentaire français et anglais.—Distinction.*—Gauthier, M.-Joséphine.

*Elémentaire, anglais et français.—Distinction.*—Mullins, Mary.

## FRASERVILLE.

*Elémentaire français.—Distinction.*—Pelletier, M.-Alice; Dumais, Mélanie; Truchon, Céline; Gagné, Laurette; St-Amand, Eva; Leblanc, Alice; Deschenes, Alma; Lapointe, M.-Mad.-Emilie; Dick, M.-Emilie; Gagnon, M.-Reine; Lavoie, Emma; Martin, M.-Léda; Pelletier, M.-Car.-Edithe. Bérubé, Anne-Marie; Tardif, Marie-Anne; Pelletier, Alice; Dumont, M.-Alice; St-Pierre, Marie-Jeanne; Dubé, Dérilda; Dionne, M.-Thérèse; Lebel, Eva; Pelletier, Laura; Landry, Angéline; **Lapointe, M.-Anne.**

*Elémentaire français.—Satisfaisant.*—Lemieux, Loretta; Plourde, M.-Jeanne; Moreau, M.-Eug.-Angèle; Joubert, Antoinette; Bard, Géraldine; Bossé, Marie-Anne; D'Amours, Angéline; Dumais, Marie-Lcuise; Lebel, Berthe; Bérubé, Marie-Anne.

## BAIE-ST-PAUL.

*Elémentaire français.—Distinction.*—Thibault, Lédia; Tremblay, Délia; Bouchard, Corinne; Tremblay, Marie-Anna; Bouchard, Marie-Florida; Raymond, Maria.

*Elémentaire français.—Satisfaisant.*—Tremblay, Lumina; Fortin, M.-Azilda; Gauthier, Marie; Tremblay, M.-Anne; Tremblay, Mary; Tremblay, M.-Alice-Sadie.

## CHICOUTIMI.

*Elémentaire français.—Distinction.*—Tremblay, M.-Blanche; Bergeron, Marie; Harvey, Bernadette;

## CARLETON.

*Elémentaire français.—Distinction.*—Lepage, M.-A.-Emélia; Allard, Emélie; Loisel, Julianna; Delarosbil, Flore; Ste-Croix, Georgianna; Boudreau, Hénédine; Landry, Emilia; Bernard, Blanche; LeBlanc, Elmire; Leclerc, Honorine;

*Elémentaire français.—Satisfaisant.*—Cormier, Exina alias Alexina; Smith, Clara; Godbout, Elmina; Caissie, Esther.

*Elémentaire anglais.—Distinction.*—Hall, Adelaïde.

*Elémentaire français et anglais.—Distinction.*—Poirier, Lucie; Malouin, Domithilde; Boudreau, Esther; Kavanagh, Malvina.

*Elémentaire anglais et français.—Distinction.*—Carroll, Mary-Lucie.

## MONTEBELLO.

*Elémentaire français.—Distinction.*—Legault, Amélia; Clermont, M.-D.-Bernadette; Filion, M.-Ernestine; Lalande, M.-A.-Valentine; Sabourin, M.-Georgianna; Lavigne, M.-Eva-Berthe; Allan, Marguerite-R.; Ouimet, Aurore.

*Elémentaire français.—Satisfaisant.*—Trudel, Sara; Lalonde, M.-Jos.-Alexandra; Lavallée, Marie-Eva; Cloutier, Ange-Aimée; Bourdon, Laurenza; Boivin, Elisabeth.

*Elémentaire anglais.—Satisfaisant.*—Lemay, Mary-Gertrude.

*Elémentaire français et anglais.—Distinction.*—Potvin, Marie-Louise; Quesnel, Isabelle, Lily.

*Elémentaire français et anglais.—Satisfaisant.*—Racicot, M.-Louise; Laffamme, Ella.

## HULL

*Elémentaire français.—Distinction.*—Lamarche, Hectorine; Rollin, Marie-Anne; Rollin, Olivina; Cousineau, Blanche.

*Elémentaire français.—Satisfaisant.*—Bénard, Emma; Thérien, Laurenza.

*Elémentaire anglais.—Distinction.*—Spooner, Mary; Lefebvre, Laura; Gleason, Marguerite Loretta; Kelly, M.-Hilda; Kelly, Marguerite.

*Elémentaire anglais.—Satisfaisant.*—Gorman, Mary; Morrissey, Katherine-Gladys.

*Elémentaire français et anglais.—Satisfaisant.*—Potvin, Rose-de-Lima.

## FORT-COULONGE

*Elémentaire anglais.—Distinction.*—Couvrette, Alma;

*Elémentaire anglais.—Satisfaisant.*—Ryan, Ida, May.

## PERCE

*Elémentaire français.—Distinction.*—Thibodeau, M.-Ange-Béatrice; Couvier, M.-Prudentienne; Aspireault, Nathalie; Jalbert, Aléna; Malouin, Mathilda; Joseph, M.-Imelda; Mourant, Anne-Cécile.

*Elémentaire français.*—*Satisfaisant.*—Ahier, Yvonne.  
*Elémentaire anglais.*—*Distinction.*—Ingrouville, Imelda.  
*Elémentaire français et anglais.*—*Distinction.*—Trachy, Ida.  
*Elémentaire français et anglais.*—*Satisfaisant.*—Gorman, Edwina; Flynn, Isabella.

## NEW-CARLISLE.

*Elémentaire français.*—*Distinction.*—Arseneault, Emma; Forest, Blanche; Cavanagh, Thérèse; Duguay, Philomène; Aspireault, Victoire; Denis, Marguerite.  
*Elémentaire français et anglais.*—*Distinction.*—LeBraceur, Liliane.

## ROBERVAL.

*Elémentaire français.*—*Distinction.*—Hébert, M.-Alice; Marceau, M.-A. Albertine.  
*Elémentaire français.*—*Satisfaisant.*—Gagnon, M.-Louise; Miville, Anna.  
*Elémentaire français et anglais.*—*Satisfaisant.*—Papillon, M.-Clara.

## ST-JOVITE.

*Elémentaire français.*—*Distinction.*—Legault, Léontine; Cochet, Louise.  
*Elémentaire français.*—*Satisfaisant.*—Brunet, Rosalinda; Campeau, Constance

## STE-ANNE-DES-MONTS.

*Elémentaire français.*—*Distinction.*—Pelletier, M.-Anne-Amélie; Lévesque, Alvénia; Lévesque, Antoinette; Thibault, Blanche; Thibault, Armélie; Maloney, Jeanne.  
*Elémentaire français.*—*Satisfaisant.*—Perry, M.-Anne.

## HAVRE-AUX-MAISONS

*Elémentaire français.*—*Distinction.*—Richard, Marie.  
*Elémentaire français et anglais.*—*Distinction.*—Chevrier, M.-Alice; Desraspes, M.-Adéline; Poirier, M.-Louise; Delany, Evangéline.

## POINTE-AUX-ESQUIMAUX.

*Elémentaire français.*—*Distinction.*—Vigneau, Léontine.

## MANIWAKI.

*Elémentaire français.*—*Satisfaisant.*—Dupras, Eléonore.

## VILLE-MARIE

*Elémentaire français.*—*Distinction.*—Denis, Laura; Lafond, Agnès; Robert, Aldéa.  
*Elémentaire français.*—*Satisfaisant.*—Latulippe, Marie.

## TADOUSSAC.

*Elémentaire français.*—*Satisfaisant.*—Boulianne, M.-B.-Yvonne.

## Ecoles normales catholiques de la province de Québec

LISTE DES DIPLOMES ACCORDES EN JUIN 1913.

## ECOLE NORMALE LAVAL.

## DEPARTEMENT DES ELEVES-INSTITUTEURS.

DIPLOMES ACADEMIQUES.—*Avec grande distinction*: MM. Avelin Beaudet, Etienne Desgagné, François Faucher, académique français et anglais.

*Avec distinction*.—Joseph Mercier, Philippe Simard, académique français et anglais; Irénée Jolin, académique français et élémentaire anglais; Chs.-Arthur Plante, Joseph Marquis, académique français et académique anglais; *Satisfaisant*.—Paul Boucher, académique français et académique anglais; Georges Goulet, académique modèle français et anglais

DIPLOMES MODELES.—*Avec grande distinction*: Joseph Gignac, Alfred Beaulieu, modèle français et modèle anglais; Ernest Simard.

*Avec distinction*.—MM. Ernest Simard, Paul Hubert, Majorique Lavigne, modèle français et anglais; Pierre Léon Vézina, Anicet Létourneau, modèle français et élémentaire anglais; Conrad Meunier, modèle français et anglais; Amédée Roy, modèle français et élémentaire anglais; Victor Gagnon, modèle français et anglais; Lionel Ménard, modèle français et élémentaire anglais; Lucien Bel leau, modèle français et anglais; Henri Garon, modèle français et élémentaire anglais, Antonio Dupuis, modèle français et élémentaire anglais; Victorien Sirois, modèle français et anglais; Gustave Morneau, modèle français; Emile Labrecque, Théodule Labrecque, modèle français et élémentaire anglais; Donat Champagne, modèle français et anglais.

*Satisfaisant*.—Raoul Tousignant, modèle français et élémentaire anglais; Lucien Poulin, modèle français et anglais; Amédée Chouinard, Mendoza Richard, modèle français et élémentaire anglais.

DIPLOMES ELEMENTAIRES.—*Avec grande distinction*: MM. Narcisse Caouette, élémentaire français et anglais.

*Avec distinction*: MM. David Talbot, Armand Desjardins, Léger Beaudet, Joseph Godbout, élémentaire français et anglais; Damase Bonneau, Esdras Gingras élémentaire français; Gaston Lapiere, élémentaire français et anglais; Edouard Lamontagne, élémentaire français; Rosario Leclerc, élémentaire français et anglais; Chs.-Ernest Simard, Joseph Savard, Omer Guimond, élémentaire français et anglais; Eugène Doyon, élémentaire français; Alphonse Joubert, élémentaire anglais et français. MM. Moïse Caron, Elzear Parent, Majorique Guay, élémentaire français et anglais; Louis-Marie Barabé, Ephrem Demers, élémentaire français.

## DEPARTEMENT DES ELEVES INSTITUTRICES

DIPLOMES ACADEMIQUES.—*Avec grande distinction*: Mlles Jeanne Tremblay, académique français et modèle anglais; Marcelle Boucher, académique français et anglais; Marguerite Ripp, académique français et modèle anglais; Martha Cronih, modèle français et académique anglais; Irène Verreault, Crescence Pouliot, académique français et modèle anglais; Thérèse Legendre, Jeanne Blouin, académique français; Adélie Moreau, Juliette Dupuis, académique français et élémentaire anglais; Cécile Provencher, Stella Cimon, académique français; Alma Cimon, académique français et anglais; Germaine Desjardins, académique français; Eva Delany, académique français et anglais.

DIPLOMES MODELES.—*Avec grande distinction*: Mlle Marie-Anne Moreau, modèle français.

*Avec distinction*: Mlles Léonie Lacasse, modèle français et élémentaire anglais; J.-Augustine Bastille, Yvonne Lamarre, Fabiola Marion, modèle français; Antonia Francœur, Bernadette

Hudon, Anne-Marie Caron, Eugénie Saint-Pierre, Anne-Marie Lacasse, Blanche Antaya, modèle français et élémentaire anglais; Marie-Anne Bélanger, modèle français.

*Satisfaisant.*—Melles Auxillia Gosselin, modèle français; Amanda Jean, modèle français et élémentaire anglais; Alexina Rouleau, modèle français; Blanche Elmire LeBel, modèle français, et élémentaire anglais; Marie-Ange Lemieux, Ophilia Labrecque, modèle français; Isabelle Lindsay, Herminas Martel, modèle français et élémentaire anglais.

**DIPLOMES ELEMENTAIRES.**—*Avec distinction:* Melles Eva Gagnon, élémentaire français; Alice Julien, Anne-Marie Giroux, élémentaire français et anglais; Marie Cloutier, élémentaire français; Yvonne Dumas, élémentaire anglais et français; Rose-Anna Filodeau, Marie-Louise Tessier, Lucie Dussault, Imelda Labrie, Claire Morin, Anne-Marie Mercier, Aurélia Savard, élémentaire français; Anna Fortin, élémentaire français et anglais; Marie-Ange Dumont, Rose-Anna Bourgault, Dianne A'exandre, Hélène Frenette, Zulima Lapointe, élémentaire français.

*Satisfaisant.*—Melles Ida Hamel, élémentaire français; Annette Bertrand, élémentaire français et anglais; Alice Drolet, élémentaire français; Juliette Prévost, élémentaire français et anglais; Marie-Anna-Julia Fortier, élémentaire français; Léa Égin, élémentaire français et anglais; Demerise Couture, Yvonne Renaud, Cécile Rivard, Léontine Bélanger, Eugénie Lamontagne, Alida Paquet, élémentaire français.

### ECOLE NORMALE JACQUES-CARTIER

#### ELEVES-INSTITUTEURS DIPLOMES

**DIPLOMES ACADEMIQUES.**—*Avec distinction:* Gustave Bellefleur, Eugène Nepveu, Philippe Sauvé et Isidore Cadieux.

*D'une manière satisfaisante:* Gaston Demers, Janvier Coupal, Emile Girardin, Guido Morel et Cléophas Bastien (ancien élève).

**DIPLOMES MODELES.**—*Avec distinction:* Horace Morin.

*D'une manière satisfaisante:* Liguori Louis-Seize, Pierre Bibaud, Emile Saint-Denis, Albet Sauvé, Ernest Sauvage, Armand Hay, Lucien Hébert, René Beaudoin et J.-R.-E. Ducharme (ancien élève).

**DIPLOMES ELEMENTAIRES.**—*Avec grande distinction:* Rodolphe Marcil.

*Avec distinction:* Joseph Colpron, Eugène Deslauriers, Henri Guay et Armand Brazeau.

*D'une manière satisfaisante:* Georges Sauvage, Euclide Deschâtelets, Louis-Philippe Paré, Raymond Bachand, Léonard Berthiaume et Albert Lefrançois.

#### ELEVES-INSTITUTEURICES DIPLOMEES

**DIPLOMES ACADEMIQUES.**—*Avec grande distinction:* Germaine Rivest, Dora Bindley, Maria Chicoine,

*Avec distinction:* Germaine Bourdeau, Charlotte Lalonde, Antoinette Brunelle, Blandine Pelletier, Octavienne Charron, Marguerite Durand, Jeanne Pampalon.

*D'une manière satisfaisante:* Cécile LeMyre, Flore Marchand.

**DIPLOMES MODELES.**—*Avec grande distinction:* Jane McGinnis.

*Avec distinction:* Evanna Charlebois, Ellen Flynn, Marie des Neiges Bérubé, Cécile Lortie, Mabel Leclair, Anna Gingras, Dolorès Legrand, Laura Guertin, Valentine Tremblay, Mary Teresa Hoey, Juliette Maurice, Aline Brissette, Germaine Bazinet, Marguerite Colpron, Evéline Séguin, Rachel Fortin, Lucienne Legrand, Aldéa Ro'illard.

*D'une manière satisfaisante:* Jeanne Gervais, Purissima L'Ecuyer, Berthe Lavigne, Jeanne Primeau.

**DIPLOMES ELEMENTAIRES.**—*Avec distinction:* Alma Dupuis, Marie-Joseph Mathieu, Rose-

Anna Bertrand, Antoinette Laurin, Mathilde Lévesque, Elizabeth Lefebvre, Dolorès Circé, Marie Aubry, Antoinette Fortier, Laurentine Blanchette, Clorinthe Binette, Yvonne Théberge, Anna Sarrazin, Eugénie Gagnon, Léontine Mondat, Rita Hogan.

*D'une manière satisfaisante:* Marie-Anne Domingue, Clémentine Savard, Rose-Alma Pigeon, Marie-Anne Payant.

DIPLOMES ACADEMIQUES ANGLAIS.—*Avec distinction:* Charlotte Lalonde, Dora Bindley.

DIPLOMES MODELES ANGLAIS.—*Avec distinction:* Jeanne Gervais, Mabel Lec'air.

DIPLOMES ELEMENTAIRES ANGLAIS.—*D'une manière satisfaisante:* Germaine Rivest, Germaine Bourdeau, Rose-Anne Bertrand, Cécile LeMyre.

## METHODOLOGIE

### La rédaction à la petite école

Le maître engage la conversation avec les élèves devant l'image qui sera le sujet du devoir.

Maître.—Mes enfants, regardez bien l'image que je vous montre et tâchez *d'entendre tout ce qu'elle vous dit aux yeux*, car une image, c'est fait pour *parler aux yeux*, et il faut que nous sachions comprendre ce qu'elle nous dit. Pour cela l'attention est nécessaire et l'intelligence doit travailler en même temps que les yeux. Voyons, je vais vous aider par des questions. Vous, Joseph, que sont toutes ces personnes que nous voyons ?

Joseph.—Monsieur, ce sont des personnages qui forment une famille.

Maître.—Comment reconnaissez-vous cela ?

Joseph.—On voit le père qui revient sans doute de travailler, il lit son journal en attendant le repas.

Maître.—Comment l'image vous parle-t-elle du repas ?

Joseph.—M., la table est préparée, et puis l'on voit la mère debout qui tranche le pain.

Maître.—Voyons, Louis, est-ce bien vrai, ce que dit Joseph ? la mère tranche-t-elle du pain ?

Louis.—Elle n'en tranche pas dans le moment, elle s'est arrêtée pour montrer le bébé à son mari; mais on voit qu'elle a le pain entamé dans la main gauche et le couteau dans la main droite.

Maître.—Très bien ! Mon Louis. Voyez-vous encore d'autres personnes ?

Louis.—Oui, M., la grande sœur qui est baissée un genou à terre et qui tend les bras au bébé.

Maître.—N'a-t-elle pas l'air de lui parler ? que dit-elle ?

Louis.—Elle doit l'inviter à venir la trouver "Viens, mon beau petit; viens donc me voir. Oh ! qu'il marche bien ! Viens donner un beau bec à Juliette."

Maître.—Oui, c'est quelque chose comme cela. Mais est-ce que ce n'est pas une chose ordinaire ? Pourquoi le père quitte-t-il la lecture et la



mère son ouvrage pour regarder les enfants ? Trouvez une raison, François.

François.—M., on voit que le bébé n'est pas accoutumé de marcher ; c'est peut-être la première fois qu'il fait quelques pas tout seul. Il étend ses petits bras et il a hâte de trouver un appui.

Maître.—C'est cela, vous avez bien trouvé..... Y a-t-il une autre personne que le père et la mère pour admirer les premiers pas de bébé ? Allons, Pierre, dites-nous cela.

Pierre.—M., il y a une vieille personne assise au fond ; je crois que est la *mémère*.

Maître.—Oui, vous avez raison, c'est la grand'maman qui sourit en voyant cette jolie petite scène. Et maintenant, nous nous sommes occupés des personnes, mais nous n'avons rien dit du lieu ni des choses. Allez! qui va me dire où se passe cette scène de famille? Vous, Joseph?

Joseph.—M., je crois que c'est dans la cuisine, qui sert en même temps un peu pour tout.

Maître.—Et quels sont les principaux objets que vous voyez?

Joseph.—On voit la table servie pour le souper du père. . . . le petit banc du bébé et sa poupée qui est étendue à côté sur le plancher. . . . , le berceau près duquel est un panier à ouvrage. . . . , la grande cheminée surmontée d'une corniche. . . . , le soufflet accroché au mur tout auprès.

Maître.—Est-ce que tout est à l'ordre?

Joseph.—Non, pas tout à fait, M., mais tout est si bien arrangé dans l'image que *ça fait un beau coup d'œil*.

Maître.—Oui, vous avez raison, le tableau est charmant et plein de vie. Voilà pourquoi, il vous parle et pourquoi nous le comprenons. Pourriez-vous dire si c'est une scène du matin ou une scène du soir? Vous, Louis?

Louis.—M., je crois que c'est plutôt une scène du soir, quelques instants après que le père vient d'arriver de son travail.

Maître.—Je suis de votre avis.

Maintenant que nous avons bien compris tout cela, vous aurez à le reproduire par écrit au moyen de vos souvenirs qui seront aidés par le canevas que vous allez prendre.

CANEVAS.—Dites d'abord le temps et le lieu—occupations des personnages dans le moment.—Ce que fait le père. . . . la mère. . . . la grand-mère. . . . les enfants.—Tout à coup tout le monde s'interrompt pour voir le bébé. . . . pourquoi?—bonheur de toute la famille.

—Avec la préparation faite en classe et le secours du canevas, les élèves pourront faire une rédaction dans le genre de ce qui suit.

#### LES PREMIERS PAS DE BEBE.

C'est le soir, après la journée de travail; le père assis près de la cheminée, lit son journal pendant que sa femme achève de préparer le souper et que la grand-mère assise tranquille considère avec plaisir le bonheur qui semble régner dans la maison. Bébé était assis sur son petit banc et jouait avec sa poupée, mais sa sœur plus grande a mis un genou en terre à quelques pas devant lui et, tendant les bras, l'invite d'une voix câline à venir et le presse de se lever pour marcher. "Viens, viens, cher beau petit, viens donner un bec à Juliette."

Tout à coup, la mère s'arrête de couper du pain et de son couteau indique au père ce qui se passe à deux pas de lui: Bébé s'est levé; il essaye ses petites jambes; son assurance n'est pas encore bien grande et ses petits bras tendus montrent qu'il a hâte de saisir un appui. Mais il marche, il

a fait son premier pas dans le monde et la grand'maman souriante pense qu'il en a encore beaucoup à faire pour arriver à son âge. L'intérêt que Juliette porte à son petit frère, la hardiesse craintive de Bébé, la joie émue du père et de la mère, le bonheur tranquille de l'aïeule, tout cela forme un tableau charmant qui ravit les yeux et le cœur.

— Telles sont à peu près les idées que les élèves pourront exprimer avec plus ou moins de succès. Mais rappelons nous que l'important dans cet exercice est l'effort que feront les élèves pour *parler avec leur main*, c'est-à-dire utiliser l'écriture pour exprimer leur pensée.

H. NANSOT,  
*Insp. d'écoles.*

## LEÇON D'ANGLAIS

D'APRES LA METHODE NATURELLE.

How many persons do you see in the picture? I see one person in the picture.

Is it a man or a woman that you see in the picture? It is a man.

Where is he? I don't know where he is. *Or* There is nothing to show where he is.

Against what is he leaning? He is leaning against a pump.

Which of his sides is leaning against the pump? His right side is leaning against the pump.

On what are his right arm and elbow resting? They are resting on the pump.

On what part of the pump are they resting? His right arm and elbow are resting on the top of the pump.

Is his right hand resting on the top of the pump? No it is not.

Where is his right hand? It is hanging over the top of the pump.

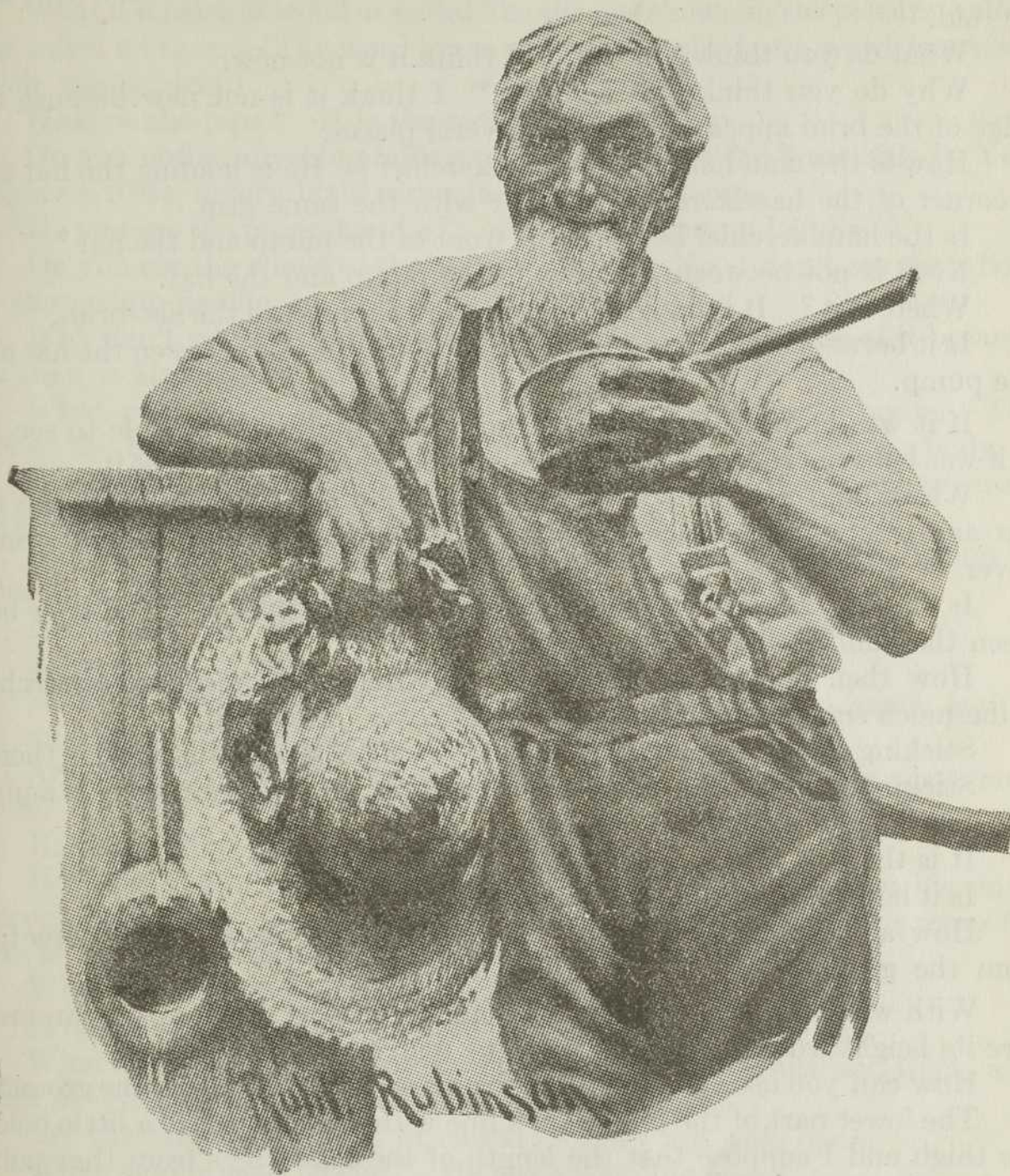
How are the palm and fingers turned,—are they turned inward or outward,—are they turned towards you or towards the pump? The palm and fingers are not turned outward,—they are turned inward,—they are not turned towards me, they are turned towards the pump.

Are the fingers close together or are they apart? They are close together.

Are the fingers extended or are they bent? They are not extended, they are bent.

Are they much bent? They are not much bent.

Why are the man's fingers bent? They are bent in order to hold his hat and his handkerchief.



Where is his hat? Held loosely by the man's fingers it looks as if it was hanging on the front of the pump.

Is it a large hat or a small one?

It is a large one.

Is the brim wide or narrow? It is very wide.

Why is the brim so wide? It is so wide in order to shade or protect the man's face and neck from the sun.

Is the crown high or low? It is pretty high.

Of what is it made? I think it is made of chip Or I think it is a chip hat.

Is it a new hat or an old one? I don't really know whether it is new or old.

What do you think about it? I think it is not new.

Why do you think it is not new? I think it is not new because the edge of the brim appears broken in several places.

How is the man holding the handkerchief? He is holding the hat and a corner of the handkerchief together with the same grip.

Is the handkerchief between the front of the pump and the hat?

No it is not between the front of the pump and the hat.

Where is it? It is hanging against the upper side of the hat-brim.

Is it between the hat and the pump? No, it is not between the hat and the pump.

If it was between the hat and the pump would you be able to see it? If it was between the hat and the pump I would not be able to see it.

Why would you not be able to see the handkerchief if it was between the hat and the pump? I would not be able to see it because the hat would cover or hide it.

Is the hat between the handkerchief and the pump? Yes it is between the handkerchief and the pump.

How then do you see the hat? I see the hat because the handkerchief being much smaller than the hat does not cover (or hide) it.

Sticking out (or projecting) from the front of the pump what is there?

Sticking out (or projecting) from the front of the pump there is a pipe.

Is it long or short? It is short.

Is it thick or thin? It is thick.

Is it large or small? It is pretty large.

How far is it from the ground? I suppose it is between two and three feet from the ground.

With what can you measure its height from the ground? I can measure its height from the ground with the man's legs.

How can you use the man's legs to measure its height from the ground?

The lower part of the pipe is on a line with the man's legs a little below the thigh and I suppose that the length of the man's legs from that point to the ground is about three feet.

What is fastened to the rim of the pipe at a single point on the upper side? One end of a narrow piece of wood or metal is fastened to the pipe at a single point on the upper side.

Where is the other end of the piece of wood or metal fastened? The other end of the piece of wood or metal is fastened to the front of the pump.

Where on the front of the pump is it fastened? It is fastened above the pipe and a short distance below the top of the pump.

What purpose does the piece of wood or metal serve. Or Of what use is the piece of wood or metal? It serves to support or hold up the end of the pipe. Or Its use is to support or hold up the end of the pipe.

What is a piece of wood or metal like the one shown in the picture called? It is called a brace. (The word brace comes from the Latin word *brachium* which means arm.)

What is the pipe? It is the mouth of the pump.

Do you notice anything falling from the pipe on the lower side? Yes, I notice a little, a very little water falling from the pipe.

Do you see the pump-handle? Yes I see the pump-handle.

Do you see the whole of the pump handle? No, I don't see the whole of the pump-handle.

Why don't you see the whole of it? I don't see the whole of it because the man is standing in front of it.

What part of the pump-handle is hidden by the man's body? The part of the handle near the pump is the part hidden by the man's body.

What part of the pump-handle is visible? The part farthest from the pump is the part which is visible.

What is a pump? It is an instrument or machine for raising water or other liquids to a higher level.

Is the man tall or short? He is tall.

Is he strong or weak? I think he is strong.

What makes you think he is strong? The size of his hands and of the muscles of his forearms.

Are not his forearms hidden by his shirt? No they are uncovered to his elbows.

Has he no shirt on? Yes he has a shirt on.

How then can his arms be uncovered to the elbows,—do not his shirt-sleeves cover his arms to his wrists? No, his shirt-sleeves do not cover his arms to his wrists because they are rolled up to his elbows.

What is the color of his shirt? It is white.

Is it open at the throat or closed? It is open.

What have you to say of the man's hair? It is very white and thick, and a lock of it hangs down on his forehead on the left side.

Are the man's eyes open or closed? They are wide open.

What kind of nose has he? He has a good big nose.

Describe his mouth? His mouth is a fairly large straight mouth with thin lips.

What has the man on his chin? On his chin he has bushy white whiskers.

What have you to say of the man's face? It is a good pleasant face.

What do you see passing over the man's shoulders? I see suspenders and straps?

What are suspenders? They are supports, sometimes called braces used for holding up the trousers.

Of what are they sometimes made? They are sometimes made of

leather, but generally they are made of stuff woven specially for the purpose?

How are they fastened to the trousers? They are buttoned to the trousers.

How many buttons are used for this purpose? Four buttons are used.

Where are the buttons sewed? They are sewed to the trouserband.

Are they sewed all close together? No they are not sewed all close together.

Where are they sewed on the trouserband? They are sewed on the trouserband, two in front and two behind.

Are the buttons of each couple sewed close together? No, they are not sewed close together.

Where are they sewed? They are sewed one on the right-hand side and the other on the left-hand side.

What is the color of the man's trousers? I can't say what the color of the man's trousers is.

Why can't you say what the color of the man's trousers is? I can't tell the color of his trousers because I don't see them.

Why don't you see them? I don't see them because they are covered.

By what are the man's trousers covered. They are covered by a pair of overalls.

What are overalls? They are loose trousers worn over others to protect them from being soiled?

As you don't see the man's trousers how can you tell that he has any on? I judge that since he has suspenders on he has also trousers on.

Are not the suspenders used to support his overalls? No, the suspenders pass inside of the overalls and besides I see the straps by which the overalls are supported.

Why has the man overalls on? He has on overalls to protect his clothes from dirt, grease, and dust.

Of what are overalls generally made? They are generally made of coarse cotton specially woven for the purpose.

What has the man in his left hand? In his left hand he has a long-handled vessel.

What is the vessel which the man is holding with his left hand? It is a saucepan.

Of what are saucepans made? They can be made of any metal, but they generally made of iron, steel, agate, or granite ware.

Is the saucepan held by the handle? No, it is not held by the handle.

How is the man holding-it? He is holding it by the body.

Describe the position of the man's left thumb. It is bent over the handle and touches the rim of the saucepan.

Describe the position of the man's other fingers. They are separated, pressed against the side of the saucepan, with two of them under it.

What do you suppose was the man doing with the saucepan?

I suppose he was drinking out of it.

What was he drinking. He was drinking water, I suppose.

What is the man's calling, trade, or business? I don't know what his calling, trade or business is.

What do you suppose it is? It is hard to say, he may be a farmer, a foreman of railway construction, etc, but in any case he works in the open air for he has a broad-brimmed hat.

J. AHERN.

## DOCUMENTS SCOLAIRES

### DANS NOS ECOLES NORMALES

#### Ecole normale de Nicolet

Le 25 mai dernier, à l'occasion d'une visite du Surintendant de l'Instruction publique à l'Ecole normale de Nicolet, eut lieu une séance pédagogique des plus intéressantes. Un joli programme fut exécuté. Le sujet choisi: "A travers l'histoire de l'éducation au Canada," fut développé d'une façon captivante. M. l'abbé Brunault, Principal démissionnaire, donna une fort belle conférence sur le "Psychologie pédagogique." Nous publierons cette forte étude dans *L'Enseignement Primaire*.

L'honorable M. de LaBruère couronna la séance par une allocution qui fut hautement appréciée des auditeurs. Le Surintendant termina son discours par un délicat éloge de M. l'abbé Brunault, qui avait récemment donné sa démission comme Principal: "M. Brunault vient d'offrir sa démission comme Principal. Son dévouement laissera des regrets dans le cœur des personnes qui l'ont vu à l'œuvre. Appréciant son dévouement et le mérite de son enseignement, je lui exprime, comme Surintendant, ma reconnaissance pour le zèle qu'il a mis à perfectionner la formation professionnelle des institutrices de ce diocèse."

Monsieur l'abbé Ph. Mélançon, assistant-aumônier et professeur de littérature et de latin au Pensionnat des Révérendes Sœurs de l'Assomption, a succédé à M. l'abbé Brunault comme Principal de l'école normale de Nicolet. Au nouveau titulaire nous offrons nos félicitations et nos meilleurs vœux de succès.

#### Ecole normale de Chicoutimi

Nous n'avons pu publier plus tôt le joli programme exécuté par le "Petite Société du Parler français" de l'Ecole normale de Chicoutimi, le 15 juin dernier. Cette séance nous a prouvé une fois de plus le rôle utile des cercles pédagogiques dans les écoles normales. Voici le programme:

Duo de Piano, 'Electric Flash Galop', *Goerdeler*: Milles M. Vaillancourt et Y. Fortin.

Barcarolle et Chant des Sylphes, *Weber*.

Causerie pédagogique "l'Attention", Comp. de Mlle J. Villeneuve: Milles M. Duguay, M.-L. Robin, A. Gagnon, M. Duchesne, J. Vézina.

“L'éducation des femmes au XVIIe siècle” (*Résumé d'une page d'histoire de la Pédagogie*;) Mlle M. McNicoll.

Chant “L'Angelus de la Mer”, *Goublier*. Mlle M.-L. Hébert.

Récitation “Le Jugement” du P. Monsabré: Mlle B. Murdoch.

Un mot de Bienvenue: Réponse de M. l'Inspecteur général.

### Ecole normale des filles de Montréal

Le dimanche 1er juin, S. G. Monseigneur l'archevêque de Montréal a béni solennellement la nouvelle Ecole normale des filles, 892 Sherbrooke-Ouest. Sa Grandeur était assistée de monsieur l'abbé G. Clapin, aumônier de l'Institution, et de monsieur l'abbé Desrosiers, principal.

Après le chant du “Veni Creator” et la récitation des prières liturgiques, on se rendit processionnellement à la chapelle pour la Bénédiction du Saint-Sacrement. Le chant a été rendu avec beaucoup de piété par les élèves de l'école normale. Il y eut ensuite réception à la salle académique. Monsieur l'abbé Desrosiers présenta à Sa Grandeur les hommages de l'Institution dans un discours dont voici le résumé:

“Nous faisons aujourd'hui l'inauguration solennelle d'une construction qui abrite une œuvre déjà ancienne et prospère. Ce n'est donc pas une fondation que nous célébrons, c'est une vie qui s'affermi, c'est un midi normalien bien clair et bien riant que vous venons contempler. En effet, depuis quatorze ans déjà, l'Ecole normale des institutrices accomplit son œuvre pacifique et féconde. A ses débuts mêmes, elle bénéficiait de l'expérience scolaire d'un prêtre éminent qui a laissé un grand nom parmi les éducateurs canadiens parce qu'il représente une doctrine pédagogique toute faite d'énergie et de travail. Saluons ici la noble et grande mémoire de l'abbé Verreau, le premier principal de notre école.

“Mais surtout, l'école normale des filles eut l'heureuse fortune d'être confiée à un groupe de maîtresses dont la compétence et le dévouement s'éclairèrent de plus en plus, s'agrandirent de tout ce que l'expérience peut ajouter au désir sincère d'atteindre au succès.

“Le succès de votre œuvre pédagogique, Mesdames, a dépassé les espérances les plus optimistes. En 1899, il nous en souvient bien, elle recevait l'hospitalité dans une vieille maison-mère de la Congrégation; on l'estimait heureuse d'être confiée aux plus anciennes institutrices de Montréal, aux filles de la Vénérable Mère Bourgeoys.

“Permettez-moi, Mesdames et Messieurs, de corroborer ce témoignage par quelques statistiques dont l'éloquence n'échappera à personne. Depuis l'ouverture de l'Ecole en 1899, près de 800 jeunes filles se sont inscrites sur le registre d'immatriculation. Sur ce nombre, 680 ont reçu un diplôme, toutes ont enseigné à quelques exceptions près, pendant plusieurs années. Mais la statistique la plus importante pour nous c'est celle qui concerne les normaliennes actuellement en activité de service. Elles sont encore plus de 380 dans l'enseignement tant à la campagne qu'à la ville ou dans les centres les plus peuplés de la province. Elles instruisent à elles seules plus de 8000 enfants. Le gouvernement provincial, qui depuis une dizaine d'années a si judicieusement multiplié les écoles normales d'institutrices, peut déjà juger par les seuls états de services des normaliennes de Jacques-Cartier, du bien immense qu'il a fait à la cause de l'instruction publique et qu'il peut étendre en encourageant encore davantage par des écoles normales bien fondées et suffisamment subventionnées la diffusion des saines doctrines et des meilleures méthodes pédagogiques. Le premier ministre actuel, sir Lomer Gouin, l'honorable secrétaire de la province M. Décarie, méritent tout particulièrement notre gratitude pour l'aide et la protection constante qu'ils ont accordées à notre œuvre. Professeurs et normaliennes, et élèves-institutrices les en remerciant du fond du cœur.

“Notre reconnaissance s'adresse surtout à Mgr l'archevêque qui a travaillé si efficacement à la fondation et au bon fonctionnement de notre institution; grâce à son habile initiative, l'édifice est vaste et spacieux, et promet les plus heureux résultats pour l'avenir; à M. l'abbé Dubois qui pendant 11 ans a été ici le successeur de l'abbé Verreau et qui a si puissamment contribué à améliorer les conditions matérielles de notre école, et à la compagnie de Saint-Sulpice qui lui a fait don de l'immense terrain occupé par l'école, ses cours et ses terrasses.

“A vous élèves-institutrices l'honneur et le devoir de vous acquitter autant qu'il sera en votre pouvoir de la dette de reconnaissance que votre école normale a contractée envers ses bienfaiteurs insignes.

“Entrées dans cette maison avec le désir d'être utiles à la jeunesse des écoles, c'est ici que vous avez éprouvé et raffermi votre vocation pédagogique, et plus tard ce sera dans vos souvenirs de l'école normale que vous puiserez l'énergie et le courage nécessaires pour accomplir jusqu'au bout votre belle et grande mission.”

Monseigneur l'Archevêque répondit en laissant parler son cœur. Il lut d'abord des notes extraites de la vie de la Vénérable Mère Bourgeoys, relatant les humbles débuts de la Congrégation Notre-Dame, dans une étable, donnée par M. de Maisonneuve—la première école de Ville-Marie—son heureux développement: l'Institut comptant actuellement 133 maisons, 1,544 religieuses et près de 40,000 élèves.

L'Ecole normale est l'œuvre la plus importante de la Congrégation. Monseigneur est heureux d'avoir signé de son nom la première page de son histoire, et de lui avoir toujours assuré son appui avec le meilleur de son cœur. Il félicita les jeunes filles qui sont venues dans ce bel édifice, élevé sur le boulevard de la science et de la vertu, vivre de cette vie sérieuse et régulière, qui les prépare à leur sublime mission d'éducatrice.

On servit ensuite un goûter dans les salons de l'école.

L'achèvement de l'Ecole normale est le couronnement de l'œuvre commencée en 1839 par la vénérée et regrettée Mère Saint-Anaclet. Cette grande éducatrice avait fait le rêve de sa vie de préparer des jeunes filles sérieuses pour le monde de l'enseignement. La mort qui l'enlevait à l'affection de sa communauté en novembre 1912, ne lui a pas permis de jouir pleinement de son œuvre, qu'elle avait affermie par sa sagesse et son savoir, mais sa mémoire est en bénédiction, et son souvenir plane, en ce jour, au-dessus de l'Ecole Normale, avec l'encens et les prières de l'Eglise.

## Convention des commissaires d'écoles du diocèse des Trois-Rivières

*Voici, d'après les journaux, un compte rendu du congrès des Trois-Rivières tenu le 28 août dernier:*

On remarquait parmi les personnes présentes, Sa Grandeur Monseigneur Cloutier, l'honorable Boucher de la Bruère, Surintendant de l'Instruction publique, M. C.-J. Magnan, Inspecteur général, Son Honneur le maire Tessier, Monseigneur H. Baril, Principal de l'Ecole normale, M. le chanoine Arcand, supérieur et préfet des études du Séminaire Saint-Joseph; MM. les échevins Mercier, Clément, Sanschagrin et Bettez. Un grand nombre de prêtres du diocèse, en retraite au Séminaire, assistaient à l'ouverture du Congrès, ainsi que plus de deux cents commissaires.

M. Beaumier, inspecteur du diocèse des Trois-Rivières, souhaite la bienvenue aux visiteurs et exprime sa satisfaction en voyant un si grand nombre de délégués au Congrès. C'est à l'instigation de Sa Grandeur Mgr Cloutier et grâce au précieux concours de M. Boucher de la Bruère que nous avons pu mener notre entreprise à bonne fin. Le mérite leur en revient tout entier.

Le premier conférencier de la journée est M. le Surintendant. “Les congrès, dit-il, sont partout à la mode. Trois-Rivières n'a pas voulu se soustraire à l'influence bienfaisante de ces réunions où se discutent souvent les véritables intérêts scientifiques et nationaux.

“Il y a deux mois, Messieurs, s'ouvrait dans votre belle ville des Trois-Rivières, le 5e congrès de l'A. C. J. C. Bien que cette réunion ait été convoquée dans le but de discuter les intérêts particuliers de l'association, la question de l'enseignement primaire dans la province de Québec a aussi été traitée avec beaucoup d'apropos et de patriotisme.

“Aujourd'hui, la chose diffère, et au lieu d'une assemblée de jeunes gens, il y a ici une réunion de pères de familles venus de toutes les paroisses du diocèse pour étudier la question scolaire. Le présent congrès par son caractère, son importance, sa nouveauté même, est propre à rappeler la grandeur des fonctions des commissaires d'écoles.

“L’instruction primaire devient tous les jours plus nécessaire. L’enfant qui puisera une instruction solide à l’école municipale, grandira petit à petit, et plus tard travaillera au développement de sa paroisse, de son comté, voire même de son pays.”

M. de la Bruère parle surtout des devoirs des commissaires: “A ceux qui disent que l’instruction coûte cher, je ferai remarquer que l’ignorance coûte bien davantage.”

Le conférencier engage fortement les commissaires à visiter les écoles au moins deux fois l’an, et à faire un choix judicieux des livres à l’usage des élèves.

M. le surintendant de l’Instruction publique dit qu’il verrait avec plaisir les institutrices donner les premières notions d’agriculture aux fils de cultivateurs.

M. C.-J. Magnan, Inspecteur général, succède à M. le Surintendant, il signale les lacunes et indique les remèdes. (Nous publions dans la présente livraison le discours de l’Inspecteur général.)

Sa Grandeur Monseigneur Cloutier succède à M. C.-J. Magnan. Elle débute par une citation des décrets du Premier Concile de Québec et de l’Encyclique “Affari Vos” d’où il appert que l’Eglise demande que les écoles catholiques brillent parmi les plus florissantes même pour la culture des sciences et des lettres.

“Dans toutes mes tournées pastorales, déclare en substance, le digne prélat, je m’enquiers par le détail, de l’état des écoles; je les visite en personne quand c’est possible. Or, en présence de M. le Surintendant, je suis heureux de rendre à nos commissaires le témoignage qu’ils font généralement leur devoir. Que de progrès accomplis en ces derniers temps pour faire de toutes nos écoles des maisons parfaitement hygiéniques!

“Qu’on me permette maintenant, non pas de juger ni de condamner, mais de poser deux questions?

1.—N’existerait-il pas à certains endroits, une tendance trop prononcée à la décentralisation? Est-ce que sous prétexte de mettre l’école à la portée de tous, on n’en est pas venu à trop multiplier les édifices scolaires? Et alors ne perd-on point en force ce que l’on gagne en nombre? J’incline à croire que oui. Il me semble, en tout cas, que la question mérite d’être soigneusement étudiée.

2. Secondement, n’est-elle pas grosse de conséquences pénibles, la tendance qui se manifeste un peu partout, à multiplier outre mesure les arrondissements?

“N’arrivera-t-on point, en poussant ce système, à rendre impossible la survivance des arrondissements pauvres. Les choses, me semble-t-il, devraient toujours être arrangées de façon à ce que les riches puissent tendre une main secourable aux moins fortunés.”

Mgr Cloutier parle aussi de l’enseignement anti-alcoolique au moyen de tableaux et de gravures et engage les commissaires à pourvoir les écoles de ces tableaux.

Passant à la question des salaires, Monseigneur appuie les vœux des orateurs qui l’ont précédé. Il souligne ensuite les éminents services que rendent à l’enseignement primaire les “Filles de Jésus” qui, à l’heure présente, se dévouent sans compter, dans quinze paroisses du diocèse. “M. Magnan déplore l’instabilité du personnel enseignant. Avec les religieuses, cette lacune est à peu près disparue. Il faut cependant noter avec regret, qu’à certains endroits, on mesquine trop sur les honoraires de ces excellentes institutrices.”

Sa Grandeur prie alors les Commissaires de ne pas laisser aux curés seuls le soin de visiter les écoles. Il faudrait qu’ils y aillent eux-mêmes plus souvent. Se rendant compte qu’on leur porte un extrême intérêt, les populations écolières mettraient plus d’ardeur au travail. Et puis ces visites permettraient à MM. les commissaires de stimuler le zèle par de petites récompenses qui ne coûtent à peu près rien aux donateurs, mais qui encouragent les enfants.

Son Honneur le Maire des Trois-Tivières, M. J.-A. Tessier, M.P.P., souhaite la bienvenue aux quelques deux cents commissaires présents; les félicite de l’intérêt qu’ils portent au problème scolaire; déclare que le gouvernement de Québec mérite d’être loué à cause du zèle qu’il a toujours mis à promouvoir l’enseignement; affirme qu’en dépit de divergences de vues sur les moyens à prendre pour arriver au but, tous s’accordent sur un point: c’est qu’il faut perfectionner notre système d’enseignement. Or tel est précisément l’objectif des congrès comme celui qui se tient en ce jour.

M. le Maire dénonce ensuite vertement (son bureau d’avocat dût-il en souffrir) un mal coût-

teux qui sévit presque à l'état épidémique dans certains cantons et qui est infiniment préjudiciable à la cause scolaire, il veut dire:

"Les *procès ruineux et disgracieux* qui surgissent à chaque instant entre commissions scolaires et contribuables, souvent pour des bagatelles." Il cite le cas d'un procès de ce genre dans une petite paroisse du Saint-Maurice dont les frais se sont élevés à \$300.00.

L'honorable M. J. Décarie, Secrétaire de la Province, qui vient d'entrer dans la salle des délibérations, prend la parole à la suite de S. Honneur le Maire des Trois-Rivières.

"On nous accuse d'être en retard," dit en substance M. le ministre. Pas tant que cela! Nous ne sommes peut-être pas assez vantards, voilà tout!

"Les statistiques sont là qui parlent très éloquemment et assez favorablement en notre faveur.

"A tout évènement, l'on comprend de mieux en mieux que la grande, la vraie richesse d'une nation résulte pour beaucoup de l'éducation qui s'y donne.

"Quant à vous, MM. les Commissaires, n'oubliez pas que le mandat dont vous êtes investis compte parmi les plus importants que des contribuables puissent donner à un concitoyen.

"La population de ce district est en grande partie attachée au sol. Et pour bien cultiver la terre ou se dépense sans mesure. Sachons pourtant ne point perdre de vue que le plus fertile des sols, la plus belle des terres, c'est l'intelligence, c'est le cœur de l'enfant!

"Que sera cet enfant? se disent souvent les parents, soucieux de l'avenir. La réponse est toujours facile. Il sera ce que vous l'aurez fait.

"La tâche des gouvernements, ce n'est pas d'être maîtres d'écoles, c'est de venir en aide aux éducateurs. Les lois relatives aux écoles sont à la fois rigides et élastiques. A vous de les appliquer.

"Il faut bien rémunérer nos institutrices. C'est à la fois une question de justice et de fierté patriotique. Les flots d'immigrants nous envahissent. Demain, ils seront dix contre nous un. Que chacun des nôtres soit fort comme dix!

"Combien de fois vous avez entendu la sempiternelle plainte: Ah! si j'étais plus instruit!

"Sans instruction, que pouvons-nous être autre chose que les valets et les serviteurs des autres nations.

"Tous, nous vous remercions, MM. les Commissaires, MM. les promoteurs et organisateurs de ce magnifique congrès. Mais, le meilleur hommage de gratitude, ce sont vos enfants, qui dans dix, vingt ans vous l'adresseront."

M. l'Inspecteur Beaumier distribue les compliments et remerciements de circonstances et termine en priant l'auditoire d'entonner: O "Canada." La prière récitée par Monseigneur Cloutier clôt ce superbe congrès qui devrait être très fécond en résultats pratiques.

## ENSEIGNEMENT PRATIQUE

### INSTRUCTION RELIGIEUSE

#### PRIERE ET SACRIFICE (*Suite et fin*). (1)

Jean.—Alors, c'est une obligation véritable de prier Dieu?

Le Maître.—Certainement. Réfléchissez un peu, mes enfants, à ce qui arriverait si vous n'adressiez la parole à vos parents que lorsque vous avez un pressant besoin de nourriture ou

de vêtements. Je suppose que Paul se lève sans rien dire et se mette à jouer d'un air insouciant; que Jean s'occupe de ses devoirs de classe; Anne, de son travail, et qu'à l'heure du déjeuner seulement vous arriviez vers votre père ou votre mère en disant: J'ai faim, le déjeuner est-il prêt? Que pensez-vous de cela.

Anné.—Je crois que maman ne répondrait rien jusqu'à ce que je lui aie souhaité respectueusement le bonjour, et que je l'aie embrassée.

Paul.—Et moi je crois que papa me tirerait

(1). Voir *L'Enseignement Primaire* de septembre 1913.

les oreilles et me demanderait si j'ai perdu la tête.

*Le Maître.*—Je le crois aussi. Un enfant bien élevé offre le matin à ses parents quelque témoignage de respect et d'affection, s'informe de leur santé, leur souhaite le bonjour, c'est pour lui un devoir strict. Dieu est notre premier père, c'est-à-dire que les pères et mères d'ici-bas sont ses représentants; c'est une obligation pour tout homme de cœur de lui présenter chaque jour ses hommages, de lui rendre ses devoirs. Certes, notre existence fragile et éphémère a grand besoin de se rattacher à son existence absolue et éternelle, mais n'eussions-nous rien à demander, je le répète, le devoir de prier n'en subsisterait pas moins.

*Jean.*—Et le sacrifice, quelle différence a-t-il avec la prière?

*Le Maître.*—Le sacrifice est l'acte le plus auguste du culte. Tandis que la prière, puisqu'elle revêt beaucoup de formes, peut être fréquemment un colloque intime, familial, un épanchement du cœur dans lequel on s'entretient avec Dieu comme avec un père et un ami, où on lui expose ses peines, où on lui demande naïvement son inspiration, son secours, le sacrifice est uniquement et par essence l'acte de l'adoration. Il consiste à offrir à la Divinité un objet que l'on détruit ou une victime que l'on immole en son honneur pour reconnaître

son souverain domaine sur toutes les créatures.

Les religions d'invention humaine comme la religion véritable aux détails réglés par Dieu même, ont toujours eu des sacrifices, tellement cette idée a paru à l'homme naturelle, nécessaire, légitime. Dans les temps anciens on a offert en sacrifice les fruits de la terre, les prémices des moissons, les brebis et les agneaux, les boucs et les génisses; certains peuples, dans leur aveuglement fanatique, ont crû se rendre leurs divinités favorables en répandant le sang humain.

Les sacrifices anciens, vous le savez, étaient la figure du grand sacrifice du Calvaire, que quarante siècles ont préparé et par lequel une victime divine est venue donner la valeur et la vie à nos actes humains. Vous savez aussi que ce sacrifice, accompli un jour sur le Calvaire d'une manière sanglante, se reproduit et se perpétue dans l'Eglise catholique d'une manière réelle quoique mystique; on l'appelle le Saint Sacrifice de la Messe. Tous ceux qui y assistent et qui s'unissent de cœur au prêtre pour offrir avec lui l'auguste Victime immolée sur l'autel, rendent à Dieu l'adoration la plus profonde, la louange la plus parfaite, l'action de grâces la plus complète qu'on puisse lui offrir, et ils se voient appliquer à eux-mêmes tous les fruits du sacrifice de la Croix.

## LANGUE FRANÇAISE

### COURS ELEMENTAIRE

#### Dictées

##### L'ABEILLE.

Lorsque l'abeille pourvoyeuse rentre à la ruche, ses laborieuses compagnes la déchargent de la poussière qu'elle a ramassée, puis elle retourne à de nouveaux travaux, à de nouvelles fatigues. Elle visite les fleurs les plus jolies, celles qui ont le parfum le plus suave. Ce miel que vous trouvez si doux, avez-vous pensé au prix de quelles grandes peines il a été fabriqué?

EXERCICES.—*Pourvoyeur*, celui qui fournit, procure; du verbe pourvoir.—Différence entre *ruche* et *rucher*.—*Laborieux*, qui aime le labeur

le travail.—*Poussière*.—il s'agit ici du pollen avec lequel les abeilles font le miel.—*Suave*, délicat, délicieux.—*Parfum*, dérivés: *parfumer*, *parfumeur*, *parfumerie*.—Soulignez et analysez les qualificatifs.

##### LA MAREE.

Tous les jours, l'Océan semble jeter un défi à la terre. Il se retire comme les lutteurs pour s'élancer avec plus de force contre les barrières qu'il voudrait franchir. Deux fois par jour il s'agite et couvre de ses eaux de grandes étendues de côtes; deux fois il se retire, abandonnant aux hommes un très grand nombre d'épaves marines. Mais contenu par la main puissante de Dieu, il ne dépasse jamais une limite que tous les jours il peut atteindre.

Il s'avance et se retire à des heures si bien réglées, que l'homme a pu déterminer, pour chaque point des côtes, l'heure de la haute mer et de la basse mer.

SONREL.

EXERCICES.—*Jeter un défi*: provoquer la terre en venant la frapper.—*Barrières*: les obstacles de toutes sortes qui s'opposent à son invasion.—*Franchir*: dit plus que *passer*; c'est passer par *dessus*.—*Il s'agite*: en plus des mouvements perpétuels dus aux vents, il a deux grands mouvements, le *flux* ou marée montante, le *reflux* ou marée descendante, entre les deux un court instant pendant lequel la mer est *étale*.—*D'épaves marines*: de débris, de productions arrachées du fond même et rejetés sur les rives, —expliquer *marines*, *maritimes*.—*Contenu*: dans ce sens *retenu*, *arrêté*.—*Marée*: ce mouvement même des eaux; on désigne aussi par ce mot le poisson de mer mangé frais,—un marchand de *marée*.

Mettre la dictée au pluriel en remplaçant le sujet *océan* par *les eaux de l'Océan*.—Souligner et relever les mots invariables, donner leur nature (*adverbe*, *préposition*, *conjonction*).

Conjuguer tous les verbes au futur simple.

## COURS MOYEN.

### Dictées

#### I

#### LE VIEUX CHÂLE

Maman, dit un jour Christine à sa mère, la table de ma chambre est bien laide, donnez-moi donc ce vieux châle que vous ne portez plus, j'en ferai un tapis.

La mère y consent, mais au même instant passe devant la fenêtre une pauvre femme qui paraît transie.

"Oh! maman, s'écrie Christine tout émue, je vous en prie, donnez le châle à cette malheureuse!"

Et la mère se rend volontiers à ce nouveau désir.

QUESTIONS ET EXERCICES.—Pourquoi Christine demande-t-elle le châle de sa mère? Qu'a perçut la jeune fille? Quel sentiment fit naître chez Christine la vue de cette femme? La

mère se rend-elle au désir de sa fille?—*Moi*, analyser.—*Vieux*: le féminin de ce mot?—*Châle*: avec quoi fait-on les châles?—*Fenêtre*: expliquer ce mot;—Qu'entend-on par *verrières*? (grandes fenêtres garnies de *vitreaux*), *vitrage*?—*vitrine*?—*Transie*: signifie...? verbe (*transir*) *Plutôt*: quand écrit-on *plus tôt*?—*Mère*: donner quelques dérivés.—*Se rend*: quelle espèce de verbe?—Analyser tous les verbes de la dictée.—Décomposer tous les verbes attributifs (*Christine dit*, *fut disant*, etc.—) Distinguer le radical et la terminaison des verbes de la dictée.—Conjuguer *dire* et *paraître* aux temps simples.

#### II

#### UN ELOGE A CHAMPLAIN.

Les peuples civilisés, dans tous les pays du monde, *quelles* que soient leurs mœurs, leurs coutumes ou *leur langue*, se sont toujours *ressemblé* par un vice commun: l'envie. Et lorsqu'un homme s'élève au-dessus de sa nature au point de se dévouer au bien public sans *l'arrière-pensée* d'un bénéfice personnel, il porte *évidemment* en lui les signes d'une destinée providentielle. Au commencement du dix-septième siècle, un Français eut cette sublime gloire de consacrer sa vie à une entreprise *dont* il n'attendait rien pour lui-même, mais qui devait gagner des hommes à la civilisation et de vastes contrées à sa patrie. C'est Samuel de Champlain. Tandis que d'autres *couraient* au Nouveau-Monde, attirés par l'appas d'un trafic avantageux et d'une rapide fortune, lui seul, peut-être, marchait à la découverte, portant dans son âme le rêve *grandiose* d'un empire chrétien épanoui sur la barbarie. Le fondateur de Québec fut le *héros* le plus complet qu'on puisse imaginer.

GAETANE DE MONTREUIL,

(*Fleur des Ondes*)

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*Quelles*: avec quoi l'accord? *mœurs*, *coutumes*, *langue*, tous trois du féminin.—*leur langue*: pourquoi pas au pluriel comme *mœurs* et *coutumes*? Les peuples ont des mœurs, des coutumes, mais ils n'ont chacun qu'*une langue*.—*ressemblé*: pourquoi au singulier? Il ne peut y avoir accord puisque *se* n'est pas complément direct mais indirect. L'action ne part pas du sujet pour revenir à lui comme si l'on disait *se sont révélés*. Les uns ont ressemblé *aux* autres. Ce verbe est

essentiellement intransitif, même quand il est conjugué comme pronominal puisqu'on ne peut *ressembler* quelqu'un ni soi-même.—*arrière-pensée*: comment fait le pluriel? *arrière-pensées*.—*évidemment*: d'une manière évidente, c'est-à-dire bien visible.—*dont*: ce pronom renferme la préposition *de* et ne peut jamais être employé comme complément direct. On pourrait ici le remplacer par *de laquelle* (de l'entreprise).—*Couraient*: donnez le participe passé: *Couru*: le présent de l'ind.? Je *cours*:... il *court* ils *courent*; le passé défini? Je *courus*:... nous *courâmes*; le futur simple? je *courrai*, etc.—*appas*: attrait, apparences séduisantes; ne pas confondre avec *appât*, pâture mise dans un piège pour attirer un animal qu'on veut prendre.—*grandiose*: ce mot dit plus que *grand*; il signifie *imposant* par la *beauté*, *l'étendue*, la *noblesse*, *l'élévation*.—*héros*: celui qui se distingue par des actes qui demandent beaucoup de grandeur d'âme, de sacrifice, d'oubli de soi-même. Ne pas confondre avec *héraut* celui qui *proclame*, qui annonce l'arrivée d'un grand personnage, une déclaration, un programme au public.

Relevez oralement tous les *adjectifs* en indiquant leur nature et avec quel mot ils s'accordent.

## Récitation

### L'ENFANT ET LE MIROIR.

Un enfant, élevé dans un pauvre village,  
Revint chez ses parents, et fut surpris d'y voir  
Un miroir.  
D'abord il aima son image,  
Et puis par un *travers* bien digne d'un enfant,  
Et même d'un être plus grand,  
Il veut outrager ce qu'il aime,  
Lui fait une grimace, et le miroir la rend.

Alors son dépit est extrême;  
Il lui montre un poing menaçant,  
Il se voit menacé de même.  
Notre marmot fâché s'en vient, en frémissant,  
Battre cette image insolente:  
Il se fait mal aux mains: sa colère en augmente:  
Et furieux, au désespoir,  
Le voilà, devant ce miroir  
Criant, pleurant, frappant la glace.  
Sa mère qui survient le console, l'embrasse,  
Tarit ses pleurs, et doucement lui dit:  
"N'as-tu pas commencé par faire la grimace  
A ce méchant enfant qui cause ton dépit?  
—Oui.—Regarde à présent; tu souris, il sourit  
Tu tends vers lui les bras, il te les tend de même  
Tu n'es plus en colère, il ne se fâche plus,  
De la société tu vois l'emblème:  
Le bien, le mal nous sont rendus."

FLORIAN.

QUESTIONS ET EXPLICATIONS.—*Son image*: à celle de sa personne réfléchie dans le miroir.—*Travers*: mouvement contraire à la raison, à la règle, opposé à ce qui est droit, juste.—*Insolente*: à ses yeux, son dépit lui faisant perdre la raison.—*Désespoir*: désolation. Gradation habile des termes qui expriment les sentiments qu'éprouve l'enfant: *dépit*, *chagrin*, *colère*, *fureur*, *désespoir*.—*Tarit*: essuie, sèche.—*La société*: terme dont on se sert pour exprimer une réunion d'hommes ayant ensemble des relations journalières.—*Emblème*: représentation d'une chose.

*Expliquer la morale*.—Le *miroir*, qui reflète les gestes et les actions de l'enfant, représente la *société humaine*, où la douceur, la bienveillance, la modération, nous font accueillir des autres avec douceur et bienveillance; mais où la colère, la haine, la vengeance provoquent la vengeance et la colère.

## MATHEMATIQUES

### ARITHMETIQUE, CALCUL MENTAL.

Donnez les quotients des divisions suivantes:

64 oranges, — 80, — 72, — 88, — 104, — 120, — 96, — 128, — 112, — 144, — 152, — 168, — 136; par 8. *Rép.* 8 oranges, — 10, — 9, — 11, — 13, — 15, — 12, — 16, — 14, — 18, — 19, — 21, — 17.

36 pommes, — 63, — 99, — 45, — 72, — 54, — 81, — 108, — 144, — 90, — 117, — 153, — par 9. *Réo.* 4 pommes, — 7, — 11, — 5, — 8, — 6, — 9, — 12, — 16, — 10, — 13, — 17.

Donnez le quotient complet de chacune des divisions suivantes:

7 pommes, — 11, — 17, — 33, — 45, — 29, — 39, — 43 par 2. *Rép.*  $7 \div 2 = 3$  pommes  $\frac{1}{2}$ .

Ou bien: la moitié de 7 pommes est de 3 pommes  $\frac{1}{2}$ . —  $5\frac{1}{2}$ , —  $8\frac{1}{2}$ , —  $16\frac{1}{2}$ , —  $22\frac{1}{2}$ , —  $14\frac{1}{2}$ , —  $19\frac{1}{2}$ , —  $21\frac{1}{2}$ .

7 poires, — 14, — 16, — 17, — 22, — 26, — 31, — 50, — 56 par 3. *Rép.*  $7 \div 3 = 2$ , reste 1: quotient 2 poires  $\frac{1}{3}$ . Ou bien: le tiers de 7 poires est de 2 poires  $\frac{1}{3}$ .

$14 \div 3 = 4$ , reste 2: quotient 4 poires  $\frac{2}{3}$ . Ou bien: le tiers de 14 poires est de 4 poires  $\frac{2}{3}$ .  
 $5\frac{1}{3}$ , —  $5\frac{2}{3}$ , —  $7\frac{1}{3}$ , —  $8\frac{2}{3}$ , —  $10\frac{1}{3}$ , —  $16\frac{2}{3}$ , —  $18\frac{2}{3}$ .

### PROBLEMES DE RECAPITULATION SUR LES QUATRE OPERATIONS.

1.—Un ménage a dépensé \$950. dans les premiers 5 mois de l'année. De combien faut-il diminuer la dépense de chaque jour qui reste pour que le total ne soit que de \$1,800 à la fin de l'année? L'année n'est pas bissextile, et les mois sont comptés avec le nombre de jours qu'ils ont réellement.

*Solution;* Jan. 31 + fév. 28 + mars 31 + avril 30 + mai 31 = 151 jours.

$365 - 151 = 214$ , nombre de jours qui restent.

$\$1800 - \$950 = \$850$ , somme qui reste.

$\$850 \div 214 = \$3.97 +$ . *Rép.*

*6.29 + 3.97 = 10.26*

$$950 \div 151 = \$6.30$$

2.—Deux troupes d'ouvriers composées, la 1ère de 96 hommes, la deuxième de 120 hommes, ont construit une muraille de 1296 verges de longueur. On demande le prix de la verge, sachant que les seconds ouvriers ont reçu \$69.12 de plus que les premiers.

*Solution:*  $120 - 96 = 24$ , le nombre d'hommes qu'il y avait de plus dans la seconde troupe que dans la première.

$\$69.12 \div 24 = \$2.88$ , les gages d'un ouvrier.

$96 + 120 = 216$ , le nombre total d'ouvriers.

$\$2.88 \times 216 = \$622.08$ , le salaire des total ouvriers et aussi le coût du mur.

$\$622.08 \div 1296 = \$0.48$ , le coût de 1 verge. *Rép.*

### PROBLEMES DE RECAPITULATION SUR LES FRACTIONS.

1.—Je devais \$187.64, j'ai donné  $34\frac{3}{4}$  verges de drap à \$2.18 la verge. Que me reste-t-il à payer?

*Solution:*  $\$2.18 \times 34\frac{3}{4} = \$2.18 \times 1\frac{39}{4} = 1.09 \times 1\frac{39}{2} = 1\frac{51}{2} = \$75.755$ , valeur du drap.

*Autrement:*  $\$2.18 \times 34\frac{3}{4} = \$2.18 \times 34.75 = \$75.755$ , valeur du drap.

$\$187.64 - \$75.755 = \$111.885$ , ce qui reste à payer. *Rép.*

2.—Un commis gagne \$768 par an. Combien lui doit-on pour 9 mois et  $\frac{5}{8}$ ?

$\$768 \div 12 = \$64$ , son gain par mois.

$\$64 \times 9 = \$576$ , son gain pour 9 mois.

$\frac{5}{8}$  de \$64. =  $\$64 \times \frac{5}{8} = \$3\frac{20}{8} = \$53\frac{1}{2}$ , son gain pour  $\frac{5}{8}$  d'un mois.

$\$576 + \$53\frac{1}{2} = \$629\frac{1}{2}$ . *Rép.*

### REGLES DE L'UNITE, POURCENTAGE, ETC.

1.—Une personne qui avait placé les  $\frac{3}{8}$  de son capital à  $3\frac{1}{2}\%$  et le reste à 5% retire ses placements et après avoir prélevé \$4136 pour paiement de quelques dettes, elle replace ce qui lui reste à  $6\frac{1}{2}\%$ . Elle se trouve ainsi avoir augmenté son revenu de \$138.545. Quel était son capital primitif?

*Solution:*  $\frac{3}{8}$  à  $3\frac{1}{2}\%$  =  $\frac{3}{8} \times 0.035 = \frac{105}{800} = 0.013125 = 1.3125\%$  sur le tout.

$\frac{5}{8}$  à 5% =  $\frac{5}{8} \times 0.05 = \frac{25}{800} = 0.03125 = 3.125\%$  sur le tout.

Ainsi le capital total se trouvait placé à  $1.3125\% + 3.125\% = 4.4375\%$ .

Si dans le nouveau placement à  $6\frac{1}{2}\%$  la personne avait inclus les \$4136, qu'elle déboursa pour

payer des dettes, son revenu aurait été augmenté de  $\$4136 \times 0.065 = \$268.84$  et son revenu total aurait été augmenté, non de  $\$138.545$ , mais de  $\$138.545 + \$268.84 = \$407.385$ .

Le taux a été augmenté de  $6\frac{1}{2}\% - 4.4375\% = 0.065 - 0.044375 = 0.020625$ .

$\$407.385 \div 0.020625 = \$19752$ , le capital primitif. *Rép.*

## Algèbre

1.—On nous demande de résoudre le problème suivant par l'algèbre.

Trois femmes A, B et C ont ensemble 360 œufs. Si A donne  $\frac{1}{7}$  de ce qu'elle a à C et que B donne  $\frac{1}{3}$  de ce qu'elle a à C, elles auront alors le même nombre d'œufs. Combien en ont-elles chacune?

*Solution:* Soient  $7x$  le nombre d'A,  $3y$  celui de B et  $360 - 7x - 3y$  celui de C.

$$7x - x = 120 \dots\dots\dots (1)$$

$$3y - y = 120 \dots\dots\dots (2)$$

$$360 - 7x - 3y + x + y = 120 \dots\dots\dots (3)$$

$$\text{Réduisant (1): } 6x = 120 \dots\dots\dots (4)$$

$$\text{D'où } x = 20 \dots\dots\dots (5)$$

$$\text{Et } 7x = 20 \times 7 = 140 \dots\dots\dots (6) \quad \textit{Rép.}$$

$$\text{Réduisant (2): } 2y = 120 \dots\dots\dots (7)$$

$$\text{D'où } y = \frac{120}{2} = 60 \dots\dots\dots (8)$$

$$\text{Et } 3y = 60 \times 3 = 180 \dots\dots\dots (9) \quad \textit{Rép.}$$

Substituant les valeurs de  $7x$  et de  $3y$  à ces quantités dans l'expression représentant C nous avons  $360 - 140 - 180 = C$

$$40 = C. \quad \textit{Rép.}$$

2. Trouvez la valeur d' $x$  dans l'équation suivante.

$$\frac{7x-4}{15} - 2 + \frac{3x+3}{16} = \frac{7x+1}{20}$$

Multipliant par 240 le plus petit multiple commun des dénominateurs on a:

$$112x - 64 - 480 + 45x + 45 = 84x + 12$$

$$\text{Transposant on a: } 132x + 45x - 84x = 12 + 64 + 480 - 45.$$

$$\text{Réduisant: } 73x = 511$$

$$x = 7. \quad \textit{Rép.}$$

## PREMIERS ELEMENTS DE GEOMETRIE PRATIQUE

1.—Un champ rectangulaire a 380 verges de périmètre, et la différence entre la base et la hauteur est de 80 verges, Calculez 1° la surface du champ; 2° le rayon du cercle équivalent 3° la surface et le côté du losange dont les diagonales seraient respectivement égales l'une à la base, l'autre à la hauteur du rectangle.

*Solution:*  $380 \div 2 = 190$ , la somme de la base et de la hauteur.

$$190 + 80 = 270, = 2 \text{ fois la base.}$$

$$270 \div 2 = 135 \text{ la base.}$$

$$135 - 80 = 55 \text{ la hauteur.}$$

$$135 \times 55 = 7425, \text{ la surface du champ. } \textit{Rép.}$$

$$2^\circ \quad 7425 \div 3.1416 = 2363.45$$

$$\text{La racine carrée de } 2363.45 = 48.6. \quad \textit{Rép.}$$

$$3^\circ \quad (135 \times 55) \div 2 = 3712.5. \quad \textit{Rép.}$$

2.—Dans un jardin carré de 97.2 verges de côté, on veut construire un bassin circulaire qui occupe le sixième de la surface? Quel sera son diamètre?

*Solution:*  $97.2 \times 97.2 = 9447.84$ , surface du jardin.

$$9447.84 \div 6 = 1574.64 \text{ surface du bassin.}$$

$$1574.64 \div 0.7854 = 2004.9$$

$$\text{La racine carrée de } 2004.9 = 44.8 \text{ verges, diamètre du bassin. } \textit{Rép.}$$

## LANGUE ANGLAISE

## Recitation

## THAT OTHER WORLD

There in that other world, what waits for me?  
 What shall I find after that other birth?  
 No stormy, tossing, foaming, smiling sea,  
 But a new earth.

No sun to mark the changing of the days,  
 No slow soft falling of the alternate night,  
 No moon, no star, no light upon my way,  
 Only the Light.

No gray cathedral, wide and wondrous fair,  
 That I may tread where all my fathers trod.  
 Nay, nay, my soul, no house of God is there,  
 But only God.

MARY E. COLERIDGE.

## Dictation and composition

## THE FOX WITHOUT A TAIL.

A fox being caught in a trap, was glad to save his neck by leaving his tail behind him, but,

upon going abroad into the world, he began to be so ashamed of his defect, that he almost wished he had died in the trap. However, resolving to make the best of a bad case, he called a meeting of the rest of the foxes, and proposed that they should all follow his example.

"You have no notion", said he, "of the ease and comfort with which I now move about. I could never have believed it if I had not tried it myself. But really, when one comes to think of it, a tail is such an ugly, useless thing, that one wonders how foxes have put up with it so long. I propose, therefore, my worthy brethren, that you should profit by my example, and that all foxes from this day forward should cut off their tails."

Thereupon, one of the oldest stepped forward, and said, "I rather think, my friend, that you would not have advised us to part with our tails, if there had been any chance of recovering your own."

QUESTIONS.—What led the fox to advise his neighbors to cut off their tails? What reason did he give for it? What did an old fox say?

## LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

## Le chant à la petite école

Le morceau que nous donnons comme exercice de chant pour ce mois, est d'une grande simplicité et convient bien aux jeunes élèves. On le fera tout d'abord lire, afin de s'assurer que les enfants saisissent bien le sens. C'est de première importance pour bien chanter. Assurons-nous donc, par exemple, que les inversions *de sa splendeur inonde la terre. . . . de tous biens l'Auteur et le Maître. . . .* sont bien comprises. Demandons la signification des expressions *A l'ouvrage! . . . C'est merveille! . . .* qui veulent dire *mettons-nous à l'ouvrage. . . . c'est merveille de la voir.*

Ces quelques couplets nous invitent à agir, à travailler avec entrain comme si tout dépendait uniquement de nous, sans oublier l'Auteur de tous biens: "Aide-toi, le Ciel t'aidera". La mélodie est facile, d'un rythme très simple, mais cependant originale et très expressive. On pourra faire chanter la seconde partie (*notes d'en bas*) par quelques voix graves; mais la mélodie doit dominer et bien ressortir. La phrase musicale se compose de deux membres égaux, dans chacun desquels on doit enfler un peu la voix jusqu'au milieu pour diminuer insensiblement ensuite. Les trois dernières mesures doivent être un peu ralenties sans exagération. D'ailleurs nous sommes persuadés que si les chanteurs comprennent ce qu'ils chantent et ont dans l'idée de le faire comprendre à ceux qui écoutent, ils mettront tout naturellement l'expression.

H. NANSOT,  
 Insp. d'écoles.

## Chant du matin.

*modéré sans lenteur.*



1. Le soleil, de sa splendeur, Inonde la ter-



re Et répand sur chaque fleur sa lumière

II

Le coq chante le réveil  
Dans le voisinage;  
Sortons de notre sommeil...  
A l'ouvrage!

III

Sur la rose et le jasmin,  
La petite abeille  
Butine dès le matin;  
C'est merveille!

IV

L'oiseau voltigeant gaîment,  
Cherche sa pâture  
Et réjouit de son chant  
La nature.

V

Chantons le Dieu Créateur;  
Sachons reconnaître  
Qu'il est de tous biens l'Auteur,  
Et le maître!

### Bibliographie

MONOGRAPHIES PAROISSIALES.—Exquisses des paroisses de colonisation de la province de Québec.—Par Hormidas Magnan. Beau et utile travail renfermé dans une brochure élégante et bien ordonnée.

CANADIAN RURAL EDUCATION.—*A Social Study*.—By J.-C. Sutherland. Dans 48, pages M. l'Inspecteur général des écoles protestantes à su condenser une étude complète sur l'important problème de l'école rurale.

EN FRANÇAIS.—Anglicismes, Barbarismes, Mots techniques, Traductions difficiles, etc., suivis d'exercices.—Par l'auteur de *En Garde!* Petit livre précieux pour les instituteurs, les institutrices et les étudiants: Prix .15 sous. S'adresser à l'abbé Etienne Blanchard, Collège de Montréal.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE SAINT-BONIFACE (1911).--Renferme des documents très intéressants sur la découverte du Nord-Ouest.

DE L'HOMME A DIEU.—*Essai d'Apologétique pour les hommes du monde.*—Par Sir Adolphe B. Routhier: œuvre littéraire de premier ordre.

LE DERNIER EVEQUE DU CANADA FRANÇAIS: MONSEIGNEUR DE PONTBRIAND (1740-1760).—Par le vicomte du Breil de Pontbriand, Paris, Honoré Champion, éditeur, 5 Quai Malequais. C'est un document historique de haute valeur et d'une belle tenue littéraire.

THE MONTESSORI METHOD.—Bulletin No 1, 1912. Publié par le Département de l'Éducation d'Ontario Etude sur la *Méthode de Pédagogie scientifique appliquée à l'éducation de l'enfant.*

HISTOIRE DE L'ÉGLISE, (*Ouvrage contenant 400 gravures et 12 cartes*).—par M. l'abbé Louis Saltet, Professeur à la Faculté de théologie de l'Institut catholique de Toulouse.—In-8 cartonné, XXIII-424 pages 3fr. 50. (*Ancienne Librairie Poussielgue, J. de Gigord, éditeur, rue Cassette, 15, Paris*). Ce livre donne un enseignement historique sérieux et cependant d'une assimilation rapide. Consacré à un immense sujet, il a voulu, de parti pris, se borner. Il ne dit que l'essentiel, mais le présente avec des explications et un relief suffisants pour le graver dans l'esprit.

## Petite Revue

### LA MUTUALITÉ SCOLAIRE

Au récent congrès de Tempérance tenu à Saint-Hyacinthe en septembre dernier, M. le chanoine LePailleur, l'apôtre des Caisses d'économie scolaires, a lancé l'idée des *mutualités scolaires*.

Habituer les enfants à économiser, c'est bien, mais leur apprendre à utiliser leurs économies n'importe pas moins. Nous reviendrons sur ce sujet.

### L'ENSEIGNEMENT DE L'HYGIÈNE

Au congrès des Services sanitaires tenu les 16 et 17 septembre dernier, l'enseignement de l'hygiène à l'école a été l'objet d'une attention particulière. M. le Dr Jules-Edouard Laberge a traité ce sujet dans une intéressante conférence. A titre documentaire, nous publierons ce travail dans *L'Enseignement Primaire*.

### ENSEIGNEMENT ANTI-ALCOOLIQUE

Voici la résolution adoptée par le congrès de Tempérance de Saint-Hyacinthe, concernant l'enseignement anti-alcoolique dans les écoles: "De presser l'enseignement anti-alcoolique dans les écoles, par des tableaux, par les cahiers scolaires, par les conférences du prêtre dans ses visites, par les cantiques et les chansons de tempérance, etc."

### MADELEINE DE VERCHÈRES

Le 21 septembre dernier on a dévoilé, à Verchères, le monument érigé en l'honneur de la jeune héroïne qui défendit seule, à peine âgée de douze ans, le fort de Verchères contre un parti d'Iroquois, et les obligeant à fuir honteusement (1690).

## UN CONGRES PEDAGOGIQUE FRANCAIS

A Mescouche, Ile-du-Prince-Edouard, a eu lieu les 2 et 3 septembre dernier, un important congrès pédagogique de langue française. M. l'inspecteur Marin Gallant, avec un grand nombre d'instituteurs et d'institutrices acadiens et plusieurs membres du clergé, ont pris part aux délibérations du congrès. Nous félicitons nos frères de l'Ile-du-Prince-Edouard pour le grand exemple de courage et de travail qu'ils donnent à tous les groupes français du Canada.

## LA SOCIÉTÉ ST-JEAN-BAPTISTE

Dans une lettre récente adressée à l'un des membres de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, Sa Grandeur Monseigneur Bruchési a exprimé avec autorité ce que tous les vrais patriotes doivent penser de notre société nationale:

"La Société Saint-Jean-Baptiste, qui est une société nationale, est en même temps une société catholique. Elle restera cela ou elle cessera d'être."

La Société Saint-Jean-Baptiste vivra et restera catholique; elle saura conserver nos traditions et rester fidèle aux principes de ses fondateurs.

## Les Frères des Ecoles Chrétiennes

Le successeur du très honoré Frère Gabriel-Marie, Supérieur général des Frères des Ecoles Chrétiennes, est le Frère Imier de Jésus, un des assistants du supérieur démissionnaire. Quoique relativement jeune encore, le très honoré Fr. Imier de Jésus a déjà rempli dans sa congrégation des charges importantes. Après avoir successivement dirigé plusieurs grands établissements, il fut nommé visiteur des districts des Etats-Unis, des autres districts de langue anglaise et de celui de Saïgon. Elu assistant, en 1907, il avait dans son obédience les districts d'Angleterre et d'Irlande, les Indes anglaises, Cochinchine, Tokin, Philippines, le Cap. La prudence et le zèle qu'il a déployés dans ces divers emplois l'ont désigné aux votes des membres du chapitre, qui sont assurés d'avoir, dans le nouveau supérieur, un digne successeur du Fr. Gabriel-Marie.

## Nominations

M. l'abbé A. Beudet, curé de St-Pascal, a été nommé Principal de la nouvelle Ecole normale classico-ménagère de St-Pascal

M. Donat Dufour, instituteur, a aussi été nommé professeur à la même institution.

Cette Ecole normale classico-ménagère est dirigée par les RR. SS. de la Congrégation Notre-Dame.

Nos sincères félicitations aux deux nouveaux titulaires.

## Conventions des Commissaires d'Ecoles

Le 23 octobre, à Québec, pour les commissaires et les secrétaires du district de M. l'inspecteur Vien.

Le 27 octobre, à Longueuil, pour le district de M. l'inspecteur Hébert.

Le 4 novembre, à Saint-Hyacinthe, pour le district de M. l'inspecteur Molleur.